

158
Dem. Eugénie Carter
acheté par Jean
Vézinault
Mars. 85

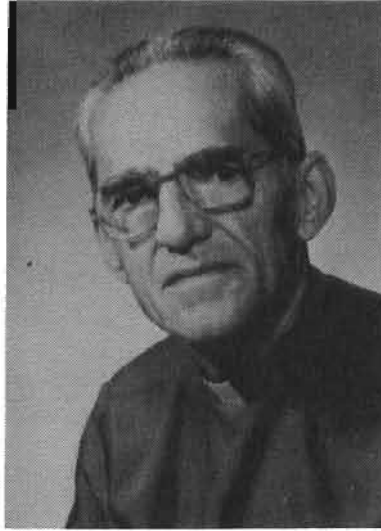
HIER... UN SIÈCLE

Francine Harvey

Il est au milieu du Saint-Laurent
Une île douce, bénie des cieux
J'y respire un air enivrant
J'y ai paix de l'âme, joie des yeux...



ISBN 2 - 89238 - 080 - 4



Un mot de monsieur le Curé

Le centenaire que nous célébrons a comme thème: «J'ai à cœur de célébrer mon église». Ce thème traduit bien l'attitude prise par les paroissiens de Saint-Louis, dès le début de l'année 1985. Dirigés par un comité hors pair, les membres de la paroisse ont eu à cœur de s'impliquer et de coopérer, en participant à l'organisation et aux célébrations du centenaire.

En tant que pasteur de cette paroisse, je vous dis toute mon admiration et, devant tant de générosité, je ne peux cesser de vous encourager à continuer dans la même direction. Puissent les fêtes du centenaire de l'église Saint-Louis être pour tous, une occasion de retour aux sources et aux valeurs qui ont inspiré nos ancêtres et particulièrement ceux qui ont élevé ce magnifique temple, pour la gloire de Dieu et de notre saint Patron.

Marcel Lavoie p.m.e. curé.
Marcel Lavoie p.m.e. curé.



Message du président du comité

Mai 1984. La grande visite s'en vient. Comme dans toutes les paroisses du diocèse de Québec, un comité organisateur pour la visite du Pape est formé, en notre paroisse Saint-Louis.

Un soir, au hasard d'une conversation, après une réunion de ce comité, quelqu'un, on ne sait plus qui, lance l'idée des fêtes du centenaire de l'église. Et voilà qu'autour d'une tasse de café qui s'éternise, s'élaborent les rêves les plus fous. Mais, le tourbillon de nos chimères est bien vite étouffé par un brusque retour à la réalité; en effet, à travers nos tâches quotidiennes, nous devons d'abord planifier le voyage d'une centaine de personnes vers Québec, le 9 septembre, les mener à la rencontre de Jean-Paul II et les ramener sans encombre, au lendemain de cette visite mémorable.

Notre désir de célébrer le centenaire se rendort, mais la semence avait germé. Le 12 septembre, lors de la réunion-compte rendu de la visite papale, la flamme se rallume. Si nous avons eu cette idée des fêtes du centenaire, il doit bien y avoir d'autres paroissiens qui y ont pensé. Pourquoi ne pas lancer un appel à toute personne intéressée par un tel projet? La réponse n'a pas tardé et, début octobre 1984, une douzaine de paroissiens et paroissiennes s'asseoient autour d'une table, avec les marguilliers et le curé, et forment le comité organisateur des fêtes du centenaire.

J'ai eu l'honneur d'être nommé président de ce comité. Chacune des personnes présentes devient responsable d'un sous-comité et doit recruter d'autres paroissiens pour travailler en petits groupes, entre

les réunions hebdomadaires du comité central. Ainsi, près d'une cinquantaine de personnes s'activent chaque jour, souvent dans l'ombre, pour faire de nos fêtes, une réussite.

Lors de la rencontre d'octobre, une première constatation nous effraie un peu; deux mois et demi, c'est bien court pour mettre sur pied, planifier et financer des célébrations qui doivent durer toute l'année et être inaugurées le 1^{er} janvier 1985. À des moments de découragement et de pessimisme collectifs, succèdent des périodes fébriles de travail et d'oubli de soi. Et, quel bonheur pour tous, dans la nuit du 1^{er} janvier, dans un temple bondé de gens émus, notre pasteur, Marcel, lance officiellement les fêtes du centenaire de l'église.

À ce jour, de nombreuses activités, tant religieuses que culturelles, ont eu lieu et ont obtenu un succès sans précédent. Tout cela, grâce au dynamisme du comité, à la généreuse et précieuse collaboration de tous les gens de Saint-Louis, à la participation de toute la population de l'île, au soutien de notre pasteur et, bien sûr, à la complicité de la divine Providence qui a toujours su veiller sur notre petite communauté.

Parmi les projets les plus fous qui avaient jailli de notre tasse de café, il y avait celui d'un livre, pas une brochure, un vrai livre; cent cinquante pages, avec photos et couverture glacée, lancement en grande pompe. Ce projet, onirique au départ, s'est lui aussi matérialisé. Nous le devons à l'auteur Francine Harvey à qui, nous en sommes conscients maintenant, nous avons demandé de réaliser en quelques mois, un travail qui requiert souvent des années. Nous lui serons «centenairement» reconnaissants. Nous le devons aussi à Donald Dufour, un jeune handicapé de notre paroisse, qui, pendant des jours, a déchiffré les anciens registres paroissiaux et les documents officiels, afin de constituer une banque de données qui a servi de point de départ à l'auteur. Nous lui sommes redevables d'avoir participé à cette œuvre.

Ce livre est la pièce maîtresse de toute une collection d'archives que le comité du centenaire entend léguer à la paroisse Saint-Louis. Ces archives seront aussi constituées de cassettes vidéo des activités et de certaines réunions du comité, de photos, d'articles de journaux, des livres de comptes, des procès-verbaux de toutes les réunions, d'enregistrements et tout autre document jugé pertinent.

Nous souhaitons ardemment que ces archives soient conservées et consultées par les générations futures, que notre expérience serve un jour de l'an 2084, à quelques jeunes rêveurs, pour les fêtes du bicentenaire de l'église de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres.

Gilles Harvey
Président des fêtes 1885-1985

Comité organisateur des fêtes du centenaire de l'église

Président: Gilles Harvey
Vice-président: Joseph Bouchard, capt.
Secrétaire: Hélène Bergeron
Membres: Christine Bouchard
Guy Bouchard
Rolande Desgagnés
Danielle B. Dufour
Estelle Dufour
Nicole B. Dufour
Jacques Harvey
Marthe Harvey
Anne-Marie Perron
Rita Perron
Michel Tremblay
Réjeanne T. Bouchard
Clothilde G. Harvey
René Harvey
Marguilliers: Joseph Bouchard
Claude Bouchard
Gaston Dufour
Gilbert Dufour
Guy Dufour
Gilles Harvey

Les membres du comité désirent remercier les nombreuses personnes formant les sous-comités qui travaillent dans l'ombre depuis le début et sont responsables, en grande part, du succès des fêtes du centenaire.

**HISTORIQUE
DE
L'ISLE-AUX-COUDRES**

Historique de l'Isle-aux-Coudres

L'Isle-aux-Coudres a été concédée en fief à un nommé Etienne Lessard, habitant de la côte de Beaupré, en 1677. Éprouvant des difficultés ou manquant des moyens nécessaires pour obtenir la confirmation de son titre de concession, il céda ses droits ou ses prétendus droits sur le fief de l'Isle-aux-Coudres, aux Messieurs du Séminaire de Québec, par un contrat passé devant Maître François Génaple, notaire. Ce contrat, par lequel Étienne Lessard passe son titre au Séminaire pour la somme de cent francs, porte la date du 19 octobre 1687.

Le 29 octobre de la même année, les Messieurs du Séminaire de Québec obtinrent du marquis de Denonville, Gouverneur du Canada, un nouveau titre de concession de l'Isle-aux-Coudres et des battures autour «d'icelle», à titre de fief avec droit de pêche et de chasse, mais à condition qu'on n'y ferait point la traite avec les sauvages et qu'elle ne serait habitée par aucun autre individu que par des personnes dudit Séminaire.

Le 1^{er} septembre 1710, une requête fut présentée à l'intendant Raudot qui leva cette prohibition et permit aux Messieurs du Séminaire d'établir des habitants sur l'Isle-aux-Coudres, toutefois avec défense d'accorder aux dits habitants aucun droit de traite ou de chasse. Les premiers contrats datent de 1728, soit dix-huit ans après cette permission d'établir des habitants sur l'Isle-aux-Coudres.

Toutefois, la tradition laisse entendre qu'avant cette époque, soit en 1720, un colon du nom de Joseph Savard vint s'établir sur l'île et se bâtit une petite maison sur la butte, près de la petite rivière appelée Rivière-des-Pruches (aujourd'hui appelée le ruisseau de la Ferme).

Du 6 juillet 1728 au 2 avril 1773, les concessions suivantes furent attribuées:

| | |
|-----------------|---|
| 6 juillet 1728 | Joseph Savard François Tremblay |
| 7 juillet 1728 | François Roussel Joseph Tremblay Sébastien Harvey André Bergeron |
| 10 juillet 1728 | Étienne Desbiens |
| 10 octobre 1728 | Étienne Desbiens Guillaume Tremblay André Tremblay |
| 16 mai 1730 | Dominique Bonneau dit La Bécasse |
| 29 mai 1738 | Étienne Tremblay |

16 juin 1746 Joseph Savard
24 juin 1746 Jacques Godreau
Joseph Desbiens
Joseph Bouchard
28 juin 1747 Jean Gauthier
22 juillet 1748 Ignace Brisson
22 juillet 1749 Charles Demeule
13 juin 1752 Marc Beaulieu dit Suisse
10 octobre 1752 François Tremblay
7 juillet 1754 André Bergeron
13 mars 1757 Joseph Labranche dit Laforest
2 avril 1773 Guillaume Tremblay

La population actuelle de l'Isle-aux-Coudres est formée en majorité des descendants de ces premiers concessionnaires.

**PRÊTRES QUI ONT DESSERVI
L'ISLE-AUX-COUDRES**

La tradition rapporte que l'Isle-aux-Coudres fut desservie presque exclusivement par des Jésuites, de l'époque des premiers établissements à 1741. Toutefois, il est probable que les curés de la Baie-Saint-Paul étaient aussi chargés de la desserte de l'Isle-aux-Coudres qui, suivant la division civile des paroisses, faisait partie de la paroisse de la Baie-Saint-Paul et devait être desservie par voie de mission.

CURÉS ET DESSERVANTS

M. Chaumont de la Jeannière, desservant, 9 avril 1741 au 16 juin 1748

M. Charles Carrault, 1^{er} curé, 16 juin 1748 au 6 juillet 1750

Père F.-Denys Barron, récollet, desservant, 19 octobre 1750 au 4 août 1751

Père C. Coquart, jésuite, desservant, 21 octobre 1751 au 30 août 1757

M. Chaumont de la Jeannière, desservant, 5 octobre 1757 au 28 septembre 1761

En 1762, M. Chaumont de la Jeannière a repris la desserte de l'Isle-aux-Coudres et l'a gardée jusqu'à l'automne de 1770. Cependant, entre ces deux époques, plusieurs prêtres y ont exercé leur ministère, à savoir: MM Pressant et Boiset, supérieurs du Séminaire de Québec, en 1764, 1765 et 1766, M. Jean-Baptiste de la Brosse, jésuite, du 16 août 1766 au 24 août 1767, ainsi que M. Hubert, directeur du Séminaire de Québec, en juin et octobre 1770.

M. J.J. Berthiaume, 2^e curé, 24 octobre 1770 au 13 septembre 1775

M. P. Joseph Compain, 3^e curé, 7 octobre 1775 au 1^{er} septembre 1788

M. Charles Duchouquet, 4^e curé, 6 octobre 1788 au 7 mai 1792

M. Charles Perrault, 5^e curé, 24 mai 1792 au 31 décembre 1792

M. Paquet, desservant, 3 janvier 1793 au 23 septembre 1793

M. Ls-Antoine Langlois, 6^e curé, 7 octobre 1793 au 1^{er} septembre 1802

M. M.-François Robin, 7^e curé, 1^{er} novembre 1802 au 28 février 1804

M. L. Lelièvre, desservant, jusqu'à l'automne de 1804

M. Alexis Lefrançois, 8^e curé, 12 novembre 1804 au 25 février 1810

M. L. Lelièvre, desservant, 28 mai 1810 au 22 septembre 1811

M. Thomas Boudreault, 9^e curé, 15 octobre 1811 au 28 juin 1819

M. E.J. Morisset, curé des Éboulements, a desservi du 26 juillet 1819 au 27 octobre 1819

M. Pierre Duguay, 10^e curé, 6 novembre 1819 au 4 novembre 1822

M. François Labelle, curé des Éboulements, a desservi du 4 novembre 1822 au 6 octobre 1823

M. Ls.-Marie Lefebvre, 11^e curé, 20 octobre 1823 au 20 septembre 1826
M. Joseph Asselin, 12^e curé, 30 septembre 1826 au 1^{er} octobre 1839
M. Léon Noël, 13^e curé, 5 octobre 1839 au 29 septembre 1843
M. J.-Baptiste Pelletier, 14^e curé, 1^{er} octobre 1843 au 1^{er} octobre 1878
M. J.-Alphonse Pelletier, 15^e curé, frère du précédent, 1^{er} octobre 1878 au 1^{er} octobre 1895
M. Onésime Lavoie, 16^e curé, 1^{er} octobre 1895 au 1^{er} octobre 1905
M. L.-E. Boily, 17^e curé, 1^{er} octobre 1905 au 1^{er} octobre 1911
M. P.P.V. Lavoie, 18^e curé, 1^{er} octobre 1911 au 1^{er} octobre 1928
M. Louis Mathieu, 19^e curé, 1^{er} octobre 1928 au 1^{er} août 1932
M. Edmond Jean, 20^e curé, 1^{er} août 1932 au 26 octobre 1957
M. Fernand DeVarenes, 21^e curé, 26 octobre 1957 au 3 novembre 1958
M. Yvon St-Pierre, 22^e curé, 4 novembre 1958 au 21 janvier 1964
M. André Duchesne, 23^e curé, 21 janvier 1964 au 24 juillet 1968
M. Claude Gauthier, 24^e curé, 24 juillet 1968 au 15 février 1969
M. Jean Barry, 25^e curé, 21 mars 1969 au 3 juillet 1981
M. Marcel Lavoie, 26^e curé, 3 juillet 1981 jusqu'à nos jours

La cure la plus longue fut celle de M. Jean-Baptiste Pelletier, du 1^{er} octobre 1843 au 1^{er} octobre 1878, soit 35 ans.

La cure la plus courte fut celle de M. Claude Gauthier, du 24 juillet 1968 au 14 février 1969, soit 6 mois et 22 jours.

**PRÊTRES NATIFS
DE L'ISLE-AUX-COUDRES**

M. Pierre-Thomas Boudreault (9^e curé)

M. Pierre-Thomas Boudreault est le seul prêtre natif de l'île qui a eu une cure à Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, cure d'une durée de 7 ans, 8 mois et 13 jours.

Né le 21 décembre 1777, il fut baptisé par M. Pierre-Joseph Compain et, à la date de son ordination, il était âgé de 27 ans et 10 mois.

M. Boudreault était demeuré infirme, par suite d'une fracture à la cuisse subie lors de l'explosion d'un petit canon, au Petit-Cap de Saint-Joachim, pendant les vacances de l'été 1800, alors qu'il terminait ses études; il ne pouvait marcher qu'au prix de grands efforts, même en s'aidant d'une canne et d'une béquille.

Il fut frappé de paralysie le 28 juin 1819, alors que le matin même il avait célébré le service funèbre d'un de ses paroissiens, François Gagnon, âgé de 69 ans. Il mourut à l'âge de 44 ans et 5 mois, le 22 mai 1822 et fut inhumé dans l'église de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, par M. Lebel, curé des Éboulements. Il est le troisième prêtre inhumé dans cette église, les deux précédents étant M. Charles Perreault (5^e curé) et M. Marie-François Robin (7^e curé).

Son premier acte inscrit dans les registres de l'île est celui du baptême de Zacharie Leclerc, fils de Joseph Leclerc, le 15 octobre 1811; son dernier fut celui de la sépulture de François Gagnon, le 28 juin 1819.

M. Godefroy Tremblay

M. Godefroy Tremblay est né à l'Isle-aux-Coudres, le 8 février 1800 et a été baptisé par Ls.-Antoine Langlois, le 9 février 1800.

En 1815, il quitta l'île pour aller vivre chez un marchand de Québec, M. Lagueux et, pendant un an, il fut l'élève d'un M. Vaillancourt, notaire, qui lui apprit à lire et à écrire convenablement. Le 1^{er} mai 1816, il entra comme pensionnaire au Petit Séminaire de Québec, pour y commencer son cours d'études classiques.

Souffrant d'une affection asthmatique, séquelle de la rougeole contractée dans son jeune âge, il était de santé très fragile et, le 1^{er} mai 1821, il dut interrompre ses études. Il travailla alors comme commis-marchand, chez M. J.O. Brunet de Québec, propriétaire d'un magasin de marine mais, à peine un an après, sa mauvaise santé le força à retourner vivre à l'Isle-aux-Coudres, dans la maison de ses parents, où il s'employa comme menuisier, mais sans goût aucun

pour ce métier. À l'automne de 1824, il partait pour la Malbaie où il enseigna pendant huit mois, mais revint à l'île, bien déterminé à retourner au Séminaire.

M. Tremblay prit la soutane le 4 mai 1826 et continua ses études en théologie, au Grand Séminaire de Québec, pendant un an. Toujours en raison de sa santé fragile, il dut faire un autre séjour à l'île et à peine remis, il traversa de nouveau le fleuve pour enseigner à Saint-Roch-des-Aulnaies pendant quatre mois, ainsi qu'au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, pendant sept ou huit mois. De nouveau souffrant et épuisé, il fut contraint de regagner l'île dont le climat salubre lui permit de refaire ses forces.

À l'été 1830, il demanda à M. Alexis Mailloux, alors curé de Saint-Roch-de-Québec, de lui accorder l'hospitalité de son presbytère, dans le but de terminer ses études en théologie et sa requête fut agréée. Le 7 avril 1832, il fut ordonné prêtre par Mgr Panet et célébra sa première messe à Saint-Roch-de-Québec, le 8 avril 1832.

Il exerça son ministère successivement à Charlesbourg, à Saint-Roch-de-Québec où il se dévoua sans compter, notamment lors d'une épidémie de choléra qui sévit en 1832, à Château-Richer, à l'Ange-Gardien, à la Malbaie, à Sainte-Rose près de Montréal et, enfin, à Sainte-Agnès de Charlevoix. Retiré à l'Isle-aux-Coudres en 1855, il y mourut le 23 juin 1879.

M. Alexis Mailloux, Grand-Vicaire

M. Alexis Mailloux naquit à l'Isle-aux-Coudres, le 9 janvier 1801, d'une famille peu favorisée du côté fortune, mais riche en piété et en esprit religieux; il fut baptisé par M. Ls-Antoine Langlois, le 10 janvier 1801.

À l'automne de 1814, il entra au Petit Séminaire de Québec où il fut instruit gratuitement par M. le Grand-Vicaire Jérôme Demers. Pendant les quatre années précédentes, il avait reçu son enseignement scolaire de François Leclerc, un vieux célibataire qu'on surnommait «le vieil ermite». M. le Grand-Vicaire Mailloux disait souvent: «Si je suis quelque chose, aujourd'hui, je le dois au père François car, sans lui, j'aurais passé ma vie à végéter».

Atteint d'une grave maladie, il dut interrompre ses études et fut hospitalisé à l'Hôtel-Dieu de Québec où il se lia d'amitié avec un autre malade ne parlant que l'anglais, ce qui détermina chez lui la résolution d'étudier cette langue. M. Mailloux jouait également fort bien du violon.

De retour au Petit Séminaire et, par la suite, au Grand Séminaire, il fut ordonné prêtre le 28 mai 1825, alors qu'il était âgé de 24 ans.

Nommé second chapelain du nouvel établissement de Saint-Roch-de-Québec, il seconda M. C.-F. Baillargeon, devenu plus tard Mgr Baillargeon. En 1829, la succursale de Saint-Roch fut érigée en paroisse et M. Mailloux en fut nommé curé; il y exerça son sacerdoce jusqu'en 1833, alors qu'il fut transféré à la cure de Rivière-du-Loup.

Le 22 septembre 1834, Mgr Signay le nommait officiellement directeur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et, à la mort de M. C.-F. Painchaud (fondateur du collège), le 8 février 1838, M. Mailloux accepta la cure de la paroisse de Sainte-Anne, tout en gardant la direction du collège; en reconnaissance de ses bons offices, Mgr Signay le nomma Vicaire général, au mois de juin de la même année.

M. Mailloux se fit exclusivement l'apôtre de la tempérance, pour combattre l'ivrognerie qui faisait des ravages dans tout le Canada et fonda cette société admirable de tempérance qu'il nomma Société de la Croix.

Sur sa demande, M. Mailloux partit en Illinois, pour œuvrer comme missionnaire, de 1856 à 1862; de retour au Canada, il fut en charge de la paroisse de Bonaventure, dans le district de Gaspé, pendant un an.

À partir de cette époque, il fut successivement l'hôte d'amis de son choix. De mars 1866 à 1870, il accepta l'hospitalité du révérend M. Martineau, curé de Saint-Charles-de-Bellechasse et, grâce à lui, M. Martineau put s'absenter pour assister au concile du Vatican, en 1870. De 1870 à 1877, M. Mailloux vécut à Saint-Henri-de-Lauzon et, de temps en temps, quand ses forces le lui permettaient, il prêchait des retraites.

Le 31 juillet 1877, il regagnait l'Isle-aux-Coudres et mourait le 4 août de la même année; il fut inhumé dans le sanctuaire de l'église de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, le 8 août 1877, bien que dans son testament, il ait spécifié ce qui suit: «Je veux et ordonne que mon corps soit inhumé dans le cimetière de la paroisse où je décéderai, au pied de la grande croix du cimetière, en souvenir de la Société de la Croix que j'ai établie et je défends expressément qu'on inhume mon corps dans l'église».

L'église de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres a bénéficié de plusieurs dons de M. Mailloux, soit le premier chemin de Croix placé dans cette église et, en 1869, un second chemin de Croix, l'un des plus beaux du diocèse, exécuté par M. Mailloux lui-même qui y consacra deux années de travail. En 1869 également, il a enrichi l'église

de plusieurs reliques, dont celle de la vraie Croix, celle de la bonne Sainte-Anne, celle de Saint-Louis, patron de la paroisse, celle de Saint-Alexis, son patron et celle du bienheureux Port-Maurice. Quelques années auparavant, il avait lui-même fait installer dans l'église, un superbe instrument de musique.

M. l'abbé Joseph-André Desmeules

L'abbé Joseph-André Desmeules est né à l'Isle-aux-Coudres, le 4 février 1924, du mariage d'Hilaire Desmeules, cultivateur et de Blanche Desgagnés.

Il a fait ses études classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi, de 1939 à 1947, ses études théologiques au Grand Séminaire de Montréal, en 1947 et 1948, ainsi qu'au Grand Séminaire de Chicoutimi, de 1948 à 1951. Il a été ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi, par Mgr Georges Melançon, évêque du diocèse, le 1^{er} avril 1951.

Il a été successivement, vicaire à Saint-Ambroise, comté de Chicoutimi, d'avril 1951 à octobre 1952, vicaire à Sainte-Famille de Kénogami, d'octobre 1952 à octobre 1955, vicaire à Saint-Georges de Jonquière, d'octobre 1955 à août 1959, vicaire à Saint-Gédéon, d'août 1959 à septembre 1965. Dans l'intervalle, il a été desservant de cette paroisse, de juin à octobre 1961 et du 28 décembre 1962 à mars 1963, desservant de Saint-Bruno, comté du Lac Saint-Jean, de septembre 1965 à décembre 1967 et vicaire de cette même paroisse, pendant quelques jours, en décembre 1967.

Aumônier des cercles Lacordaire et Sainte-Jeanne D'Arc, pour le secteur Alma-Saint-Jérôme, de septembre 1963 à septembre 1966, puis curé de Saint-Félix d'Otis, comté de Dubuc, de décembre 1967 à avril 1974, il est curé de Sainte-Lucie d'Albanel, comté Lac Saint-Jean-Ouest, depuis le 27 avril 1974.

Monsieur l'abbé Épiphan Lapointe (1822-1862)

Né le 5 juillet 1822, à l'Isle-aux-Coudres, fils de Jean Lapointe et de Marie-Antoinette Mailloux, il fut ordonné à Québec, le 13 octobre 1850. Il fut vicaire à Saint-Thomas, en 1851, missionnaire de Paspébiac, en 1855 et des Illinois, en 1861 et ensuite curé de Saint-Germain de Rimouski où il décéda le 28 octobre 1862, à l'âge de 40 ans.

Monsieur l'abbé Joseph-Octave Perron (1827-1880)

Né à l'Isle-aux-Coudres, le 6 juin 1827, il était le fils de Joseph Perron et de Monique Lapointe. Il fut ordonné à Québec, le 19 septembre 1863. Il fut vicaire à Sainte-Anne-des-Monts, en 1864, missionnaire à Natashquan, au Labrador, en 1867 et ensuite curé de Sainte-Félicité, jusqu'à sa mort, en 1880.

Monsieur l'abbé Éloi-Victorien Dion (baptisé sous le nom de Yvon) (1828-1897)

Né à l'Isle-aux-Coudres, le 1^{er} mars 1828, fils d'Éloi Dion et de Délima Castonguay, il fut ordonné à Québec, le 17 décembre 1853. Il fut vicaire à Saint-Joseph de Lévis, en 1854, vicaire à Saint-Gervais, en 1856, puis curé de Saint-Modeste et de Saint-Épiphane, en 1865 et ensuite, curé de Sainte-Hénédine de Dorchester.

Monsieur l'abbé Jacob Gagné (1844-1920)

On ne possède que peu de détails sur la vie sacerdotale de monsieur Gagné, sinon qu'il fut, pendant de nombreuses années, le secrétaire de l'évêque de Rimouski.

**EXTRAITS DES REGISTRES PAROISSIAUX
DE L'ÉGLISE SAINT-LOUIS**

Première personne née sur l'Isle-aux-Coudres

On trouve au répertoire du premier registre, à l'année 1743, le mariage de Berthélémi Thérien et de Brigitte Savard, avec la remarque que cette Brigitte Savard est la première personne née sur l'île.

Il est connu, par tradition, que cette Brigitte Savard était la fille d'un nommé Joseph Savard, arrivé sur l'île avec sa femme, dont le nom de fille était Marie-Josephite Morelle, quelque temps avant la naissance de cette enfant.

Premier baptême à l'Isle-aux-Coudres, dont le registre fasse mention.

Le premier acte inscrit sur ce registre est le baptême de Marie-Anne Tremblay qui fut baptisée par M. Chaumont de la Jeannière, le 9 avril 1741 (supplée les cérémonies). Elle était née le 14 mars précédent. Enfant de André Tremblay et de Catherine Bouchard, elle avait comme parrain, Dominique Bonneau dit la Bécasse et, comme marraine, Gertrude Bouchard.

Premier mariage

Le 13 novembre 1741, mariage de Jacques Bouchard, fils de Antoine Bouchard et de Magdelaine Simard, avec Louise-Françoise Rousset, fille de feu François Rousset et de feu Louise Tremblay. Cinq signatures sont apposées au bas de cet acte, dont l'une est celle de François Bouchard, capitaine de la Côte.

Premier acte de sépulture

Le premier acte de sépulture est celui d'un jeune enfant, Pierre-Dieudonné Harvey, âgé de deux mois et demi. Les noms de son père et de sa mère manquent dans l'acte qui est daté du 12 mai 1742.

Location des bancs, en 1772.

Le 1^{er} janvier 1772, l'assemblée générale de tous les paroissiens ayant été convoquée au prône de la grand-messe, je, soussigné, prêtre curé de cette paroisse de la part et avec l'agrément de Mgr Briand, évêque de Québec, je proposai que, dans la suite, la rente des bancs fut payable au premier janvier et en blé, ce pour la commodité des habitants qui manqueraient d'argent.

Il fut réglé et conclu d'une voix unanime que la taxe de ladite rente serait d'un minot de blé par année, sans qu'il soit libre aux par-

ticuliers de changer, à moins que ce ne fut du consentement du curé et des marguilliers.

J.J. Berthiaume, prêtre

N.B. - Liste des bancs. - Il y avait quatre rangées de bancs (16-13-13-13) disposés en partant du côté de l'Évangile, tant anciens que nouveaux, sis dans la nouvelle église de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres.

Les églises successives.

M. Charles Garreault, curé de 1748 à 1750, fit bâtir la première chapelle qui ne devait pas avoir plus de 25 pieds de longueur.

En octobre 1770, M. Jean-Jacques Berthiaume (2^e curé) venait prendre possession de la cure de l'Isle-aux-Coudres et, la première chapelle étant devenue trop exiguë, il fit comprendre aux habitants qu'une chapelle de 60 et quelques pieds de longueur, par 36 pieds de largeur pourrait suffire pendant longtemps aux besoins de la population.

L'hiver de 1770 - 1771 fut consacré à la préparation du bois et la construction proprement dite de la chapelle ne débuta qu'à l'été 1771. Elle fut érigée par un nommé Verreau et les gradins du petit tabernacle, qui aujourd'hui est placé dans la chapelle du Saint-Sacrement, dite de Sainte-Anne, furent construits par un monsieur Levasseur; ces gradins, ainsi que les petits chandeliers en bois argenté, également œuvre de Levasseur, ont coûté à l'époque, 136 francs.

Cette chapelle ou église, comme on voulait la nommer, fut terminée à la fin du mois d'octobre 1771 et bénite par M. A. Hubert, prêtre directeur du Séminaire de Québec et agent de Mgr Briand, évêque de Québec.

On ne possède aucun détail sur le coût de la construction de cette église mais, dans les livres de la fabrique, on trouve un relevé des dépenses suivantes:

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| 1771 | |
| Pour meubles, etc. | L 35. 12. s* |
| Pour ornements | L 48. |
| 1772 | |
| Pour ornements | L 75. 12. s |
| Payé audit Levasseur - acompte | L 60. |
| *Voir annexe 1, page 157. | |
| De plus pour la façon des ornements | L 35. |
| De plus payé au forgeron | L 10. |

1773

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Pour les ornements | L 246. |
| Pour façon des ornements | L 80. 12. s |
| Acompte des gradins et chandeliers | L 40. |

Lors de sa visite du 1^{er} septembre 1773, Mgr Briand, décrétait ce qui suit:

- Par la miséricorde de Dieu et l'Agneau du Saint-Siège, nous, évêque de Québec, avons ordonné et ordonnons:
- 1 - que l'on fasse au plus tôt un confessionnal dans l'église
 - 2 - que le cimetière soit décentement enclos — nous défendons que la clôture soit faite par post, afin qu'elle soit bien limandée
 - 3 - que ledit cimetière soit élargi du côté de la côte et que ses cavités soient remplies, afin qu'il soit bien uni
 - 4 - que l'on ôte du cimetière les broussailles et arbrisseaux
 - 5 - que la terre de l'église soit défrichée comme je l'avais ordonné lors de ma première visite. Pour ce qui regarde les comptes, quoi qu'ils en soient pas dans une forme juridique, cependant, persuadé que les habitants n'ont point fait de tort à leur église, nous les avons alloués et allouons, déchargeant lesdits marguilliers jusqu'à ce jour.

Sera notre présente ordonnance lue et publiée au prône de la messe paroissiale. Donné à l'Isle-aux-Coudres, dans le cours de nos visites, le 1^{er} septembre 1773, sous notre seing et...

Jean-Olivier Briand
Évêque de Québec

1776

| | |
|---|-----------|
| Pour deux armoires faites dans la sacristie pour mettre les ornements et autres choses | L 48. |
| Plus pour la cloche | L 19. |
| Plus à David pour ouvrages faits à l'église | L 7. 4. s |

1777

| | |
|---|-----------|
| Pour des chandeliers payé acompte à M. Levasseur | L 108. |
| Plus pour devant d'autel | L 72. |
| Pour calice | L 264. |
| Pour façon de l'argenterie payée à l'hôpital général | L 70. |
| Pour argent pour les chandeliers | L 42 4. s |

1778

| | |
|-----------------------------|-------|
| Pour argent du vieux calice | L 60. |
|-----------------------------|-------|

1779

| | |
|---------------------------------|------|
| Pour le transport du chandelier | L 6. |
|---------------------------------|------|

| | |
|---|---------|
| Pour burettes et bassin d'argent | L 168. |
| Plus pour un canon d'autel | L 9. |
| 1780 | |
| Pour un devant d'autel | L. 232. |
| Pour façon du devant d'autel | L 6. |
| Pour un éventail pour la porte de l'église, les vitres et le mastic | L 36. |
| Pour peinture verte et blanche | L 8. |
| Pour deux devants d'autel, un noir et un violet | L 48. |
| 1781 | |
| Pour un canot pour l'église | L 84. |
| 1782 | |
| Payé à Charles David (forgeron) pour ouvrage | L 6. |
| 1783 | |
| Payé à Charles David (forgeron) | L 10. |
| 1796 | |
| Item fait recette de la somme de 89 livres provenant des quêtes et des pains bénits | L 89. |

1797

Laquelle somme a été mise dans le coffre de la fabrique où il ne restait que la somme de cent quinze livres et dix sols, de deux mille trois cent quatre-vingt-seize livres et cinq sols qu'il y avait auparavant. Il manque la somme de deux mille deux cent quatre-vingts livres et quinze sols employée pour l'achat d'un tabernacle doré, une garniture de bouquet, une couronne, un cadre, six petits chandeliers argentés, un tapis, une lampe et quelques autres articles.

1799

La somme de sept cent «soixante-onze» livres et dix sols qui y était ayant été dépensée du consentement des marguilliers et autres habitants pour l'achat d'une chasuble garnie d'un galon d'or et d'un dais garni en galon et frange d'argent.

1802

Item pour un poêle pour la sacristie L 90.

Par devant nous, prêtre soussigné et au milieu d'une assemblée des marguilliers, tant anciens que nouveaux et autres habitants, annoncée au prône de la messe paroissiale, le vingt-troisième dimanche de la Pentecôte, le dix-huitième jour du mois de novembre de l'année mil huit cent dix et convoquée au son de la cloche, à l'issue des vêpres, dans le presbytère des habitants de la paroisse de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres.

Premièrement, ont été élus à la charge de syndics, pour trois années consécutives, Michel Tremblay, Augustin Dufour et Joseph Desgagnés, par un nombre supérieur de voix, lesquels présents et promettant et s'obligeant par ces présentes de remplir fidèlement et exactement les devoirs de leur charge.

Secondement, tous les habitants dudit lieu promettant, aussi par ces présentes, à obéir à tous les commandements qui leur seront faits de la part desdits syndics, pour la réparation et l'entretien tant du dehors que du dedans de l'église, sacristie et cimetière, particulièrement pour la bâtisse neuve d'un clocher, lequel étant trop petit pour le corps de ladite église, il a été conclu et arrêté d'une voix unanime qu'il serait nécessaire d'en faire un autre plus élégant et mieux proportionné. S'obligeant en outre, par ces présentes, les susdits habitants, de fournir tout l'argent et les matériaux nécessaires à ladite bâtisse et pour «s'agrandir» la sacristie de dix pieds.

Troisièmement, ladite assemblée autorise, par ces présentes, les susdits syndics à engager un ouvrier pour la bâtisse dudit clocher et à faire et payer toutes les dépenses si c'est nécessaire, ainsi que pour les réparations et agrandissement de ladite sacristie et ce, pour une année et les suivantes, le présent acte a été confirmé par ladite assemblée, accepté par nous, prêtre, signé par plusieurs habitants, d'autres déclarant ne le savoir. Fait et passé audit lieu, le jour et an que dessus.

Lecture faite: Joseph Dufour Elly Mailloux Joseph Leclerc
Joseph Desgagnés Germain Desgagnés
Bernard Claude Panet, évêque

1810

Nous avons permis que sur la somme actuellement au coffre, qui est de L 100. 6 s. et 11 d. du cours de la province, il soit reçu, aux syndics nommés par l'acte de délibération porté à la fin de ce registre, en date du dix-huit novembre de l'année dernière (1809), et que nous avons approuvé; et ce au fur et à mesure que l'ouvrage avancera, une somme de cinquante livres du cours actuel que les habitants ne peuvent fournir par eux-mêmes, pour la construction d'un nouveau clocher. Donné dans la paroisse de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres dans le cours de notre visite, le 23 juin 1811.

Bern: Cl. évêque de Salder

1811

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Achat d'une cloche | L 26. 16 s. 0 |
| Tous les frais pour le transport | L 4. 1 s. 0 |

Archives de la fabrique
Livre des prônes, 1788-1803

24

(G. A. Roy - 06-82)

Note: À la fin de ce livre, on trouve la reddition des comptes de la fabrique, de 1776 à 1811. Il est à noter qu'on y retrouve les recettes et dépenses des années 1805 à 1810 qui n'apparaissent pas au 1er livre de comptes.

| | |
|---|-------------|
| 1777 Pour chandelier pour l'autel | L 221. |
| pour calice et devant d'autel | L 336. |
| 1778 Pour burettes et bassin d'argent | L 168. |
| 1779 Payé à Mr Crequy pour le tableau | L 240. |
| 1783 Pour un ciboire | L 240. |
| 1784 Pour un encensoir d'argent | L 450. |
| 1786 Pour un ostensor | L 400. |
| 1805 27 décembre — Façon de deux statues, coffre-fort | L 25. 0. 0 |
| 27 décembre — Item pour le même objet | L 2. 0. 0 |
| 1806 26 mai — Transport des statues de la Baie | L 0. 4. 0 |
| 2 octobre — Dorure, carnation, rideaux des statues | L 38. 14. 3 |
| 2 octobre — Leur transport de Québec à la Baie Saint-Paul | L 0. 10. 0 |
| 1812 | |
| Au charpentier pour la construction d'un nou- veau clocher | L 50. |
| Donné en acompte au menuisier pour refaire la voûte | L 36. |
| Pour une seconde cloche | L 7. 10. 0 |
| Au forgeron | L 14. 6. 3 |
| Cordes pour les cloches | L 2. 0. 0 |
| Pour clous à couvrir | L 2. 3. 9 |
| Pour serrure | L 0. 10. 0 |
| Pour planches | L 9. 5. 0 |
| 1813 | |
| Pour une nouvelle voûte | L 36. 10. 0 |
| Pour planche et autre bois | L 12. 0. 7 |
| Pour la construction d'un jubé | L 37. 10. 0 |
| Pour le maçon, menuisier et scieur de long | L 5. 8. 0 |
| 1814 | |
| Pour plancher du sanctuaire | L 19. 7. 6 |
| Pour crépir le sanctuaire | L 2. 8. 10 |
| Pour le marche-pied d'autel | L 17. 14. 8 |

Le 2 juillet 1814, visite de Mgr Plessis.

— Nous sommes convenu avec les habitants assemblés qu'ils conti-
nueront de donner à leur curé, par manière de supplément, la

dîme de patates et d'huile de marsouin... Ordonné que la lampe de l'église soit entretenue comme ci-devant. Permis à M. le curé Thomas Boudreault, en raison de ses infirmités, de continuer de baptiser et confesser au presbytère.

J. Octave Plessis, évêque de Québec

1815

Donné en acompte au sieur David Fleury, architecte L 50. 0. 0

1816

Pour façon du rétable L 50. 0. 0

Pour garniture de châssis L 2. 6. 0

1817

Donné en acompte aux créanciers de la fabrique de l'Isle-aux-Coudres L 50. 10

1818

Donné en acompte aux créanciers de la fabrique L 29.

1819

Donné en acompte aux créanciers L 35. 3. 2

1820

Pour parfait et dernier paiement aux créanciers L 32. 17.

1821

Pour encensoir et autres petites dépenses L 19. 10

1822

Le 4 juillet, assemblée des marguilliers anciens et nouveaux qui ont déterminé unanimement de faire faire un confessionnal dans le bas de l'église, d'ajouter un siège tout autour des stalles du chœur, de boiser les quatre piliers qui soutiennent le jubé, de faire baisser le triple marche-pied de l'autel, de mettre des triangles en forme de panneaux entre les colonnes et le pilastre du sanctuaire et de la nef, entre les châssis et en dessous, et aussi un banc d'œuvre d'après un plan donné et accepté de monsieur le Curé et des marguilliers de l'œuvre.

1824

Pour le ciboire et la bannière L 20. 17

À la suite du compte: «Pris sur le coffre, la somme de cinquante-deux livres, dix-huit shillings et deux pences, pour le «peinturage» de toute l'église, le ciboire neuf, un ornement vert avec le parement semblable. La bannière qui, quoique donnée par la paroisse, a néanmoins été prise sur le coffre, parce que ledit argent de la bannière qui était un présent de la paroisse a été employé pour une chape, en 1820».

1826

À la suite du compte: «Germain Demeules, marguillier en charge pour 1827, successeur de Jean Gagnon, en acceptant la somme de L 75. S. 4., ayant observé à l'assemblée qu'il y avait dans ladite somme

26

quantité de pièces de monnaie qui n'ont plus de cours dans la province, a demandé qu'on voulut bien séparer toutes pièces, tant en argent qu'en cottes, qui n'ont plus de cours, afin de savoir au juste combien la fabrique peut avoir d'argent courant, ce qui ayant été accordé, il s'est trouvé la somme de L 68. 8. 7 1/2 argent courant et L 6. 19. 2 1/2 de vieille monnaie qui n'a plus cours dans la province».

| | | | |
|--|-----|-----|-----|
| 1823 | L | S | D |
| Pour marche-pied confessionnal et baptistère | 12. | 00. | 00. |

| | | | |
|--|-----|-----|-----|
| 1824 | | | |
| Pour le «peinturage» de toute l'église | 27. | 09. | 00. |
| Pour bois et main-d'œuvre, orfèvre et forgeron | 05. | 02. | 00. |

| | | | |
|--|-----|-----|-----|
| 1825 | | | |
| Une marche aux balustres et «boisure» des colonnes | 03. | 02. | 00. |
| Pour forgeron et bâton de connétable | 00. | 06. | 06. |

| | | | |
|---|-----|-----|-----|
| 1826 | | | |
| Payé par ledit rendant compte à Magloire Rouleau, la somme de vingt louis pour acompte pour le banc d'œuvre comme il paraît par le reçu dudit ouvrier | 20. | 00. | 00. |

| | | | |
|--|-----|-----|-----|
| Payé pour fourniture et ouvrage de menuiserie consistant en bois de menuisier, aile de la balustre, quatre tabourets, boisures du fond du banc d'œuvre | 02. | 10. | 07. |
|--|-----|-----|-----|

| | | | |
|--|-----|-----|-----|
| 1827 | | | |
| Payé au sieur Magloire Rouleau pour dernier paiement du banc d'œuvre | 10. | 00. | 00. |

| | | | |
|---|-----|-----|-----|
| 1828 | | | |
| Pour les deux planchers de la sacristie | 07. | 00. | 00. |
| Pour la façon des deux armoires | 01. | 05. | 00. |

| | | | |
|--|-----|-----|-----|
| 1829 | | | |
| Payé à Laurent Amiot, orfèvre, pour un calice avec la patène comme il paraît sur les reçus | 22. | 00. | 00. |

1824
Le bill du neuf mars mil huit cent vingt-quatre établissait les marguilliers seuls gérants des écoles de fabrique instituées en vertu dudit bill. À l'Isle-aux-Coudres, il y avait trois maisons d'école:

- La maison numéro 1
 - La maison numéro 2
 - La maison numéro 3
- (Dans les années 1830)

Acte d'assemblée de paroisse au sujet d'une école de fabrique,
en 1829.

À une assemblée générale de paroisse, annoncée le huit du présent mois de décembre et tenue ce jour, treize décembre, à l'effet de procéder à l'érection d'une maison d'école de fabrique, suivant le bill de mil huit cent vingt-quatre, la majeure partie des propriétaires de la paroisse de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, d'un commun accord avec le curé du lieu, ont consenti et consentent par le présent acte, à prendre sur la terre de l'église de ladite paroisse, un arpent en superficie de terrain, vis-à-vis la maison actuellement levée sur ledit terrain et ce, pour être la dépendance de la maison d'école, suivant le bill de mil huit cent vingt-quatre, en foi de quoi ils ont signé, ce jour treize décembre mil huit cent vingt-neuf.

Jos. Asselin, prêtre curé

Nous constatons que, dans un acte de la fabrique de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, datée du 1^{er} janvier 1863, il y avait quatre maisons d'école.

1827

Payé au sieur Laurent Amiot, orfèvre, pour un bénitier d'argent la somme de seize louis dont onze louis, un shilling en argent courant, le reste à savoir, quatre louis, dix-neuf shillings en vieille monnaie composée des vieilles pièces du coffre dont il est parlé au compte précédent, de vingt-six autres pièces de vingt-six sous et encore de dix-neuf autres pièces semblables achetées des particuliers, qui ayant été pesées par l'orfèvre n'ont valu que quatre louis, dix-neuf shillings. Payé pour la forge avec les anciens sous qui avaient cours cette année, la somme de douze shillings, huit pences. 12/8
Dédution à faire sur le vieil argent pesé chez
l'orfèvre, pour le bénitier 8/7 1/2

1828

Le 6 juillet, visite de Mgr Panet: «Nous avons ordonné qu'on ait à se procurer une autre lampe que celle de bois qui y est encore présentement.»

Pour une lampe de cristal 2/1

Pour un vase d'argent pour baptiser 1

1834

Vus et alloués les comptes de cette fabrique, depuis la visite de feu Mgr Panet, évêque de Québec, le 6 juillet 1828, desquels nous déchargeons le marguillier, jusque et compris Augustin Leclerc, marguillier en exercice pour l'année 1833. Nous avons ordonné:

1. Deux étoles, l'une pour l'administration des sacrements aux malades

- 2- Quarante-huit purificateurs de toile fine de vrai lin, défendant de se servir de toile cotonnée
- 3- Une piscine d'argent pour la purification des doigts
- 4- Deux crucifix de bois argenté, pour être substitués, l'un au crucifix de la croix argentée du grand autel et l'autre à la croix aussi argentée du banc d'œuvre que nous déclarons tous deux être indécents
- 5- Une nouvelle pierre sacrée pour remplacer celle qui se trouve à l'autel dont deux angles sont froissés.

Donné à la paroisse de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, dans le cours de nos visites, le quinze juillet mil huit cent trente-quatre.

Joseph Signay, évêque de Québec

| 1838 | L S D |
|---|-------------|
| Pour l'achat d'une cuve à eau bénite | 01. 02. 06. |
| Huile et peinture jaune pour le sanctuaire | 01. 03. 08. |
| «Peinturage» du sanctuaire | 00. 12. 00. |
| Bois pour deux châssis à éventail à placer au portail | 00. 03. 09. |
| Vingt-neuf vitres taillées pour dito | 00. 08. 05. |
| Façon et «peinturage» de dito | 00. 10. 00. |

Vus et alloués les comptes de cette fabrique rendus depuis notre première visite du 15 juillet 1834 et desquels nous déchargeons les marguilliers comptables, jusque et compris le sieur Vital Mailloux, marguillier en charge de l'année 1838.

Nous avons ordonné:

- 1- Qu'on exécute au plus tôt la troisième de nos ordonnances de 1834, concernant l'achat d'une piscine d'argent
- 2- Qu'on achète six corporaux de fin lin
- 3- Que dans le baptistère placé au bas de l'église, il soit fait un conduit ou tuyau au moyen duquel on puisse, après l'administration du baptême jeter dans l'espace des fonts mêmes, le reste de l'eau qu'on y a employée
- 4- Qu'il soit acheté un petit tableau de Saint Jean-Baptiste baptisant Notre-Seigneur
- 5- Qu'on renouvelle la garniture des bouquets dont on orne l'autel, dans les solennités
- 6- Qu'il soit posé, dans la sacristie, un lavoir pour l'usage des prêtres, dans les temps où la rubrique le prescrit.

Comme la croix qui se trouve dans le cimetière est fixée à l'extrémité d'une longue pyramide, au lieu d'être plantée dans la terre du cimetière et que cette position lui fait excéder de beaucoup la hauteur marquée au rituel, nous recommandons qu'aussitôt que ladite pyramide ou la croix requerront quelque réparation, on ne répare ni l'une ni l'autre, mais que l'on plante, au même lieu, une

seule croix de la forme de toutes celles que l'on trouve placées dans les autres cimetières.

Il nous a été présenté un acte de donation faite à cette fabrique, le 26 mars 1838 (Ths Kane, notaire), par le sieur Augustin Leclerc, d'un lopin de terre situé au lieu appelé la Baleine, sur une étendue d'environ cinquante-quatre perches en superficie, aux fins d'y ériger une nouvelle école de fabrique. Après avoir reconnu que ledit acte avait été dûment et régulièrement accepté par cette fabrique et légalement insinué au greffe de ce district, le 2 mai 1838, nous y avons apposé notre approbation, en date de ce jour.

Monsieur le Curé nous ayant soumis une feuille sur laquelle sont écrits les différents articles du tarif en usage dans cette paroisse, nous avons approuvé ledit tarif et nous en avons fait prendre copie qui sera déposée dans nos archives, afin d'y recourir si besoin.

Bénédiction de la chapelle du sud-ouest

Le vingt-cinq mai mil huit cent trente-sept, après l'office des vêpres, la chapelle du sud-ouest de cette paroisse a été bénite par nous, soussigné, suivant les cérémonies du rituel, sous l'invocation de Sainte-Anne.

Acte d'une assemblée de marguilliers, au sujet d'un terrain offert à la fabrique, par Augustin Leclerc, pour le bienfait de l'éducation.

Le vingt janvier mil huit cent trente-huit, après avertissement préalable donné au prône de la messe paroissiale précédente, se sont assemblés au son de la cloche, les sieurs Vital Mailloux, Louis Harvey et Abraham Tremblay, marguilliers de l'œuvre et fabrique de ladite paroisse et plusieurs autres anciens marguilliers lesquels, sur l'exposition que fit le curé de ladite paroisse, présidant ladite assemblée, de la cession gratuite d'un terrain d'environ six perches de front sur environ neuf perches de profondeur, qu'offrait à ladite fabrique, le sieur Augustin Leclerc, habitant tenancier de ladite paroisse, pour ériger dans le district de la Baleine une maison servant de succursale à l'école de la fabrique déjà existante dans ladite paroisse, après lecture prise du bill du neuf mars mil huit cent vingt-quatre, permettant d'acquérir des biens fonds pour le soutien de l'éducation, ont reçu et accepté unanimement, avec reconnaissance, l'offre généreuse du sieur Augustin Leclerc et ont résolu qu'aussitôt que possible, un acte par main de notaire serait passé de ladite cession.

Fait et passé, les jour et an que dessus, à la sacristie de ladite paroisse et, ont les sieurs Vital Mailloux et Louis Harvey et nous curé,

signé le présent acte.

Vital Mailloux
Louis Harvey
Jos. Asselin, prêtre

Nous avons recommandé aux marguilliers de cette fabrique, en assemblée, de prendre avec le bedeau, quelque arrangement au moyen duquel la plus petite des deux cloches soit toujours sonnée gratuitement pour les baptêmes. Nous permettons volontiers que l'on exige un shilling ou un shilling et demi courant, pour la plus grosse cloche, quand on en demandera la sonnerie et que cette somme soit partagée par moitié égale entre la fabrique et le bedeau.

Donné à Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, le dix-sept juillet mil huit cent trente-neuf.

Joseph Signay, évêque de Québec

| | L | S | D |
|--|-----|-----|-----|
| 1839 | | | |
| Deux châssis posés dans le portique | 00. | 05. | 06. |
| Ouvrage fait au tambour | 00. | 06. | 06. |
| 1840 | | | |
| Pour l'achat d'une piscine d'argent | 02. | 10. | 00. |
| Pour l'achat d'une garniture de bouquets | 04. | 05. | 00. |
| Pour l'achat d'un tableau de Saint Jean-Baptiste baptisant Notre-Seigneur | 10. | 02. | 06. |
| Pour l'achat de six corporaux | 00. | 17. | 00. |
| Pour l'achat de 14 images et 14 vitres | 03. | 19. | 00. |
| Pour faire argenter deux chandeliers | 02. | 05. | 00. |
| Pour raccommodage de la cloche | 00. | 01. | 09. |
| 1829 | | | |
| Payé au sieur Jos. Perron, pour un confessionnal dans la sacristie, avec deux armoires à ses côtés, avec deux bancs qui leur sont attachés | 05. | 14. | 03. |
| Pour cinq lustres attachés à la voûte de l'église | 01. | 07. | 06. |
| Pour une armoire de coin et la «boisure» de la cheminée de la sacristie | 01. | 05. | 00. |
| 1834 | | | |
| Pour deux gravures encadrées et dorées à la colle avec caisse pour les renfermer et pour transport | 05. | 04. | 06. |
| Une pierre sacrée | 00. | 10. | 00. |
| Une cuve à eau bénite | 00. | 15. | 00. |
| Une jarre pour l'eau bénite | 00. | 01. | 08. |
| 1836 | | | |
| Pour trois Christ de bois argenté | 01. | 10. | 00. |
| Une couronne du Saint-Sacrement | 01. | 10. | 00. |
| Pour aider à la confection d'un tambour à la porte de l'église d'après la permission de Mgr | | | |

| | |
|--|-------------|
| l'évêque exprimée au bas d'une requête qui lui fut présentée, le 6 mars 1836 | 10. 00. 00. |
| 1841 | |
| Pour façon de deux chandeliers | 10. 10. 00. |
| Pour façon de six lustres | 00. 08. 10. |
| 1842 | |
| Pour tuyau placé aux fonts baptismaux | 00. 07. 06. |
| 1844 | |

Vus et alloués les comptes de cette fabrique desquels nous déchargeons les marguilliers comptables depuis notre précédente visite dans cette paroisse, le 15 juillet 1839, jusque et compris le sieur Thomas Bergeron, marguillier en exercice de l'année 1843.

Nous avons ordonné:

- 1- Que le second calice soit réparé et redoré
- 2- Qu'il soit acheté un ornement blanc, sous la direction de monsieur le Curé
- 3- Trois cordons d'aube
- 4- Un crucifix pour le buffet des ornements de la sacristie.

Nous avons engagé monsieur le Curé, avec messieurs les marguilliers, à prendre les mesures convenables pour faire ériger une chaire de petite dimension et proportionnée au local où elle doit être posée. Nous leur avons aussi représenté l'importance de faire enregistrer les contrats de la fabrique dont la loi requiert l'enregistrement pour amortir les terrains y mentionnés.

Donné à Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, dans le cours de notre visite épiscopale, le 22 juillet 1844.

Joseph Signay, évêque de Québec

| | | | |
|---|-----|-----|---------|
| 1844 | L | S | D |
| Pour «peinturage» de l'église | 10. | 06. | 00. |
| Pour argenterie de deux crucifix et «chaud» | 01. | 05. | 00. |
| Pour onze barils de peinture blanche | 04. | 11. | 10. |
| Pour huit gallons de térébenthine et quatre dito d'huile de lin | 02. | 15. | 05 1/2. |
| Pour vernis et rosine | 00. | 10. | 03. |
| Pour réparation d'un calice | 04. | 10. | 00. |

Le dix-huit avril mil huit cent trente-six, il a été résolu dans une assemblée de marguilliers, de faire à chaque année, un dépôt pour l'éducation élémentaire de la paroisse.

| | | | |
|---|-----|-----|-----|
| 1845 | L | S | D |
| Pour raccommodage de l'encensoir d'argent | 00. | 15. | 00. |
| Pour achat d'un encensoir | 02. | 00. | 00. |
| Pour un devant d'autel | 00. | 02. | 09. |
| Pour achat d'un crucifix à la sacristie | 00. | 10. | 00. |
| 1846 | | | |
| Pour un set de bouquets d'autel | 01. | 10. | 00. |

Ce jour, le vingt de juin de l'année mil huit cent quarante-sept, vu la résolution des marguilliers anciens et nouveaux et des paroissiens propriétaires de la paroisse de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, de rétablir le clocher de leur église, en se servant pour cela de cinquante livres courant prises au coffre de la fabrique de cette paroisse, somme accordée par Sa Grandeur l'archevêque de Québec, à la demande des fabriciens et paroissiens propriétaires de ladite paroisse. Comme on peut le voir par la requête ad hoc, en conséquence, ladite restauration du clocher a été confiée aux sieurs Joseph Perron et Pierre Perron, à raison de la somme de trente-deux livres courant et, par cet engagement, lesdits sieurs Joseph et Pierre Perron s'obligent:

- 1- À faire les échafauds nécessaires pour l'ouvrage
- 2- À découvrir le vieux clocher et le descendre, les paroissiens s'étant obligés de leur aider à monter lesdits échafauds et descendre ledit clocher, lorsqu'il sera découvert
- 3- À rétablir le nouveau clocher, d'après le plan accepté par la fabrique et paroissiens, lesdits paroissiens s'étant encore obligés de leur aider à monter la charpente du nouveau clocher et descendre les susdits échafauds et ce, à la demande des entrepreneurs
- 4- Les entrepreneurs s'obligent, de plus, de couvrir et peindre ledit clocher avec les métaux et peintures fournis par les paroissiens
- 5- Lesdits entrepreneurs garantissent et répondent de la restauration du nouveau clocher, sauf des accidents fortuits tels que du feu et tonnerre et vents extraordinaires renversant d'autres bâtisses.

Le plan dudit nouveau clocher a été vu et reçu de messire Demers, Vicaire Général, en l'absence de Sa Grandeur l'archevêque de Québec.

Paul Lapointe
 Vital Mailloux
 Jean-Baptiste Pelletier, prêtre

| | |
|---|-------------|
| 1847 | L S D |
| Pour deux chandeliers | 00. 10. 00. |
| Pour ferrure de la cloche | 04. 01. 11. |
| 1848 | |
| Pour achat d'un poêle pour la sacristie | 01. 10. 00. |
| 1850 | |
| Pour un tuyau et sa façon | 02. 10. 07. |
| Pour douze planches de pin | 00. 05. 00. |
| Pour peinture et huile | 00. 12. 01. |
| Pour monture de la cloche | 01. 00. 00. |
| Pour sept milles de bardeaux | 02. 12. 00. |
| Pour plomb et clous pour le clocher | 00. 13. 01. |

| | L | S | D |
|--|-----|-----|---------|
| Pour façon d'un buffet à ornements | 01. | 01. | 06. |
| Pour un poêle pour l'église | 01. | 15. | 00. |
| 1853 | | | |
| Pour deux poutres pour le jubé | 01. | 10. | 00. |
| Pour planches et madriers pour dito | 10. | 03. | 02. |
| Pour bois de charpente pour dito | 01. | 08. | 02. |
| Pour peinture, huile, térébenthine, clous, colle, pinceaux et papier sablé, pour dito | 02. | 19. | 05. |
| Pour ouvrage à la forge, pour dito | 01. | 05. | 06 1/2. |
| Pour main-d'œuvre et autres articles y ayant rapport | 18. | 19. | 00. |
| 1854 | | | |
| À Louis Fillion, pour façon du tuyau | 04. | 04. | 00. |
| Pour seize cents rivets en cuivre et fer | 01. | 16. | 09. |
| Pour 17 feuilles de grande tôle de 3/ | 03. | 01. | 09. |
| À Thimothée Dufour pour «peinturage» de clocher | 07. | 02. | 00. |
| Pour huile et peinture pour le clocher | 02. | 17. | 09. |
| Pour louage d'un palan pour le clocher | 00. | 10. | 00. |
| 1855 | | | |
| Donné à messieurs les syndics, pour la bâtisse du presbytère de cette paroisse, laquelle somme a été accordée par une lettre de l'archevêque de Québec, en janvier de l'année 1855 | 50. | 00. | 00. |
| 1857 | | | |
| Pour une pierre sacrée | 00. | 12. | 06. |
| Pour une garniture de petits chandeliers | 01. | 05. | 00. |
| Pour réparation d'un ciboire | 00. | 06. | 03. |
| Pour un devant d'autel | 00. | 09. | 00. |
| 1858 | | | |
| Donné aux syndics de la paroisse, pour la réparation extérieure de l'église, tel que permis par Sa Grandeur l'évêque de Québec, sur requête à lui présentée par les habitants de cette paroisse en date du 24 juillet dernier, la somme de | 90. | 09. | 00. |
| Pour un Enfant-Jésus | 05. | 01. | 03. |
| 1863 | | | |
| Chez le forgeron, ferrure de cloches et autres articles | 00. | 17. | 00. |
| Pour «peinturage» du grand clocher | 02. | 05. | 00. |
| Pour huile de lin, peinture, tôle et pour le petit clocher | 03. | 03. | 04. |
| Pour main-d'œuvre du petit clocher | 08. | 11. | 03. |

| | |
|---|-----------------|
| 1864 | |
| Pour achat de cloches (3) | 87. 17. 00. |
| Donné en acompte sur montage des cloches | 04. 03. 09. |
| 1865 | |
| Pour le cimetière, cheminée et «solage» de l'église | 01. 14. 11. |
| 1866 | |
| Bois pour jubé des chœurs | 00. 09. 00. |
| Ferrure des cloches | 02. 10. 00. |
| 1867 | |
| «Peinturage» de l'église et de la sacristie | 33. 00. 00. |
| Peinture, huile et autres effets | 29. 00. 00. |
| Pour tuyau et dalles et autres articles | 02. 16. 07 1/2. |
| Pour planches | 00. 09. 00. |
| Pour 3 1/2 milles de bardeaux | 00. 11. 09. |
| Pour ouvrage à la sacristie | 01. 05. 00. |
| Pour les portes de l'église et un châssis | 02. 10. 00. |
| 1868 | |
| Pour payer les chandeliers | 03. 15. 00. |
| Pour bois, planches, clous et pour le jubé | 04. 01. 02. |
| Pour peinture, vernis, huile, térébenthine pour jubé | 01. 12. 10. |
| Main-d'œuvre et «peinturage» du petit jubé | 09. 10. 00. |
| Zinc pour entourer l'instrument de musique | 00. 12. 00. |
| Payé au docteur Tremblay, pour le musicien | 07. 00. 00. |
| 1869 | |
| Dû pour les chandeliers en 1867 | 03. 15. 00. |
| 1877 | |
| Madriers pour plancher de l'église | \$8.00 |
| Transport de 250 madriers | \$7.00 |
| Façon du plancher de l'église | \$29.50 |
| Pour clous | \$1.50 |
| 1878 | |
| Cercueil, drap, ouvrage à l'église, pour messire le Grand Vicair Mailloux | \$32.00 |
| 1879 | |
| «Peinturage» extérieur de l'église et cloches des chapelles | \$42.00 |
| Pour 50 feuilles de tôle galvanisée et 14 paquets de clous blancs | \$52.75 |
| Couverture du grand clocher et de trois petits | \$34.00 |

| | |
|------------------------------------|----------|
| 1885 | |
| Donné pour l'autel de la sacristie | \$100.00 |
| 1887 | |
| Donné pour l'autel de la sacristie | \$100.00 |

Résolution du 1^{er} janvier 1887:

- 1- Que le quart des écoles ne serait plus payé, tant que la nouvelle église ne serait pas finie de payer
- 2- Que le curé était autorisé à prendre les argents du coffre, ainsi que les argents prêtés pour la construction de la nouvelle église.

Acte à l'égard du jubé.

- 1- Résolu que les marguilliers de l'œuvre sont autorisés à faire faire au jubé de l'église, aussitôt que possible, une allonge suffisante à contenir douze bancs de même dimension que les autres bancs de l'église et à refaire ledit jubé en ligne droite, en faisant disparaître cette partie appelée l'éperon.
- 2- Que lesdits marguilliers de l'œuvre sont autorisés à faire placer un châssis dans le portail de l'église, pour éclairer ledit jubé, si besoin est.
- 3- Que lesdits marguilliers sont encore autorisés à choisir, pour l'exécution de l'ouvrage, des ouvriers capables qui seront responsables de leur main-d'œuvre.

Extraits de l'acte fait et passé, le treize février mil huit cent cinquante-trois, dans la paroisse de l'Isle-aux-Coudres.

Avis à l'égard du presbytère, en 1854.

À tous ceux qui les présentes verront, faisons savoir que vu la requête en date du vingt-cinq décembre mil huit cent cinquante-quatre, à nous adressée au nom et de la part de la majorité des francs-tenanciers de la paroisse de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, concernant la construction d'un nouveau presbytère dans ladite paroisse.

Nous étant convaincu par nous-même de la nécessité de ladite construction, nous avons, en conséquence, réglé et réglons ce qui suit:

- 1- Il sera bâti dans ladite paroisse un nouveau presbytère, sur l'emplacement même du presbytère actuel
- 2- Ledit presbytère aura comme dimensions principales, environ quarante pieds de longueur, trente-quatre pieds de largeur et treize pieds de hauteur, le tout à mesure française
- 3- La fabrique de ladite paroisse est autorisée à employer la somme de cinquante louis courant de ses deniers, pour aider au paiement des frais de ladite construction.

Sera notre présent décret lu et publié au prône de la messe paroissiale de l'Isle-aux-Coudres, le premier dimanche après sa réception.

**Résolution prise lors d'une assemblée de marguilliers
le 4 février 1855, à Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres.**

- 1- En conformité au décret de l'archevêque de Québec, en date du douze janvier mil huit cent cinquante-cinq, ordonnant la construction d'un nouveau presbytère, de bâtir ledit nouveau presbytère en bois, sur un solage de pierre, sur l'emplacement du presbytère actuel
- 2- En conformité au susdit décret, ils ont résolu de donner audit presbytère les dimensions suivantes, environ quarante pieds de longueur, trente-quatre pieds de largeur et treize pieds de hauteur, au dessus des lombourdes, le tout à mesure française
- 3- Vu la permission de l'archevêque, par son décret, de prendre au coffre de la fabrique, pour la construction dudit presbytère, la somme de cinquante louis courant, il est résolu par ladite assemblée que cette somme de cinquante louis courant sera employée à acheter les matériaux nécessaires à la bâtisse
- 4- Résolu que les habitants de cette paroisse bâtiront ledit presbytère par contributions volontaires, à parts égales, par chaque habitant, pour le bois de construction
- 5- Ils s'obligent à fournir la pierre, pour un solage de deux pieds sur le plus haut terrain au-dessus de la terre et deux cheminées
- 6- Ils s'obligent aussi, par parts égales, à équarrir le bois de construction, à lever la maison, à faire le solage et les cheminées et à débâter la maison actuelle, le tout sous la surveillance d'un ouvrier choisi par le curé
- 7- À fournir la chaux et le sable nécessaires pour la bâtisse
- 8- Ils s'obligent à fournir tout ce qui est nécessaire pour ladite bâtisse. Ladite assemblée choisit, pour bâtir ladite maison, les personnes suivantes pour syndics-gérants:
Louis Harvey, Louis Demeules, Cléophas Martel, Christophe Perron, Simon Bouchard, Isaïe Lajoie, Paul Lapointe.
Témoins des résolutions de ladite assemblée, les sieurs Joseph Perron, Xavier Tremblay et Pierre Lapointe.

Jean-Baptiste Pelletier, prêtre

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contreseing de notre secrétaire, le douze de janvier mil huit cent cinquante-cinq.

Pierre-Flavien Turgeon, évêque
Edmond Langevin, prêtre, secrétaire

Le premier presbytère de l'Isle-aux-Coudres date de 1771. Avant, les curés étaient obligés de loger dans une maison dont une partie était à l'usage des paroissiens.

Le deuxième presbytère date de 1855 et le troisième date de 1959. Commencé en 1959, il fut terminé un an plus tard. Il fut construit par Henri-Paul Dufour; on a démoli le deuxième, pour reconstruire le troisième à la même place.

Archives de la fabrique.

Cahier pour les différentes affaires de la paroisse.

Inventaire des effets de la fabrique de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, pour la visite épiscopale de 1828.

Argenterie

2 ciboires, 1 calice
1 ostensor
2 burettes avec assiette
1 bénitier, 1 porte-Dieu
1 encensoir avec navette
1 instrument de paix
3 ampoules pour les Saintes huiles
1 cierge pascal avec chandelier

Inventaire de 1834

Argenterie

2 ciboires, 2 calices
1 ostensor, 2 burettes avec assiette
1 bénitier, 1 porte-Dieu
1 encensoir avec navette
1 instrument de paix
3 ampoules pour les Saintes huiles
1 cierge pascal avec chandelier
2 croix pour procession (une argentée)
Des rideaux pour le tableau et les statues

13 novembre 1836

Bénédictio de la chapelle du nord-est, chapelle de Saint-Isidore, sous l'invocation de la Sainte-Vierge.

25 mai 1837

Bénédictio de la chapelle du sud-ouest, chapelle de Saint-Pierre, sous l'invocation de Sainte-Anne.

Érection canonique de la paroisse de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, le 24 août 1827.

Érection civile, le 11 juillet 1835.

La municipalité de la paroisse de Saint-Louis a été érigée en vertu de l'acte 8 Vict. chap. 40, le 1^{er} juillet 1845.

La paroisse fut mise sous le patronage de Saint-Louis, probablement en mémoire de Louis Chaumont de la Jeannière, premier missionnaire de 1741 à 1748; celui-ci desservait en même temps, la Baie Saint-Paul en 1740.

Inventaire en 1839

2 ciboires, 2 calices

1 ostensor

2 burettes avec assiette

1 bénitier

1 porte-Dieu

1 encensoir avec navette

1 instrument de paix

3 ampoules pour les Saintes huiles

1 petit vase pour verser l'eau baptismale

1 cierge pascal avec son chandelier

2 croix de procession (une argentée)

Des rideaux pour le tableau et les statues

Premiers actes inscrits sur le registre, en 1885.

Premier baptême, le 25 janvier 1885.

Le premier baptême porté au registre, dans l'année 1885, a été celui de Marie-Anne Harvey, fille de Élie Harvey, journalier et de Marie Tremblay. Son parrain était Épiphan Desgagnés et sa marraine, Émilie Desmeules.

Premier mariage, le 3 février 1885.

Le premier mariage inscrit au registre, dans l'année 1885, a été celui de Joseph Harvey, cultivateur, fils de Georges Harvey et de Élizabéth Bergeron, avec Clarisse Harvey, fille mineure de Paul Harvey et de Martine Harvey.

Dispense de deux parentés de consanguinité, 3 au 3 et 3 au 4.
Témoins: Georges Harvey et Paul Harvey.

Première sépulture, le 11 mars 1885.

La première sépulture couchée sur le registre de l'année 1885 a été celle de Étienne Desgagnés, veuf de Luce Bouchard, le 11 mars 1885. Il est décédé à l'âge de 85 ans.

Recensements de l'Isle-aux-Coudres.

Année 1765. Desservants.

Ménages: 41 Population: 213 Hommes: 101 Femmes: 112 Mariés: 41 hommes et 41 femmes Enfants et non mariés: 60 hommes et 71 femmes Maisons: 40 Arpents possédés: 4,405 Minots semés: 445 Chevaux: 43 Boeufs: 46 Jeune bétail: 30 Vaches: 101 Moutons: 245 Cochons: 92.

Année 1824, M. Ls.-M. Lefebvre, curé
 Nombre de communiants: 395
 Nombre de non communiants: 224
 Population de l'île: 619

Année 1831, M. Jos. Asselin, curé
 Nombre de communiants: 397
 Nombre de non communiants: 234
 Population de l'île: 631

Année 1839, M. Jos. Asselin, curé
 Nombre de communiants: 426
 Nombre de non communiants: 225
 Population de l'île: 651

Année 1868, M. J. Baptiste Pelletier, curé
 Nombre de communiants: 480
 Nombre de non communiants: 183
 Population de l'île en 1869: 663

De 1741 à 1869, ont été faits dans l'Isle-aux-Coudres:

2,397 baptêmes
 573 mariages
 843 sépultures

En 1868, il y a dans l'Isle-aux-Coudres, soixante-dix maisons habitées. Les noms de chaque famille différente se partagent ainsi:

| | |
|------------|----|
| Dufour | 7 |
| Desgagnés | 12 |
| Bergeron | 2 |
| Desbiens | 2 |
| Tremblay | 14 |
| Leclerc | 2 |
| Demeule | 1 |
| Lapointe | 2 |
| Bouchard | 6 |
| Gagnon | 2 |
| Lajoie | 1 |
| Harvey | 5 |
| Perron | 5 |
| Boudreault | 3 |
| Laforest | 1 |
| Dallaire | 1 |
| Mailloux | 2 |
| Pedneault | 1 |
| Martel | 1 |

La maison où on trouve le plus d'individus, à cette époque, est celle de Germain Dufour, soit 16 personnes.

Acte concernant les sépultures dans l'église, 6 janvier 1868.

Dans une assemblée des nouveaux et anciens marguilliers et paroissiens tenant feu et lieu, convoquée à la messe paroissiale du dimanche, cinq de janvier, ainsi qu'à la messe du jour des Rois, laquelle assemblée des susdits marguilliers et paroissiens tenant feu et lieu réunis, a été tenue à la sacristie de l'église de la paroisse de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, le six janvier de l'année mil huit cent soixante-huit, pour prendre en considération l'état des sépultures faites dans l'église: il a été résolu par les susdits marguilliers et paroissiens tenant feu et lieu, que l'on continuera à inhumer dans l'église, en relevant les vieux corps inhumés depuis 27 ans et que tous les corps qui seront inhumés dans l'église seront recouverts de chaux.

Les sieurs Anicet Dufour, Ulric Bouchard et X. Dufour ont signé comme témoins des présentes résolutions. Fait le six janvier mil huit cent soixante-huit.

Jean-Baptiste Pelletier, prêtre

La fabrique de l'Isle-aux-Coudres s'oblige à faire acquitter, le 20 juillet ou le jour le plus prochain de chaque année, une messe basse qui sera recommandée au prône de la messe paroissiale, pendant la vie du Grand Vicaire Mailloux, pour demander à Dieu qu'il le conserve longtemps dans la vie, et cette messe sera dite aux mêmes jours, pendant dix ans après son décès, pour le repos de son âme.

Fait et passé le 1^{er} août 1869.

Jean-Baptiste Pelletier, prêtre curé

Acte pour placer l'instrument de musique

Dans l'assemblée convoquée depuis aux prônes des messes paroissiales et tenue dans la sacristie, le jour de la Saint-Pierre après la messe, d'après l'ordonnance de Monseigneur donnée aux marguilliers de l'œuvre, le vingt-cinq du présent, il a été résolu presque à l'unanimité, de préparer une place, en avant du jubé, pour y placer l'instrument de musique.

Fait et passé en la sacristie, ce vingt-neuf juin mil huit cent soixante-huit.

Témoins de la présente résolution:

Joseph Perron, Anicet Dufour, Norbert Dufour
Soussignés.

Jean-Baptiste Pelletier, prêtre

En 1871, acte concernant le «peinturage» de l'église

Dans l'assemblée tenue le premier janvier mil huit cent soixante et onze, pour l'élection d'un nouveau marguillier et reddition des comptes, il a été unanimement résolu par la fabrique et les paroissiens, de faire peindre et sabler, cet été, tout l'extérieur de l'église. Pour payer le tout, chaque habitant s'est obligé à fournir 5%, le reste devant être payé par l'église. Les 5% fournis par les habitants devront être payés le tout à la Saint-Pierre.

Témoins de la présente résolution:

Thimothée Desgagnés et Magloire Bergeron
Jean-Baptiste Pelletier, prêtre

Acte concernant les sépultures dans l'église, 1^{er} janvier 1879

Il a été décidé que la résolution passée par la fabrique, le six janvier mil huit cent soixante-huit, concernant les sépultures dans l'église, soit annulée et qu'il soit résolu qu'à l'avenir, le terme fixé pour relever les corps sera de vingt ans et que l'on enterrera à double rang.

J.-Alphonse Pelletier, prêtre

**Bénédictio de la première pierre de l'église de
Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres**

Le treize août mil huit cent quatre-vingt-cinq de l'année de Notre-Seigneur, nous, soussigné, curé de Saint-Roch-des-Aulnaies, étant dûment autorisé par le Révérend Messire J.-Bte Pelletier, Vicaire Général de Monseigneur Dominique Racine, avons béni avec les solennités prescrites, la première pierre de l'église de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres.

Ont été présents un très grand nombre de fidèles et plusieurs membres du clergé qui ont signé avec nous.

Fait à l'Isle-aux-Coudres les jour et an que dessus.

Signé: J.-Bte Pelletier V.G., A. Blanchet, prêtre, M.E. Roy, prêtre
Ed. Dufour, prêtre de Saint-Roch-des-Aulnaies
J. Alp. Pelletier, prêtre, curé de l'Isle-aux-Coudres

Le trois août 1886, nous, soussigné, évêque de Chicoutimi, avons béni solennellement la nouvelle église de cette paroisse.

Dominique Racine, évêque

Janvier 1886 — Reddition des comptes de monsieur Jos. Desgagnés

... Le tout fait et passé à la salle publique de la paroisse de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, vu que le St-Sacrement se trouve dans la sacristie, à cause de la construction de l'église, ce premier janvier mil huit cent quatre-vingt-six. En présence des soussignés et de plusieurs autres personnes qui n'ont su ou voulu signer avec nous, lecture faite.

Louis Desbiens, Georges Dufour, Magloire Bergeron

J. Alph. Pelletier Ptre

(Ce qui nous laisse croire que la sacristie actuelle serait antérieure à notre église)

Résolution au sujet d'un emprunt pour la construction de l'église de 1885 de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres

À une assemblée des nouveaux et anciens marguilliers et des paroissiens, tous tenant feu et lieu, après deux annonces faites au prône de nos messes paroissiales, tenue à la sacristie, après la messe, au son de la cloche, il a été résolu à une grande majorité que:

- 1- Le curé est autorisé par la paroisse et la fabrique, à faire avec la permission de l'Évêque, un emprunt ne dépassant pas la somme de six mille cinq cents piastres, ne dépassant pas six par cent d'intérêt, ladite somme devant être employée à payer les travaux à faire à l'intérieur de l'église nouvelle, laquelle somme devant être payée par la paroisse, avec les intérêts, à vie.
- 2- Que le curé et le marguillier (Magloire Bergeron) de l'œuvre et fabrique soient autorisés par ladite assemblée à faire une répartition de fabrique ne dépassant pas la somme de six mille cinq cents piastres avec les intérêts à six par cent, consentie par cette paroisse, afin de payer l'emprunt consenti par la paroisse.

Ce dix-neuvième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-six. Fait et passé les jour et an que dit et ont signé avec nous, les sieurs Louis Desbiens, Hyppolite Pedneau, Nazaire Tremblay, avec nous, soussigné, prêtre, curé, président de ladite assemblée.

J.-Alph. Pelletier, prêtre, curé, président

Pour payer les dépenses de construction, on consent à M. Auguste Couture, le 29 août 1887, la somme de \$6,000.00, pour aussi rembourser au Séminaire de Québec, les deniers empruntés.

Pour un compte de M. D. Ouellet, architecte, un montant de \$350.00

Pour un compte au billet de M. J.-A. Pelletier, curé de la paroisse,
\$150.00

Cf. Le Journal de Québec, 11 février 1887, page 2

Les citoyens de l'Isle-aux-Coudres ont décidé de faire peindre à fresque, leur nouvelle église. MM Gauthier et Frères, de cette ville, ont obtenu le contrat de ces travaux importants. La peinture et les décorations terminées, cette église sera l'un des plus beaux temples sacrés de l'archidiocèse de Québec.

Cf. Le Journal de Québec, 22 octobre 1887, page 2

La nouvelle église construite à l'Isle-aux-Coudres est maintenant terminée. C'est un des plus beaux temples de la province. M. le curé Pelletier a conduit les travaux, avec énergie et habileté.

L'architecture de l'église fut sous la responsabilité de David Ouellet qui avait été l'architecte de la précédente basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré et fit de l'église de Saint-Louis, une réplique de cette basilique.

Les peintures sont attribuées à Paul-Gaston Masselotte.

N.B. Une réparation, dans le milieu des années 50, a fait disparaître les peintures en fresques et les étoiles d'or qui étaient peintes au sommet de la voûte de l'église. Au dire de certaines personnes, cela fut plus néfaste que bénéfique.

Ordonnance faite au cours d'une visite pastorale, le 28 juin 1889

Ordonnons de reconstruire les étables dans lesquelles on met les chevaux, le dimanche, non pas à l'endroit qu'elles occupent maintenant, mais de l'autre côté de la maison d'école, sur le terrain de la fabrique actuellement inoccupé et près du rivage, afin qu'on puisse placer les voitures entre le chemin public et les nouvelles étables qui seront construites.

L.A..... Évêque de Chicoutimi

**Certains achats et dépenses pour l'église
de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres (construite en 1885)**

| | |
|--|----------|
| 1888 | |
| Rente de \$400.00 payée à M. Ouellet, architecte de Québec | \$ 24.00 |
| Rente de \$2,500.00 à M. Couture Boulanger, Québec | \$150.00 |
| 1889 | |
| Rente payée à M. Couture Boulanger, Québec pour la somme de \$2,500.00 empruntée pour la décoration de l'église | \$150.00 |
| Donné à M. D. Ouellet, architecte | \$300.00 |
| Rente au même | \$ 18.36 |
| 1890 | |
| Rente payée à M. Couture Boulanger, Québec, pour la somme de \$2,500.00 empruntée pour la décoration de l'église | \$150.00 |
| Achat de 30 lampes et deux fanaux | \$ 31.20 |
| 1891 | |
| Rente à M. Couture Boulanger, Québec, sur la somme de \$2,500.00 empruntée pour la décora- tion de l'église | \$150.00 |
| 1892 | |
| Rente payée à M. Couture Boulanger, etc | \$150.00 |

À une assemblée de fabrique tenue le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-douze, il a été décidé, à l'unanimité des présents (quelques-uns seulement étaient à l'encontre) que la fabrique se charge de faire inhumer le Révérend Messire J.-Bte Pelletier, V.G. aux frais de la fabrique, en reconnaissance des services immenses rendus à la paroisse, comme son curé, pendant trente-cinq ans et comme Vicaire Général pendant quatorze ans et demi, qu'il soit inhumé dans la chapelle Sainte-Anne, comme il l'a demandé dans son testament.

Ce 27 juin 1892, ont signé: Al. Desbiens, Anicet Dufour, Sénarise Harvey, Nazaire Tremblay et Joseph Desgagnés.

J.-Alphonse Pelletier, prêtre, président

Achats et dépenses (suite)

| | |
|--|----------|
| 1893 | |
| Rente payée à M. Couture Boulanger, etc | \$133.50 |
| Donné pour couverture du presbytère | \$124.07 |
| Donné pour bardeaux, pour les étables | \$ 17.44 |
| 1896 | |
| Réparations à l'étable d'après l'ordonnance de l'évêque | \$ 22.15 |

| | |
|--|----------|
| À la cave | \$ 15.00 |
| Pour eau posée à la maison | \$ 18.10 |
| Bâtisse des morts | \$ 27.61 |
| À Éloi Perron, pour ouvrage à la cheminée, etc | \$ 18.75 |
| À Odilon, pour briques, chaux et compte, etc | \$ 6.81 |
| À Thimothé Desgagnés, à la cheminée, etc | \$ 5.55 |
| Rente payée à M. Couture Boulanger, etc | \$112.50 |
| Payé a/c à M. Couture sur \$200.00 | \$125.00 |
| Réparation au calice | \$ 2.25 |
| Payé à Georges Tremblay pour descendre l'escabeau | \$ 3.00 |
| 1898 | |
| Pour un grand châssis à la chapelle de Sainte-Anne | \$ 25.00 |
| 1 paire de candélabres | \$ 10.00 |
| Payé pour perron à l'église | \$ 30.00 |
| 1899 | |
| Réparations aux bâtisses et sacristie | \$ 63.00 |
| Matériaux pour le chemin couvert | \$ 43.45 |
| 1902 | |
| Réparations aux salles, bâtisse et corbillard, etc | \$ 48.30 |

Vu et alloué les comptes ci-dessus, pour les années 1908, 1909, 1910 que nous avons trouvés en parfait ordre et nous déchargerons les marguilliers comptables, chacun pour son année respective.

Félicitations qui se voit sur le parfait ordre qui règne en toutes choses. Nous sommes heureux de constater que la fabrique ne doit plus rien, malgré les travaux considérables faits depuis quelques années.

Fait en cours de visite, ce 7 juin 1911.

M.F. Évêque de Chicoutimi

Achats et dépenses (suite)

| | |
|---|----------|
| 1912 | |
| Pour réparations aux salles publiques | \$ 19.65 |
| Pour réparations aux caves (R.14 juillet) | \$208.83 |
| Pour réparations au perron d'église | \$198.88 |
| Pour réparations, presbytère et dépendances | \$ 44.85 |
| 1913 | |
| Pour agrandissement de hangar | \$ 93.00 |
| 1914 | |
| Pour clôture en palissade ornementale | \$ 90.30 |
| Pour réparations au cimetière | \$220.30 |
| 1915 | |
| Pour un coffre de sûreté (safe) | \$175.00 |

| | |
|---|----------|
| 1916 | |
| Pour statue de Saint-Louis, cloches et clochers | \$372.55 |
| 1917 | |
| La galerie du presbytère | \$ 60.34 |
| Pour la cave à patates | \$145.25 |
| Pour le hangar à grain | \$ 84.00 |
| 1918 | |
| Pour construction de l'écurie | \$952.57 |
| 1919 | |
| Payé pour cave et trottoir | \$ 49.20 |

Le 6 janvier 1903, engagement du bedeau Ubald Perron

- 1- Ne jamais s'absenter sans prévenir monsieur le Curé
- 2- Laver le chœur et la sacristie, trois fois par année, à part du lavage des marguilliers
- 3- Le lavage devra être fait par une personne approuvée par le curé. Il devra chauffer les salles publiques, à raison de \$6.00, à part des \$45.00 comme bedeau. Il devra aussi faire toutes les autres choses ordinaires au bedeau.

Signé: Ubald Perron

Onésime Lavoie, prêtre, prés.

Résolution des marguilliers, le 14 août 1904

Attendu qu'en vertu d'une ordonnance rendue par Mgr M. T. Labrecque, évêque de Chicoutimi, le 10 août 1904, que le presbytère actuel soit exhaussé d'un étage et lambrissé en briques et de lui faire toutes les autres réparations jugées nécessaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et, pour cet effet comme l'ordonne Monseigneur, les argents seront pris à même les revenus de la fabrique.

Il est résolu à la majorité des marguilliers, que le curé et les marguilliers en fonction sont autorisés à faire venir un homme compétent, pour examiner les travaux à faire. Il est résolu que les plans des travaux à faire seront soumis à l'évêque et que ladite assemblée autorise le curé à dresser ou faire dresser un plan.

Ont signé la présente résolution: Odilon Desgagnés

Edmond Mailloux

Onésime Lavoie, prêtre, prés.

Le 29 juillet 1906, on a dépensé \$700.00, pour réparations du presbytère et \$1300.00, pour réparations de l'église et de la sacristie.

Réparation du cimetière, le 7 août 1914

Le sept août mil neuf cent quatorze, à une assemblée des marguilliers en exercice, fut décidé de par la volonté de Mgr l'évêque de Chicoutimi, que les réparations convenables furent faites au mur et à la clôture en ruine, le «peinturage» nécessaire et radoub de la

guirlande qui couvre la muraille fut fait et continué sur le mur du côté nord-est. Le tout fut fait à la journée, sur la surveillance immédiate du curé, à condition d'un charpentier entrepreneur et menuisier, au prix de une et cinquante (\$1.50) par jour.

Fait et passé ce jour susdit, en la paroisse de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres.

Albert Tremblay, Louis Bouchard, Alexis Dufour
P.P.O. Lavoie, prêtre

Construction de latrines

Le vingt novembre mil neuf cent quinze, fut résolu de construire des latrines, pour remplacer les deux vieilles situées, l'une au sud-est du cimetière, l'autre à l'ouest de la salle publique actuelle. Les neuves devant être construites au sud du chemin public, vis-à-vis la sacristie, à environ cinquante pieds de la clôture bornant ledit chemin. L'entreprise devant être faite avec l'argent des travaux publics collecté par lesdits syndics et sous la surveillance du curé soussigné.

Fait et passé ce vingtième jour de novembre mil neuf cent quinze. Amable Dufour, Oscar Demeules, Ulderique Desgagnés, Martial Harvey

P.P.O. Lavoie, prêtre

Comptes de la fabrique de l'Isle-aux-Coudres, de 1851 à 1921

1907

| | |
|--|-----------|
| Recettes extraordinaires | |
| Retiré de la banque | \$1000.00 |
| Dépenses extraordinaires | |
| Payé à Georges Tremblay (parf. paiement) | \$1055.00 |

1908

| | |
|---|-----------|
| 31 décembre, payé pour un an à la souscription de l'orgue | \$ 272.00 |
| Prêté à la souscription de l'orgue pour terminer son paiement | \$ 272.00 |

La fabrique a prêté à la souscription volontaire pour l'achat d'un orgue, le reste qui était dû (\$272.00) et la souscription qui sera toute payée dans le cours de 1909 s'élève à \$285.00 La fabrique doit encore \$1000.00 qui seront diminués des \$179.00 placés à la banque et des \$272.00 que la souscription paiera en 1909 et autres revenus de cette prochaine année

1909

| | |
|------------------------------------|----------|
| Souscription orgue (payé à compte) | \$ 58.60 |
|------------------------------------|----------|

La souscription de l'orgue n'a payé cette année que \$58.60 et qu'il reste dû à la fabrique, sur cette souscription à être payée en 1910, en-

viron \$225.00, avec quelques pertes à prévoir par familles parties

1910

Souscription de l'orgue \$ 37.50

Dettes actives

La souscription de l'orgue doit encore \$165.00

La fabrique de l'Isle-aux-Coudres n'a aucune dette, ni passive, ni active, en dehors de ladite souscription et elle a mis à la banque le montant souscrit

1911

8 décembre, pour orgue, chez Casavant & Frères \$ 17.00

1 Recette extraordinaire

Souscription volontaire pour l'orgue \$ 60.50

IV Dettes actives

Souscription volontaire pour l'orgue \$ 89.00

Il reste dû à la souscription volontaire pour l'orgue, avec les risques de pertes de quelques familles parties, la somme de \$ 89.00

IV Dettes actives

1 Par arrérages de la souscription pour l'orgue

(M. Boily) \$ 89.00

Les dettes actives se montaient à \$89.00, souscription volontaire pour l'achat de l'orgue (souscription demandée sans aucun résultat)

1913

IV Dettes actives

1 Par arrérages (souscription pour l'orgue de M.

Boily) \$ 89.00

1914

IV Dettes actives

Comme en 1913

1^{er} juillet, pour l'orgue à Alph. Pedneault \$ 1.00

1915

IV Dettes actives

Par arrérages (souscription de l'orgue) \$ 89.00

1916

IV Dettes actives

Comme en 1913

1917

IV Dettes actives

Par arrérages (souscription de l'orgue) \$ 89.00

Les dettes actives sont composées:

1- souscription pour l'orgue (souscription volontaire faite en l'année 1907)

2- 31 mai, à l'organiste (salaire \$100.00) \$ 20.00

| | |
|---|----------|
| 11 juillet, à l'organiste (salaire \$100.00) | \$ 5.00 |
| 31 juillet, à l'organiste (salaire \$100.00) | \$ 25.00 |
| 14 novembre, à l'organiste (salaire \$100.00) | \$ 20.00 |
| 29 novembre, à l'organiste (salaire \$100.00) | \$ 30.00 |

1918

IV Dettes actives
Comme en 1917

1919

Dettes actives
Comme en 1917

1920

IV Dettes actives
Souscription à l'orgue (arrérages de 12 ans) \$ 89.00

Livre de prônes (1907-1914)

1907

Jour de l'an

Pour l'orgue - environ \$600.00 ont été souscrits, plus 22 promis - Beau résultat - Remerciements

V^e dim. p. Pentecôte

Orgue de l'église... Souscription trop faible - j'accepterai une augmentation volontaire chez ceux qui le voudront.

1908

L'Ascension (22^e dimanche)

Bénédiction de l'orgue et son inauguration pour cérémonie, pendant la visite de l'évêque, dimanche prochain, à 8 heures, avec sermon. Pendant la cérémonie de l'inauguration, il y aura une collecte faite dans l'église, par le marguillier en charge, au profit de l'orgue.

Dim. oct. Ascension (23^e dimanche)

Arrivée de sa Grandeur Mgr M.G. Labrecque, samedi après-midi. Nous irons tous le recevoir au rivage. Lundi, nous reconduirons Mgr jusqu'à son embarquement pour les Éboulements

III^e dim. p. Pentecôte

L'orgue... défense d'y aller la semaine, surtout les enfants, sans ma permission.

1909

III^e dim p. Épiphanie (5^e dimanche)

Il est encore dû \$285.00 pour la souscription de l'orgue payable cette année. Pensez-y...

1910

Jour de l'an

On ne doit plus rien à qui que ce soit. La contribution de l'orgue doit encore à la fabrique, environ \$225.00

1911

IX^e dim. p. Pentecôte

La contribution de l'orgue devrait s'achever de payer cet été - Finissez donc cette affaire tout de suite.

Résolution pour réparations à Saint-Louis et à l'église

Le dix-huit juillet mil neuf cent seize, fut résolu:

- 1- La statue de Saint-Louis dominant le portail de l'église, qui menace de tomber en ruine
- 2- Les clochers (deux) qui avec le temps sont déplacés, l'un au nord d'un pouce et demi sur sa base, l'autre au sud de trois pouces
- 3- Les cloches sur leur monture qui est défectueuse et le bois les soutenant en état de décomposition
- 4- Les réparations nécessaires aux murailles de l'église qui sont disjointes, y mettre le ciment nécessaire
- 5- Enfin recouvrir et relever le tambour qui sert aux parties du catafalque des morts

Ces travaux devant être exécutés aussitôt que possible, au plus bas prix du temps, aux soins des marguilliers et payés par les deniers de la fabrique de la paroisse.

Fait et passé ce jour en assemblée de ladite paroisse, à Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres.

René Harvey, Alexis Dufour, Odilon Degagnier, Louis Bouchard, Joseph Perron

P.P.O. Lavoie, prêtre

Résolution pour l'achat d'un corbillard, le 2 avril 1922

Cet achat, aux frais de la fabrique avait été consenti par Mgr M.T. Labrecque, évêque de Chicoutimi.

Que l'achat fut fait par le marguillier en exercice.

Que le montant de cette dépense ne dépasse pas \$300.00.

Que le corbillard puisse servir en toute saison et gratis pour tous.

Que les marguilliers devaient en prendre soin, le nettoyer, le graisser et ce, à leurs frais et dépens.

Le curé du temps était P.P.O. Lavoie, prêtre.

(Une résolution du 20 mars 1960 stipule que «le corbillard soit vendu à la porte de l'église, samedi prochain, le 26 mars 1960, après la messe de 4 heures»)

Résolution pour le nouveau cimetière, le 2 juillet 1925

À une assemblée de marguilliers, il fut résolu:

- 1- De prendre sur le terrain de la fabrique, à l'usage du curé pour la culture, un morceau de terrain, à l'ouest de l'église actuelle, à environ sept arpents, un arpent de front sur le chemin public, sur une profondeur d'un arpent et demi, jusqu'au pied de l'élévation dite «Petit cap de l'église».
- 2- Il fut résolu que ladite fabrique de cette paroisse dédommagera le curé par une rente annuelle, de vingt piastres (\$20.00), pour acquérir ledit lopin de terre devant servir au susdit cimetière.
- 3- Il fut résolu que le matériel voulu pour enclore le susdit cimetière fut payé par la fabrique et l'ouvrage fait avec le plus d'économie possible et cela, sous la surveillance du curé.
- 4- Que copie de cette résolution fut envoyée à Mgr l'évêque de Chicoutimi, pour approbation.

En foi de quoi nous avons signé, à Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, ce vingt-neuvième jour d'août mil neuf cent vingt-six.

Alphée Bergeron, Eli Dufour, Germain Harvey, Paul Laforêt, Joseph Perron, Herménégilde Bergeron, Albert Tremblay, Louis Perron et Germain Leclerc.

P.P.O. Lavoie, prêtre

1926. Bénédiction d'un nouveau cimetière.

Le vingt-quatre octobre mil neuf cent vingt-six, nous, soussigné, curé de Baie Saint-Paul, dûment autorisé à cet effet, avons béni selon les cérémonies prescrites, un terrain entouré d'une clôture d'acier, au milieu duquel se dresse une grande croix noire, lequel terrain devant servir à l'inhumation des morts de la paroisse. La cérémonie eut lieu à 3 1/2 heures de l'après-midi, au milieu d'un grand concours de fidèles venus de tous les coins de la paroisse et de quelques membres du clergé des paroisses voisines.

Le sermon de circonstance fut prononcé par monsieur l'abbé Octave Bergeron, vicaire de la Baie Saint-Paul; la bénédiction du Saint-Sacrement fut présidée par monsieur l'abbé Henri Tremblay, curé de la Petite-Rivière. La grande croix noire, en pin de Colombie, fut fabriquée par monsieur Oscar Dufour, sous la direction du curé actuel, monsieur l'abbé P.P.O. Lavoie et du marguillier en charge, sieur Alphée Bergeron.

Henri Tremblay, prêtre

Oct. Bergeron, prêtre

P.P.O. Lavoie, prêtre

Jos. prêtre

1927. Résolution pour refaire la galerie du presbytère

Le dix juillet mil neuf cent vingt-sept, à une assemblée des marguilliers du banc de l'œuvre et convoquée à la manière ordinaire, au prône de la grande messe. Il fut décidé de refaire la galerie de la façade du presbytère, en y ajoutant une couverture dite «véranda», en bois de pin et cela, sous la surveillance et direction du curé.

Fait et passé ce jour dixième de juillet mil neuf cent vingt-sept et soussigné: Eli Dufour, Germain Harvey, Germain Demeules

P.P.O. Lavoie, prêtre

Résolution pour améliorer le nouveau cimetière (1928)

Le deux septembre mil neuf cent vingt-huit:

Il fut résolu, suivant l'avis de Mgr le vicaire capitulaire Eug. Lapointe, averti par le conseil du Bureau d'hygiène de la province de Québec, par une lettre ci-jointe, de remplir le nouveau cimetière, au moins une partie notable, d'une couche de terre malléable de deux pieds et demi et de lui faire un drainage du côté nord, pour empêcher l'eau de la falaise de s'y répandre, dans la grande fonte des neiges et cela, sous la surveillance du marguillier en exercice, Germain Harvey étant autorisé à faire ces travaux aux frais de la fabrique.

Fait et passé ce jour, ce deuxième de septembre, en notre bureau, en l'année ci-dessus dite et signé après lecture faite.

Germain Harvey, Germain Demeule, Elias Boudreault

P.P.O. Lavoie, prêtre

Lettre émanant du Bureau d'hygiène de la province

Monseigneur Eugène Lapointe, P.A.

Vicaire capitulaire

Évêché de Chicoutimi

Chicoutimi, Qué.

Monseigneur,

L'inspection d'un emplacement proposé pour les inhumations, dans la paroisse de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, comté de Charlevoix, a été faite par monsieur le docteur Jos. DeVarenes, inspecteur régional d'hygiène.

Cet emplacement, étant une extension de l'ancien cimetière, sur le terrain de la fabrique, a une superficie de 123 x 69 pieds.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de l'hygiène

publique de Québec, le directeur du Service provincial d'hygiène approuve ledit emplacement comme cimetière, mais à la condition qu'une couche de terre de six pieds d'épaisseur soit étendue sur toute la surface.

Après que cette couche de terre sera durcie, il faudra en rapporter de nouveau, afin d'avoir toujours l'épaisseur de six pieds de terrain utilisable pour les inhumations. De plus, vu la colline qui se trouve à l'arrière de ce terrain, il faudra, à la limite nord-ouest du terrain, creuser une tranchée dans laquelle sera mis un drain français reposant sur un lit de pierres concassées, collectant les eaux de la couche profonde et les dirigeant dans un fossé qui devra être creusé du côté nord-est du terrain choisi, se continuant à côté du mur de l'ancien cimetière, jusqu'au rivage du fleuve Saint-Laurent.

Daignez agréer, Monseigneur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le directeur adjoint,
Émile Nadeau
pour le directeur
Dr. Alphonse Lessard

Résolution pour réparer le plancher de l'église (1943)

On demande la permission à Mgr Georges Melançon, évêque de Chicoutimi.

Un montant d'environ \$1,000.00 serait nécessaire pour refaire le plancher de l'église et le recouvrir en linoléum.

Ont signé cette résolution:

Joseph Tremblay, Alfred Tremblay, Patrick Laforêt, Germain Demeules, Apollinaire Lajoie, Pierre Perron, Joseph Gagnon

Edmond Jean, prêtre

Le 8 décembre 1945, on demande de donner gratuitement un emplacement de 60 x 80, pour la garde-malade.

Le 2 août 1946, Mgr Georges Melançon, évêque de Chicoutimi, donne son accord.

Le 10 octobre, une résolution pour la construction d'une voûte de sûreté. Coût, environ cinq ou six cents piastres.

La voûte serait construite au presbytère.

Le 16 avril 1950, il fut résolu qu'on dépenserait de douze à quinze cents piastres, pour refaire la toiture du presbytère et autres réparations urgentes et cela avec l'approbation de son Excellence Mgr Georges Melançon, évêque de Chicoutimi.

Le 2 août 1953, résolution pour installer un système de chauffage dans l'église et le presbytère.

On accorde la soumission à M. Lionel Drouin, pour \$11,006.00

Le 19 et le 26 septembre 1954, résolutions pour l'électrification en partie, du presbytère et de l'église.

Le 16 octobre 1954, approuvé.

19 juin 1955

Il a été résolu à l'unanimité qu'un montant de \$2,000.00 soit dépensé pour compléter l'exécution des travaux de l'électricité de l'église, \$1,500.00 pour réparer les cloches, somme demandée par les établissements Cogné Enr. de Montréal.

\$600.00 pour une soufflerie électrique pour l'orgue, tel que demandé par la maison Casavant & Frères de Saint-Hyacinthe.

Faire exécuter les travaux de peinture et menuiserie dans l'église et la sacristie, suivant les plans et devis de M. Sylvio Brassard, architecte de Québec.

On confie les travaux à la maison Juneau & Frères de Québec, la soumission se monte à \$22,840.00.

Remplacer les bancs de la nef, du jubé et du chœur, coût d'environ \$7,000.00.

Le montant général pour tous ces travaux, y compris les honoraires de l'architecte, sera d'environ \$37,000.00.

Considérant que l'argent nécessaire était en banque, Mgr Charles-Omer Garant, approuve, le 12 juillet 1955.

**Résolution pour réparer le nouveau cimetière,
travaux au nouveau cimetière et installation de toilettes
dans l'église, le 6 juillet 1958**

- 1- Que l'on commence l'érection, autour du nouveau cimetière, d'un mur de ciment dont on ferait, cette année, la partie de façade totalement et les côtés partiellement, pour être terminés (lesdites parties des côtés) une autre année. Ainsi donc, ces travaux au nouveau cimetière s'effectueraient par étapes et, lorsque ce mur terminé, on pourrait transporter la terre, etc, nécessaires à ce nivellement convenable dudit cimetière, une autre année.
- 2- Que l'on répare, cette année, le mur existant de l'ancien cimetière, en tirer les joints
- 3- Que l'on installe un système de toilettes, dans une dépendance attenante à l'église et cela, à la convenance et décision des marguilliers actuels, quant à son lieu exact.

7 décembre 1958

**Résolution pour la construction d'un nouveau presbytère
à Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres**

Considérant la nécessité de diverses réparations urgentes à faire au presbytère actuel et que, après examen minutieux, vu l'état de vétusté et de délabrement de la bâtisse et son exigüité, ces réparations seraient fort difficiles à exécuter et quasi inutiles (on a en banque \$27,000.00) il est proposé par Pierre Bouchard, secondé par Abel Harvey et résolu unanimement:

- 1- Que le presbytère actuel soit démoli entièrement et qu'il en soit construit un nouveau, sur le même site
- 2- Que monsieur le Curé (Yvon St-Pierre) soit autorisé à faire le nécessaire pour conduire à bonne fin, ladite construction.
- 3- Que ladite résolution soit présentée à Mgr l'archevêque, dans le plus bref délai, pour approbation.
- 4- Qu'il soit suggéré à Mgr l'évêque, que le plan et devis du nouveau presbytère, un édifice à deux étages et une cave, avec l'extérieur en briques, soit exécuté sur place par des personnes compétentes, choisies par le bureau de fabrique, ce qui équivaldrait à une économie considérable.

27 mars 1959

**Résolution pour la démolition du presbytère de
Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres**

Considérant les soumissions et approuvé à l'unanimité, que la démolition du presbytère soit accordée à M. Cléophas Dufour dont la soumission est au montant de \$475.00.

1^{er} avril 1959

Résolution pour la construction du nouveau presbytère

La soumission fut accordée à M. Henri-Paul Dufour, pour la construction d'un nouveau presbytère dans la paroisse de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres. Le travail de la construction ne devrait durer que trois mois. Les plans et devis ont été faits par l'architecte M. Sylvio Brassard de Québec. Montant de la soumission, \$35,000.00.

Archives de la fabrique

**Livre de reddition des comptes annuels et des inventaires,
1921-1966**

(Madeleine Gobeil-Trudeau - 11 - 81)

1921

Biens meubles de la fabrique

| | |
|--------------------|--|
| Argenterie | 2 calices, 1 petit ciboire, 1 grand 2 burettes avec plateau 1 porte-Dieu 1 vase pour ablutions |
| Argent d'Allemagne | 1 encensoir avec navette 1 bénitier avec goupillon 1 petit vase d'argent pour les baptêmes 3 ampoules d'argent pour les Saintes huiles 1 vase en étain argenté pour l'eau baptismale 2 encensoirs en bronze argenté 2 ostensoirs en bronze argenté 2 croix de procession dont une en bronze argenté |
| Chandeliers | 1 en bois pour cierge pascal 8 grandes statues 2 anges sur piédestal (porte-flambeau) 4 petites statues, 3 Sainte-Vierge et 1 Saint-Joseph 1 Enfant-Jésus de Prague 2 chemins de croix, 1 à l'église (don de M. Mailloux) 1 tableau de Saint-Louis, maître-autel |

Extrait d'un prône en 1792.

Le 22 avril prochain, à l'issue de la messe, je ferai la bénédiction de la pêche du large; mardi à midi, celle de terre et, après les vêpres, celle de la Baleine. Messires les associés sont priés de s'y trouver.

Charles Duchouquet, curé

**Sermon de M. Ls.-Antoine Langlois, le 17 octobre 1793,
une semaine après son arrivée à l'Isle-aux-Coudres.**

— J'ai été surpris, au dernier mariage qui s'est fait, de voir avec combien peu de respect on entre dans l'église. On entrait dans le lieu Saint, où Dieu repose continuellement dans le tabernacle, comme on serait entré dans une maison publique où il se ferait des divertissements profanes, en riant et en parlant tout haut.

— Je vous avertis, mes frères, d'être plus respectueux et, dorénavant, pour quelque raison que vous entriez dans l'église, vous devez toujours y entrer avec beaucoup de respect. Si vous vous comportez si mal, quand vous assistez à la célébration du mariage qui se fait dans le temple du Seigneur, comment vous comportez-vous donc quand vous êtes rendus dans la maison où se font les noces; si je dois en juger par ce que j'ai vu dans l'église, vous vous comportez très mal dans vos divertissements.

— Souvenez-vous donc que le mariage est une chose sainte et que le jour des noces doit être un jour saint et que s'il se fait quelques divertissements, ils doivent se faire avec une grande retenue dans les paroles et dans les actions. S'il faut sanctifier le jour du mariage, il faut aussi sanctifier les jours qui le précèdent, mais ce n'est pas en allant au bal et aux divertissements profanes qu'on attire les bénédictions de Dieu. Je vous avertis de ne plus faire de ces assemblées que vous faites, la veille ou la «surveille» des mariages, où il s'assemble des jeunes filles et des jeunes garçons pour divertir la mariée, car ce sont les termes dont on se sert dans la paroisse.

— Enfin, comme je ne dois rien souffrir qui puisse être préjudiciable à votre salut, je vous préviens de ne jamais vous assembler pour danser, dans quelque temps que ce soit. La raison en est que les divertissements que font entre eux les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe sont très souvent criminels et toujours dangereux, c'est dans ces assemblées que le poison de l'impureté se glisse dans les cœurs, c'est là où se forment très souvent les mauvais désirs et où l'on cherche les moyens de les exécuter.

— Je crois, mes frères, qu'en voilà assez pour vous faire connaître mes sentiments au sujet des danses et des noces et j'espère que je trouverai en vous une grande fiabilité à suivre mes avis quand ils seront pour votre salut et votre sanctification.

— Ls. -Antoine Langlois, curé

Recommandations

— Je regrette qu'il n'y ait pas plus d'entente dans la paroisse; une paroisse divisée ne peut pas prospérer, de sorte que si vous vous divisez, vous serez toujours dans la misère.

Onésime Lavoie, curé 1896

— Défense aux femmes et filles de faire la mi-carême. On ne doit pas entrer dans une maison, sans en demander la permission. Avis aux femmes qui vont à Québec en goélette; je maintiens la défense faite par les Pères, lors de la dernière retraite.

Onésime Lavoie, curé 1898

Bien que la mentalité de cette époque fut plus stricte que celle de nos jours et la morale beaucoup plus sévère, certains prêtres d'alors possédaient quand même un grand sens de l'humour. À preuve, cet extrait d'un sermon de monsieur le curé Onésime Lavoie, en janvier 1905:

— Tenez, mes amis, voulez-vous un remède pour guérir «votre» langue? Voici une prescription qui est infailible pour guérir cette terrible maladie de la langue qu'on appelle la calomnie.

Prenez une once de «bon cœur» et deux onces de racines de «mélangez-vous de vos affaires», puis mélangez le tout dans six onces de «charité», faites bouillir et ajoutez quelques gouttes «d'amour du prochain». Aussitôt que vous appréhendez une attaque de cette maladie, prenez une cuillerée du mélange, sans l'avaler, gardez-le dans votre bouche que vous tiendrez hermétiquement fermée jusqu'à ce que vous soyez seul ou rendu à la maison et je vous promets que la maladie disparaîtra...

Description physique de l'Isle-aux-Coudres, par monsieur le Grand Vicaire Alexis Mailloux, dans son livre «Histoire de l'Isle-aux-Coudres», publié en 1879, et...

— L'Île-aux-Coudres est à environ vingt lieues plus bas que la ville de Québec, assez près de la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Sa longueur, depuis l'extrémité de sa pointe est jusqu'à la plus longue pointe de l'ouest, est d'environ trois lieues. L'île a à peine une lieue dans sa plus grande largeur. De la rive sud du fleuve à la rive sud de l'Île-aux-Coudres, la distance est d'environ quatre lieues et demie. Entre la côte nord du fleuve et celle de l'île, dans les endroits les plus rapprochés, il y a à peine trois quarts de lieue, à haute marée. Le bas de l'île se trouve un peu plus à l'est que l'église des Éboulements; le haut se trouve en ligne du cap à la Bonne-Femme, sur la côte nord.

— L'extrémité est de l'Île-aux-Coudres, comme celle de presque toutes les îles de notre fleuve Saint-Laurent, se termine en queue de poisson. Le haut de l'île se termine par trois pointes ou têtes, dont celle du nord, la plus avancée vers l'ouest, s'appelle Pointe-à-l'Islette, celle du milieu, Pointe-à-Antoine, la plus au sud porte le nom de Pointe-des-Sapins. Entre ces pointes se trouvent deux anses qui servent de mouillage aux goélettes ou chaloupes dont les habitants de l'Île-aux-Coudres ont un continuel besoin, dans la saison de navigation, pour communiquer avec la terre ferme. Ces deux mouillages, dont les eaux se retirent à chaque marée baissante, sont ouverts aux vents de l'ouest et ne sauraient mettre les goélettes à l'abri de leur violence.

— Vers le milieu de l'île, du côté nord, il y a une rade magnifique qui porte le nom de Mouillage. C'est dans cette rade que les bâtiments de Jacques Cartier jetèrent l'ancre le 6 et 7 septembre 1535, lorsqu'il visita l'île et lui donna le nom d'Île-aux-Coudres. Ce dernier mouillage, protégé contre les vents d'ouest, et dont l'ancrage est des meilleurs qu'on puisse désirer, servait aux bâtiments français pendant tout le temps que la France fut maîtresse du Canada.

— Outre les havres que je viens d'indiquer, on trouve deux autres abris, mais seulement pour les petites embarcations; ce sont les anses du Ruisseau-Rouge, à l'extrémité est de l'île, au nord de l'Islette et l'anse qui se trouve au côté nord, un peu à l'ouest de la pointe du cap, appelée la Source. Tout le côté sud de l'île n'offre aucun abri sûr pour la navigation.

— Ce côté s'appelle la Baleine, pour la raison, dit la tradition, qu'autrefois une baleine fut trouvée morte sur le rivage de cette partie de l'Île-aux-Coudres. Le côté nord de l'île, depuis le trait-carré jusqu'au bas, porte le nom de Pointe-des-Roches. Depuis le trait-carré en gagnant vers l'ouest, cette partie de l'île porte le nom de Cap-à-la-Branche.

— À part les pointes ou extrémités est et ouest, l'Île-aux-Coudres est protégée contre les envahissements des eaux du fleuve par une

côte qui l'environne. Cette côte est de beaucoup plus élevée sur le rivage nord de l'île que sur celui du sud. Les maisons des habitants, excepté celles des deux anses de l'extrémité ouest, sont bâties sur les bords de cette côte. Depuis le bas de l'île jusqu'au Cap-à-la-Branche, sur la partie nord de l'île, toute la déclivité de la côte est couverte de bois. Les habitants de ce côté de l'île agissent sagement en conservant les arbres de cette côte de terre. Leurs racines empêchent les terres de s'ébouler pendant la saison des dégels et dans les grandes pluies de l'automne et, ce qui n'est pas à dédaigner, c'est que les arbres de cette côte protègent les bâtisses contre les furies des vents du nord, pendant la saison de l'automne et celle du printemps.

— À partir de la Pointe-des-Sapins, jusqu'à l'extrémité de la pointe est de l'île-aux-Coudres, le rivage, jusqu'aux plus basses marées, est entièrement dépouillé de verdure. Au contraire, sur le rivage nord de l'île, depuis l'endroit appelé le Mouillage jusque près du Cap-à-la-Branche, à l'ouest, se trouve une batture qui se prolonge vers le nord à une distance de plusieurs arpents et sur laquelle pousse une certaine herbe appelée foin salé qui sert de nourriture aux bêtes à cornes.

— Le rivage de l'île, sur la partie nord, a conservé sa forme primitive et ne s'est ni agrandi ni diminué, à l'exception des herbes qui s'étendaient au pied des côtes et qui ont été emportées, comme on le voit à l'endroit appelé Pointe-des-Roches où se trouvaient autrefois de très belles prairies qui ont disparu. Le rivage du sud de l'île s'est, au contraire, notablement agrandi depuis la Pointe-des-Sapins jusqu'au bas de l'île, par les sables qu'apportent les eaux du fleuve.

— À commencer au bas de la côte du vieux Vital Mailloux, un peu plus haut que l'extrémité est de l'île, jusqu'au pied de celle du Cap-à-la-Branche, le chemin suit les sinuosités du rivage du fleuve, à l'exception toutefois des deux bouts de l'île dont il coupe les pointes. Entre la côte du vieux Vital Mailloux et celle du Cap-à-la-Branche, sur la partie nord de l'île, le chemin passe sur les hauteurs.

... et description poétique de l'île, par
monsieur Mailloux, dans le même livre.

— Pour connaître les beautés que renferme l'Île-aux-Coudres, il faut la parcourir; rien, au reste n'est plus agréable qu'une promenade autour de cette petite île.

— Voulez-vous voir l'Île-aux-Coudres revêtue de ses habits de semaine? Prenez le temps des marées basses et vous la trouverez dans son déshabillé. Peut-être alors ne vous paraîtra-t-elle pas digne d'admiration, car vous savez que les plus belles personnes ne paraissent guère belles dans leur négligé. Au contraire, voulez-vous la voir dans toute sa beauté et dans toutes ses grâces? Choisissez le temps des grandes mers, au moment où les belles eaux de notre Saint-Laurent viennent caresser ses rivages. Alors, l'Île-aux-Coudres sera en grande toilette et s'offrira à vos regards comme une dame des grandes villes qui s'est préparée pour visiter des amies.

— Commencez votre promenade, en partant de l'église et continuant par le côté sud, pour revenir par le côté nord. En suivant cette direction, les points de vue qu'offre la rive sud du fleuve apparaissent dans toute leur beauté. L'arrivée au Cap-à-la-Branche, dont l'élévation permet d'embrasser un vaste et lointain horizon, présente un spectacle vraiment magnifique à l'œil observateur.

— Les habitants de l'Île-aux-Coudres aiment que les étrangers qui font le tour de leur île ne passent pas devant ses beautés sans les admirer et, de plus, sans le dire; ils la trouvent belle et sont heureux quand quelqu'un l'admire avec eux.

— Vous voilà au bout de cette belle et magnifique Pointe-des-Sapins que je regretterai toujours n'avoir pas été choisie pour y bâtir l'église. Portez vos regards sur la rive nord du fleuve et vous allez apercevoir les maisons de la Petite Rivière Saint-François, ainsi que cette majestueuse chaîne de montagnes rocheuses que les habitants de l'Île-aux-Coudres appellent les Caps. Tournez maintenant vos regards vers le sud-ouest et vous allez apercevoir la crête de plusieurs îles qui ressemblent à des satellites environnant la belle et féconde Île d'Orléans. Après avoir joui de la vue de ces îles, regardez la rive sud. Voyez-vous cette terre qui semble au niveau des eaux? C'est le Cap Saint-Ignace. Dirigez votre vue plus à l'est et vous en verrez une autre qu'on dirait se pencher vers le fleuve, c'est le rivage de la paroisse de l'Islet. Le côté sud de l'île a toujours porté le nom de la Baleine. Remarquez la beauté du chemin où vous passez et jusqu'au bas de l'île, vous pourrez contempler le même coup d'œil.

— À votre gauche est la magnifique terre qui, lors de l'établissement de l'île, devait être celle de la fabrique. La ligne qu'elle représente sépare les terres du Cap-à-la-Branche dont la direction est vers l'est de celles du Cap-à-la-Baleine qui courent vers le nord.

— Regardez comme le chemin que vous parcourez est bas et uni. Considérez aussi les belles eaux de notre fleuve se tenant près du haut rivage, comme pour vous saluer au passage. De l'endroit du chemin où vous êtes, vous pouvez apercevoir le bord sud de la petite Ilette dont on a conservé les épinettes et les sapins et dont la verdure un peu sombre contraste merveilleusement bien avec la couleur des eaux du fleuve. Il n'en a pas été ainsi de l'autre Ilette dont on a impitoyablement abattu tous les arbres.

— Vous êtes maintenant arrivés près d'un cap appelé Cap-aux-Pierres, le seul qu'on rencontre autour des côtes qui bordent l'Île-aux-Coudres. Parmi les pierres qui sont tombées de ce cap, il s'en trouve une à laquelle les premiers habitants de l'île ont donné le nom de Roche Pleureuse et la tradition a cru devoir lui conserver ce nom. quoi qu'il soit à peu près certain qu'elle n'a jamais pleuré; toutefois, on remarque auprès d'elle, un petit filet d'eau qui semble sortir du pied du cap.

— Vous voilà enfin rendu au bas de l'île, à l'endroit où le chemin coupe la petite Ilette qui se termine par une longue chaîne de cailloux. Vous avez coupé la pointe est de l'île, les arbres ne bornent plus votre horizon. Regardez la rive nord, un peu à l'est, le premier objet qui s'offre à vos regards, ce sont ces deux longs rochers qu'on dirait d'un géant qui allonge ses longues jambes, au loin dans le fleuve, comme pour y cacher ses pieds. Étendez votre vue plus au nord et vous allez apercevoir l'église des Éboulements dont un monticule nous cache la base.

— Vous voilà rendu au Ruisseau Rouge qui est le seul endroit où il y a un havre pour les chaloupes des habitants du bas de l'île. Tous les promeneurs intelligents s'accordent à dire que la partie du chemin de la rive sud que vous venez de parcourir offre un aspect des plus pittoresques. En effet, il suffit d'avoir un cœur capable d'aimer les beautés que le Créateur a semées à pleines mains sur cette terre, pour en juger ainsi.

— Vous voici rendus au pied de la côte de Vital Mailloux et après, vous voilà arrivés sur le haut rempart du côté nord de l'île que vous allez suivre presque partout, jusqu'à la descente du Cap-à-la-Branche. Maintenant, le chemin sera généralement moins beau et moins uni que celui que vous avez parcouru depuis votre départ de l'église.

— Vous avez vu les Éboulements et son église, de la rive du fleuve, regardez-les maintenant de cette hauteur, à travers le feuillage des arbres. Donnez-vous la peine de considérer de nouveau le cordon de maisons qui court vers le Cap-aux-Corbeaux et vous allez voir que tout a changé d'aspect. C'est ainsi qu'en parcourant le

chemin de l'île, on revoit les mêmes objets et qu'ils apparaissent comme si on les voyait pour la première fois.

— Bientôt vous allez sortir de la route. De vastes et magnifiques points de vue vont s'offrir à vos regards. Comme vous pouvez en juger maintenant, cette sortie de la route boisée devient toujours une surprise. Vous voilà rendus sur le bord de la côte du Cap-à-la-Branche. Avant de descendre cette côte, débarquez de votre calèche et allez vous placer un peu au sud-est, sur le bord du cap; c'est peut-être le plus beau point de vue de toute l'île.

**RÉCITS DE NOYADES SURVENUES
DE 1750 À 1856**

En 1750, Joseph Amiot dit Villeneuve

Le premier accident arrivé par submersion dans les eaux du fleuve et dont nous ayons une date certaine, fut celui qui arriva à Joseph Amiot dit Villeneuve.

Il devait être un des six gendres de Joseph Savard, le premier habitant qui vint s'établir à l'Isle-aux-Coudres.

Une note inscrite par le père Coquart dit ceci: L'an mil sept cent cinquante, dans le mois de septembre, s'est noyé à la vue de l'Isle-aux-Coudres, Joseph Villeneuve, habitant ladite Isle-aux-Coudres, en foi de quoi j'ai signé.

Coquart M. Jos.

Le père Coquart ne faisant nulle mention de sa sépulture, on doit en conclure que son corps est resté enseveli dans les eaux du fleuve Saint-Laurent.

Un Savard dont on ignore le nom de baptême et la date de la noyade

Un des malheurs arrivés dans les eaux du fleuve, dont la tradition s'est conservée parmi les habitants de l'île, c'est qu'un nommé Savard, en revenant de la terre du nord, à bonne heure dans la saison du printemps, s'était noyé par le chavirement de son canot. Quelques autres qui étaient avec lui se sauvèrent. D'après ce qu'on a pu connaître, ce malheur doit être arrivé avant le siège de Québec. Il paraît que le corps de ce malheureux, comme celui de Joseph Amiot, est demeuré dans le fond de notre fleuve.

Gabriel Dufour

Comme beaucoup d'autres habitants de l'Isle-aux-Coudres et quelques-uns des Éboulements, Gabriel Dufour pilotait des bâtiments, depuis l'île jusqu'à Québec. Ce fut en voulant remplir cette charge qu'il trouva la mort.

Un jour qu'il allait pour embarquer dans un bâtiment, avec un autre dont on a oublié le nom, n'ayant pour embarcation qu'un fragile canot d'écorce, une vague furieuse soulevée par la tempête vint frapper le canot et le cassa en deux. Il se trouvait à ce moment assez près du vaisseau qui était dans les eaux du gouffre. Son compagnon fut sauvé par l'équipage du navire, mais lui fut englouti. On ne retrouva pas son corps, comme on n'avait pas retrouvé ceux des deux autres noyés avant lui.

Il allait embarquer à bord d'un vaisseau anglais et la période qu'il

s'est noyé serait après l'année ou après l'été de 1770 et avant celle de 1773.

Il fut la souche de la famille Dufour dont les membres sont en grand nombre, sur l'Isle-aux-Coudres.

Joseph Laure, Joseph-Marie Tremblay et Louis Tremblay, le 15 avril 1775

Joseph Laure était parti de l'île, en compagnie de deux jeunes gens qui devaient l'aider à faire le trajet. Le quinze du mois d'avril, vers les deux heures du matin, ils quittèrent les rivages de la Baie Saint-Paul pour revenir à l'Isle-aux-Coudres. Mais voilà que surgit tout à coup un de ces vents du nord, si violent et si dangereux où beaucoup de glaces flottent encore sur le fleuve. Ce vent souleva bientôt les eaux en lames furieuses qui firent chavirer le canot, alors qu'il était assez près des battures de l'Isle-aux-Coudres.

Les deux jeunes gens qui accompagnaient Laure tombèrent à l'eau et ne purent saisir le canot. Ils furent engloutis dans les eaux froides du fleuve et leurs corps y sont restés ensevelis. Suivant l'acte dressé par M. Jean-Jacques Berthiaume, leurs noms étaient Joseph-Marie Tremblay, fils de Joseph Tremblay et Louis Tremblay, fils aîné de Louis Tremblay. Quant à Joseph Laure qui avait pu s'agripper au canot, il est mort de froid; deux jours après, son corps était conduit au cimetière.

François Marié, le 26 septembre 1783

Pour constater ce malheur, un acte de sépulture dressé par M. Pierre-Joseph Compain, le 26 septembre 1783, «il avait inhumé, dans le cimetière de l'Isle-aux-Coudres, le corps de François Marié, noyé depuis deux jours, âgé de trente ans».

Joseph-Marie Savard et Pierre Savard, en 1795

Ce malheur eut lieu dans le printemps de 1795. Traversés au nord, pour une noce qui, à cette époque, devait avoir été prolongée pendant plusieurs jours, ils revinrent à leur embarcation, pour traverser le fleuve. Arrivé près de la Grande-Batture, à l'endroit qui se trouve devant la demeure de François Tremblay, le canot qui leur servait à traverser le fleuve fut renversé. Ils tombèrent à l'eau, ne purent saisir l'esquif et restèrent ensevelis dans les eaux.

La femme de Joseph Gagnon et le frère de cette femme, en 1795

Dans le mois de juillet 1795, Joseph Gagnon était parti avec sa femme dont le nom de famille était Dufour et avec le frère de cette femme, pour aller visiter des parents, à la Petite-Rivière Saint-François. Ils avaient pour voiture d'eau, un célèbre canot de bois. Leur visite terminée, ils reprirent le canot pour revenir à l'île. Le vent se leva et, arrivés devant le Cap-aux-Corbeaux, une lame fit chavirer le canot. Ils tombèrent tous à l'eau. Joseph Gagnon eut la chance de saisir le canot et de s'y fixer. Des habitants ayant vu le naufrage sont venus au secours des naufragés. Joseph Gagnon fut sauvé, mais les deux autres ont péri.

André Pedneau, en 1808

Un dimanche, au mois de juillet 1808, André Pedneau assistait à la messe, en dehors de la grande porte de l'église ouverte. M. le curé lui demanda d'entrer, mais il s'y refusa. L'esprit troublé, bouleversé, il se dirigea vers la maison paternelle. Il changea ses habits et se dirigea vers la grève, y prit un canot et partit sur le fleuve. André Pedneau, dans le trouble et la désolation où il était, n'avait pas eu la pensée de prendre les avirons du canot, en le poussant à l'eau. Il avait dû s'y placer et s'abandonner à l'action des courants, sans avoir même la pensée de gagner un rivage quelconque. On ne devait plus le revoir.

François-Xavier Tremblay, le 7 juillet 1822

Dans le printemps de 1822, François-Xavier Tremblay, frère de M. Godefroi Tremblay, ancien curé de Sainte-Agnès, s'était chargé de conduire une goélette, à la place d'un des navigateurs de l'Isle-aux-Coudres. Avant son départ, la première parole qu'on entendit de sa bouche, ce fut qu'il lui en coûtait infiniment d'entreprendre ce voyage, par la pensée qu'il lui serait fatal.

Il se rendit à Québec où il arriva un samedi. Le lendemain, il se rendit à la cathédrale, pour entendre la grande messe. La grande messe finie, il revint au quai pour embarquer à bord de sa goélette. Tremblay appela un de ses matelots qui prit la chaloupe et se rendit au quai, le matelot placé à l'arrière, avec une rame, pour gagner la goélette à la godille. Mais, à peine était-il éloigné du quai d'une vingtaine de pas, que sa rame échappa de l'endroit qui devait la retenir; les jambes amollies par l'action de la boisson, ce malheureux ne put garder l'équilibre. Il alla tomber sur un des bords de la petite chaloupe et la fit renverser sans dessus dessous. Par malheur, il n'y avait personne sur le quai, pour aller à leur secours. Tremblay s'y en-

fonça pour y demeurer. Le malheureux qui avait été la cause de cette funeste catastrophe savait un peu nager. Il put se maintenir assez longtemps sur l'eau, pour qu'on puisse venir le secourir. C'était le 7 juillet 1822, vers l'heure du midi. À basse marée, on retrouva le corps du jeune Tremblay comme, moins de dix mois auparavant, on avait trouvé celui de son ami, Éloi Dufour, tous deux noyés dans le havre du Palais. Le corps de François-Xavier Tremblay fut placé sur le pont de la goélette et, trois jours plus tard, il fut amené à l'Isle-aux-Coudres.

François-Xavier Tremblay était né le 11 février 1798. À l'époque de sa mort, il était âgé de 24 ans, 5 mois moins 4 jours. Il était la quatorzième victime de la navigation depuis l'année 1750, c'est-à-dire, pendant l'espace de 72 ans.

Pierre-Noël Boudreault, en 1823

Pierre-Noël Boudreault était le fils de Pierre Boudreault, un des patriarches de l'Isle-aux-Coudres. Il était le frère de messire Pierre-Thomas Boudreault, ancien curé de l'île.

Un matin d'une nuit sombre et orageuse, on le trouva noyé dans la rivière Sainte-Anne. Il était né le 25 décembre 1794. Il était dans sa 29^e année lorsqu'il périt. Il n'était pas marié.

Joseph-Abraham Martel et Marcel Harvey, en octobre 1834

Vers la fin du mois d'octobre 1834, Joseph-Abraham Martel, accompagné de Marcel Harvey, part du bas de l'Isle-aux-Coudres où demeurait Jos.-A. Martel, pour traverser à la Rivière-Ouelle. Ils étaient à bord d'une forte chaloupe. Six jours s'étant passés sans qu'on les revît, une autre chaloupe laissa l'île pour aller voir à la Rivière-Ouelle. On retrouva la chaloupe vide, dans le bas de l'entrée de la Rivière-Ouelle, sur le bord des battures de sable où se tend la pêche aux marsouins. La marée étant basse, il leur a fallu gagner terre à pied et se seraient perdus dans les sables mouvants ou dans une profonde cavité remplie d'eau. On n'a pas retrouvé leurs corps.

Joseph-Abraham était né en 1786, le 18 mai. Lors de sa mort, il était âgé de 48 ans et quelques mois. Son compagnon de malheur, Marcel Harvey, né le 18 février 1811, était âgé de 23 ans et environ 8 mois.

Germain Desgagnés, le 1^{er} juillet 1836

M. Alexis Mailloux, alors directeur du collège de Sainte-Anne, organisa une promenade à la pointe de la Rivière-Ouelle, pour

récompenser ses élèves de leur travail et de leur bonne conduite. Germain Desgagnés perdit la vie lors d'une baignade. La profondeur de l'eau où Desgagnés était disparu ne dépassait pas quatre pieds. Après de longues recherches pour retrouver le corps, on le retrouva à un arpent et demi de l'endroit où il était disparu.

Germain Desgagnés était né le 9 novembre 1811. Il s'est noyé le 1^{er} juillet 1836, étant âgé de 24 ans, 7 mois et 21 jours.

Joseph Mailloux et Henri Bouchard, le 21 mars 1845

Le 21 mars 1845, quatre jeunes hommes quittaient l'Isle-aux-Coudres, pour traverser aux Éboulements. Leurs noms étaient, Marcel Mailloux, Simon Guérin dit St-Hilaire, Joseph Mailloux, cousin germain de Marcel, et Henri Bouchard. Ils allaient conduire sur la terre du nord, demoiselle Julienne Mailloux, sœur de Marcel Mailloux, qui devait prendre la direction d'une école, aux Éboulements. Pour faire la traversée, on avait choisi une flatte.

En revenant, aux trois quarts de la traversée, épuisés, Joseph Mailloux âgé de seize ans et Henri Bouchard, âgé de vingt ans, se dirent incapables de continuer. Comme ils étaient dans cette déplorable situation, un brouillard de neige se leva, leur dérobant la vue et ne sachant plus où aller, ils se laissaient dériver. Ils ont dérivé jusqu'à l'anse de la Petite-Malbaie. Joseph Mailloux et Henri Bouchard sont morts épuisés et gelés; les deux autres ont pu se sauver.

Fin de cette longue liste d'accidents

Un mois après la mort de Joseph Mailloux et Henri Bouchard, deux autres habitants de l'île, Joseph et Thimothée Tremblay se noyèrent au milieu d'une tempête, en face du cap Tourmente, comme ils montaient à Québec, en chaloupe.

Deux ans plus tard (28 avril 1847), Joseph Savard et Thomas Demeule périrent au bout d'en haut de l'île, pendant une nuit orageuse. L'année suivante (7 juillet 1848), ce fut le tour d'Ubalde Perron qui périt dans la rivière du Gouffre.

Élie Dufour eut le même sort, en 1851, auprès de l'île St-Barnabé, ayant été jeté à l'eau par l'un des baumes de la goélette qu'il montait. Enfin, pour terminer cette longue liste d'accidents, deux autres enfants de l'île, Louis Lapointe et Étienne Tremblay, disparurent en mer, en 1856, pendant qu'ils se rendaient aux Antilles, à bord d'un brick qui avait été construit à Saint-André de Kamouraska.

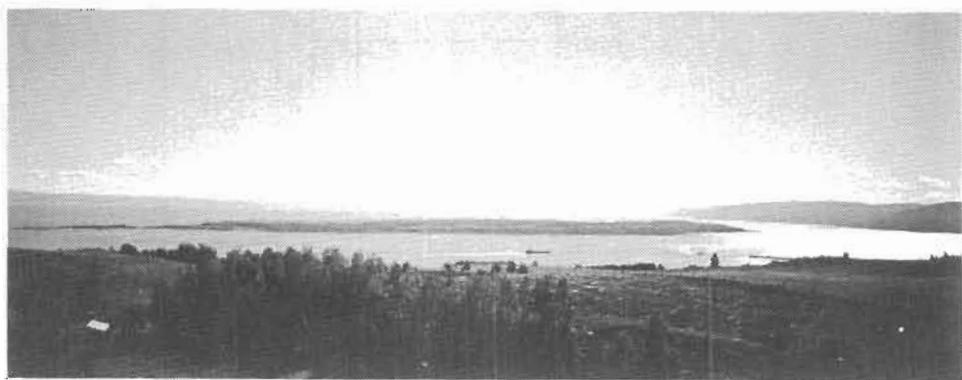
Vingt-huit victimes en tout ont trouvé la mort dans les eaux,

durant l'espace de cent six ans (1750 à 1856). Sur ce nombre, dix seulement ont été retrouvées. Depuis 1856, jusqu'au moment où nous écrivons (1870), on n'a pas eu à déplorer aucun accident.

«Depuis les deux victimes de 1856, on chante à l'île, deux grandes messes chaque année, le printemps, pour être préservés des dangers de la navigation. Presque toute la paroisse y assiste et personne n'a péri depuis».

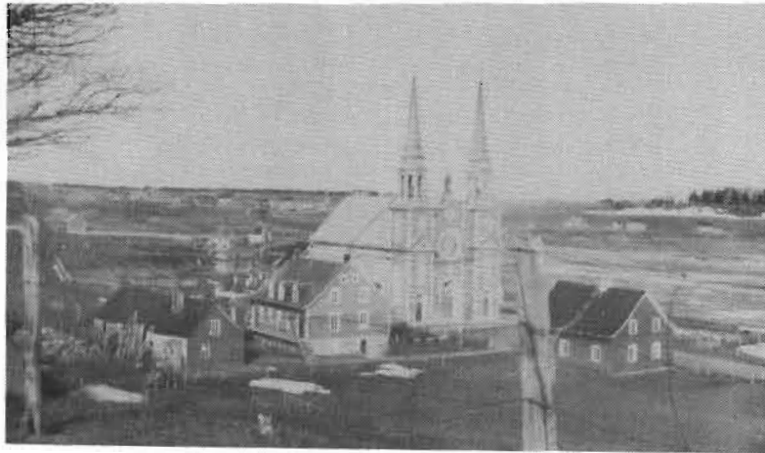
«Que le Seigneur apaise autour de leurs embarcations, la fureur des flots, comme il fit autrefois, sur la mer de Tibériade ou, comme il aplanit les eaux du fleuve, devant le canot qui allait chercher l'ancien curé de l'île, pour les funérailles du père LaBrosse».

Alexis Mailloux Ptre



L'Isle-aux-Coudres, vue des hauteurs des Éboulements. À droite, on remarque le traversier venant de Saint-Bernard, se préparant à accoster à Saint-Joseph-de-la Rive.

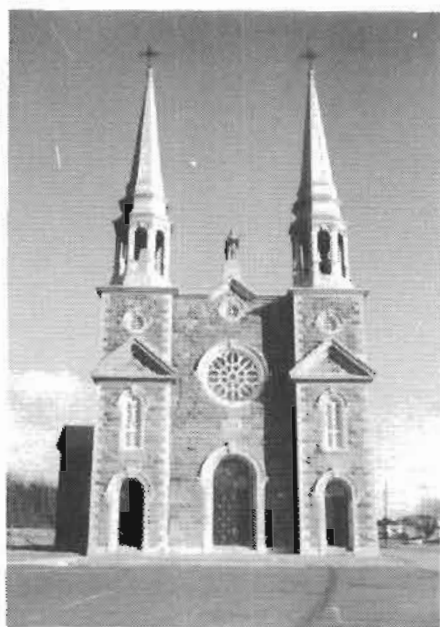
collection Pierre Taschereau.



L'église et les alentours, au début du siècle.
collection Lorette Dufour.



Le village de Saint-Louis avant le feu de 1958.
collection Souvenir de l'Isle-aux-Coudres.



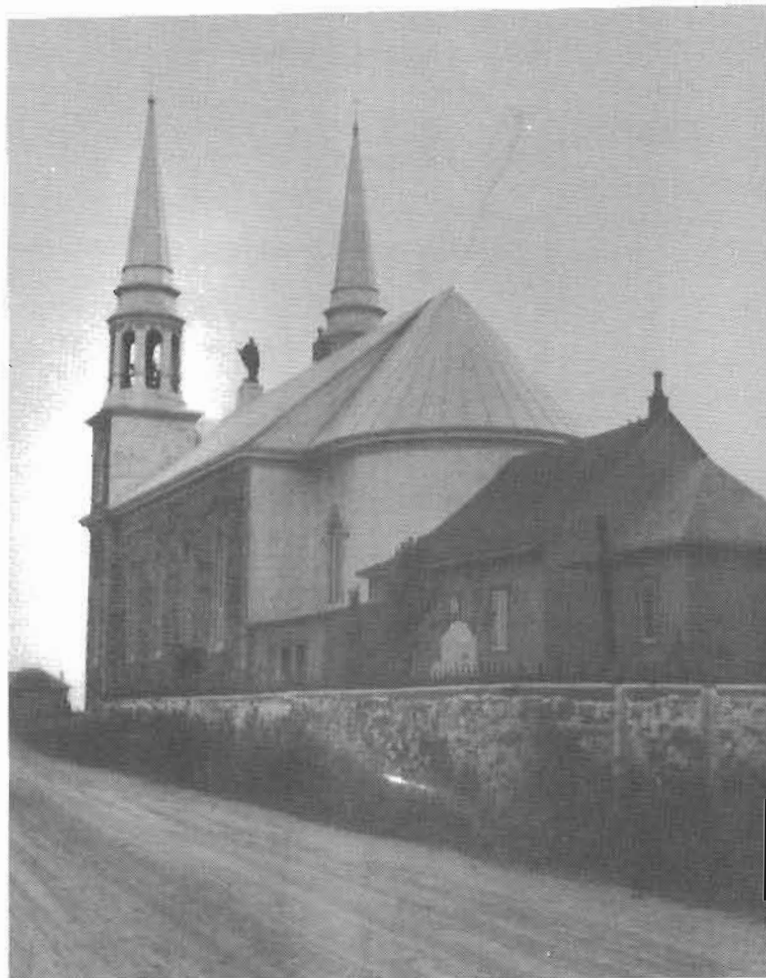
La façade de l'église

collection Guy Bouchard.



L'église, vue par l'arrière. À droite, le presbytère.

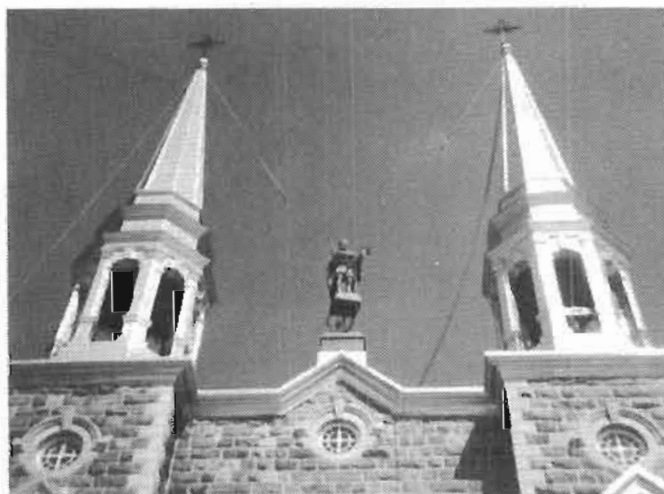
collection Guy Bouchard.



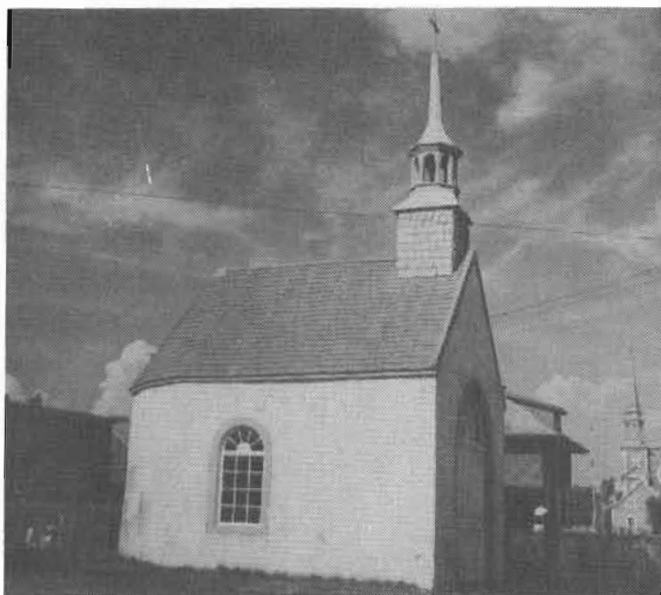
Avant 1926, le cimetière se trouvait juste derrière la sacristie.
collection Ministère des Affaires Culturelles.



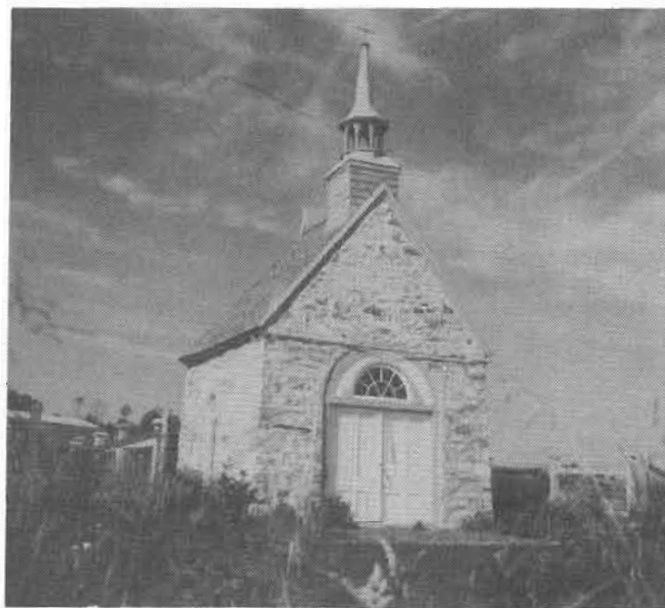
En 1972, la statue de saint Louis se trouvant à l'extérieur de l'église fut réparée
collection Fabrique de Saint-Louis.



Pour la réparer, on l'a descendue. Il fallait donc la replacer.
collection Fabrique de Saint-Louis.



Chapelle de Saint-Pierre, située à l'ouest de l'église.
collection Ministère des Affaires Culturelles.



Chapelle de Saint-Isidore, située à l'est de l'église.
collection Ministère des Affaires Culturelles.



Dans la chapelle de Saint-Isidore, on retrouve le tabernacle de l'autel de la deuxième église, en bois sculpté. Cette sculpture a été faite en 1772 par un nommé Levasseur.

collection Ministère des Affaires Culturelles.



Intérieur de l'église avant les réparations de 1955. À remarquer la peinture à fresque sur les colonnes.

collection Christiane Bouchard.



Grâce à une souscription volontaire, la Fabrique a pu acheter, en 1908, ce magnifique orgue de marque Casavant.

collection Comité du centenaire.



Le retable du sanctuaire est une des plus belles œuvres de Louis Jobin.
collection Fabrique de Saint-Louis.



Vous pouvez admirer, de chaque côté du chœur, les statues de saint Louis et de saint Flavian, sculptées par François Baillargé, au début du XIX^e siècle.

collection Ministère des Affaires Culturelles.



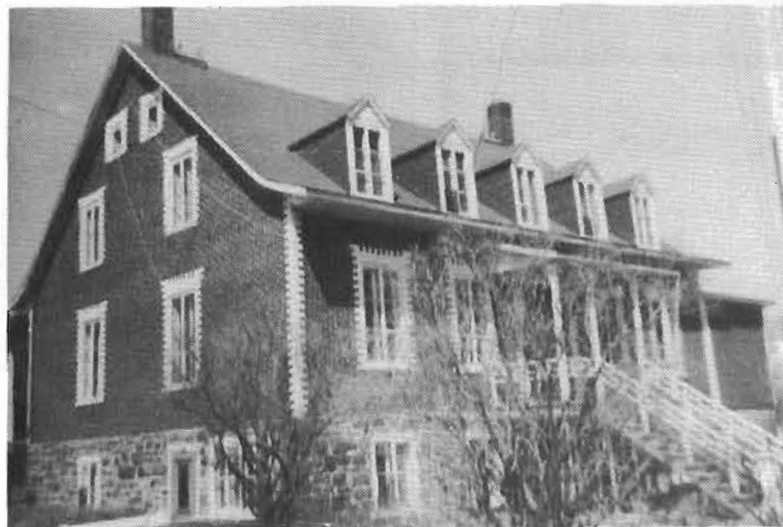
Ce calice en argent massif fut acquis en 1777. Il a été fait par François Ranvoyzé.

collection
Ministère des Affaires Culturelles.



Cet encensoir d'argent, classé œuvre d'art, est de l'école française. On ne peut établir avec certitude l'année où il fut acheté. Ce serait en 1784 ou en 1821.

collection Ministère des Affaires Culturelles.



Le deuxième presbytère, construit en 1855 et démoli en 1959.
collection Christiane Bouchard.



Le presbytère actuel, construit en 1959.
collection Guy Bouchard.



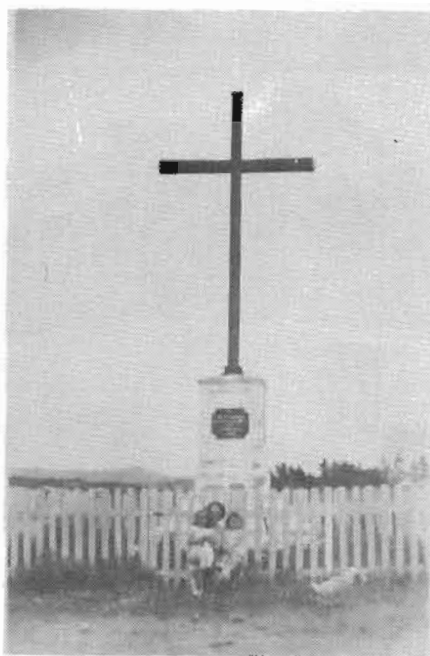
L'école Saint-Pierre, érigée en 1961, accueille tous les enfants de l'île de niveau primaire.

collection Fernande Bergeron.



La classe de première année, à l'école Saint-Pierre, en 1961-62.

collection Fernande Bergeron.



Ce monument fut érigé en souvenir du Père Jean-Baptiste de La Brosse qui aurait dit une messe à cet endroit, à la pointe ouest de l'île, en 1766.
collection Roland Bouchard.



La procession de la Fête-Dieu, une tradition qui fut toujours conservée par les paroissiens de l'île.

collection Marie-Louise Bouchard.



Vieilles maisons typiques de l'Isle-aux-Coudres.
collection Ministère des Affaires Culturelles.



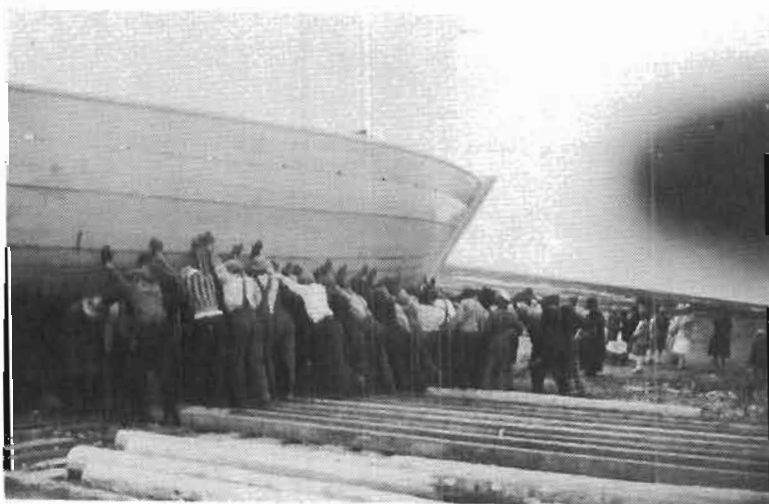
Au début du siècle, les goélettes à voiles mouillaient dans l'anse, juste en face de l'église.

collection Maurice Dufour.



Pendant longtemps, le canot fut le seul moyen pour rejoindre la rive nord. L'équipe de «traverseux» ci-dessus est formé de Narcisse Desgagnés, Louis-Henri Harvey, Albert Harvey et Roland Bouchard.

collection Roland Bouchard.



Lancement de côté d'une goélette, sur les grèves de l'île.

collection Micheline Bergeron.



Le moulin de l'Isle-aux-Coudres, classé depuis plusieurs années monument historique.

collection Ministère des Affaires Culturelles.

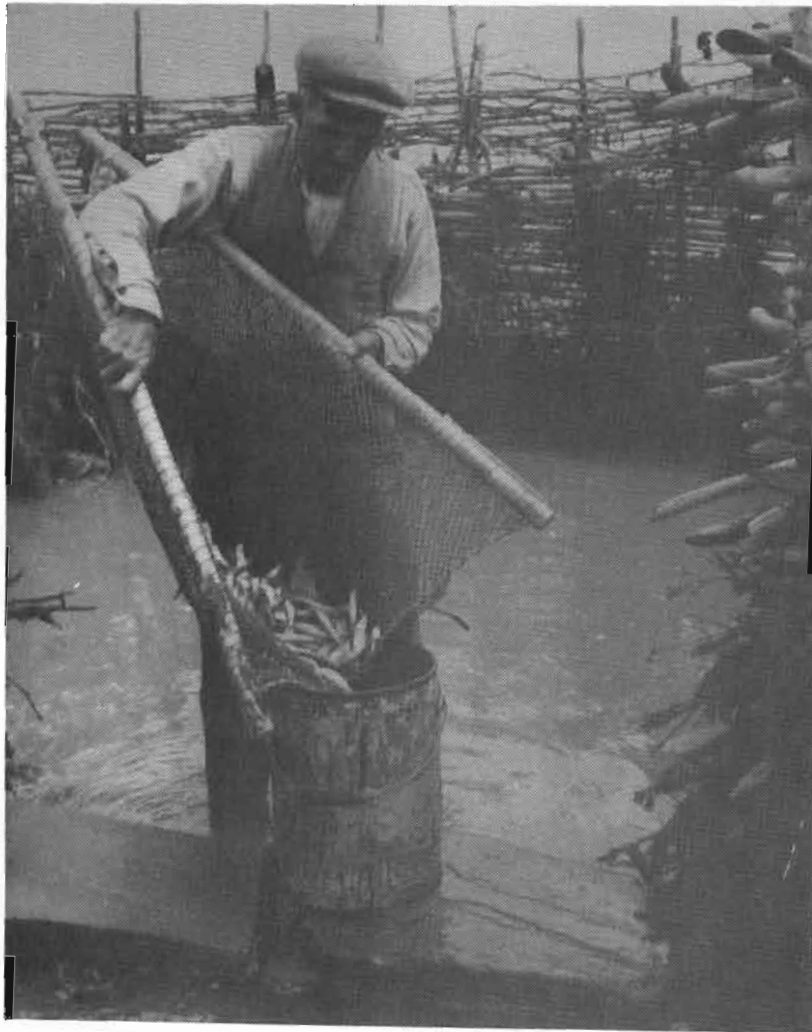


Il y a une cinquantaine d'années, on se servait des bœufs autant comme moyen de transport que pour le labourage.

collection Alice Laforêt.



collection Micheline Bergeron.



Ce jour-là, comme bieu d'autres insulaires, Henri Laforêt avait fait bonne pêche.

collection Alice Laforêt.

L'ÉGLISE ACTUELLE
CONSTRUITE
EN 1885

La construction de l'église actuelle n'alla pas sans heurts et fut l'objet de vigoureuses contestations, de la part de certains paroissiens.

La paroisse de Saint-Louis étant à cette époque sous la juridiction du diocèse de Chicoutimi, de nombreuses lettres furent échangées entre M. le curé J.-Alphonse Pelletier et Mgr Dominique Racine, évêque de ce diocèse. Nous avons pu prendre connaissance de ces lettres, maintenant conservées dans les archives du diocèse de Québec et dans lesquelles M. le curé Pelletier décrit à Mgr Racine les difficultés qu'a rencontrées le projet.

En janvier 1885, M. le curé convoqua les francs-tenanciers de la paroisse à une assemblée, pour y discuter de l'érection d'une nouvelle église et il semble qu'il y ait eu confusion dans la compréhension du terme, car certains paroissiens, peut-être durs d'oreille, se présentèrent à cette assemblée, croyant qu'il s'agissait d'une assemblée «d'élection».

Mis au courant de leur méprise, ils manifestèrent un vif mécontentement et s'opposèrent farouchement au projet d'une nouvelle église, alléguant avec une mauvaise foi évidente que les arguments énoncés, la vétusté de l'église, le manque d'espace et le coût de réparations éventuelles n'étaient que mensonges de la part de leur curé. Les esprits s'échauffant, ils échangèrent avec ceux qui favorisaient le projet des propos fort virulents; devant la tournure des événements, M. Pelletier dut ajourner l'assemblée.

Ces mêmes paroissiens écrivirent à Mgr Racine pour exposer leurs doléances, portant des accusations de trafic d'influence contre leur curé et quelques-uns de leurs concitoyens. À la lecture de ces lettres, nous ne pouvons nous empêcher de songer que la recette contre la calomnie de M. le curé Onésime Lavoie, si elle avait été connue à cette époque, aurait pu être utilisée avec profit, ne serait-ce que pour sauvegarder la réputation de la paroisse auprès des autorités religieuses.

Toutefois, faute d'être alimenté, ce grand feu de paille s'éteignit rapidement et les contestataires abandonnèrent la partie et se rallièrent à la majorité, même si par la suite certains redevinrent réticents et demandèrent que leur nom fut retiré de la liste des signataires de la requête présentée à l'évêque.

Requête des paroissiens

L'Isle-aux-Coudres, 25 mai 1885

À sa Grandeur Monseigneur Dominique Racine, évêque de Chicoutimi

Monseigneur,

L'humble requête de la majorité des habitants francs-tenanciers de la paroisse de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, comté de Charlevoix, district du Saguenay, lesquels représentent très humblement à votre Grandeur:

que l'église de ladite paroisse est dans un tel état de vétusté qu'il n'est plus possible de la réparer

que d'ailleurs, elle est maintenant trop petite pour contenir la foule qui s'y rend, les jours consacrés au culte, ce qui les gêne fort dans l'exercice de leurs devoirs religieux et leur fait sentir vivement le pressant besoin d'en avoir une nouvelle

vu aussi que notre église a besoin d'être couverte en bardeaux et peinte à l'extérieur.

vu en second lieu, que nous avons une aide de \$8000.00 (huit mille piastres) de Monsieur le Grand Vicaire et l'aide gratis de notre curé pour conduire tous les travaux

C'est pourquoi vos suppliants prient votre Grandeur de leur permettre de construire une nouvelle église en pierre en tel lieu qu'elle voudra bien désigner et en telles dimensions qu'il lui plaira de déterminer.

Avons signé ce 25 mai 1885:

| | | |
|--------------------|---------------------|---------------------|
| Louis Boily | Théséphore Tremblay | François Castonguay |
| Paul Bouchard | Joseph Harvey | François Leclerc |
| Éloi Dufour | Georges Dufour | Dositée Desgagnés |
| Désiré Harvey | Alexis Dufour | Alphonse Pedneault |
| Honorine Pelletier | Germain Harvey | Joseph Harvey |
| Ubaldo Perron | Nazaire Tremblay | Valérie Bouchard |
| Magloire Desgagnés | Vital Boudreault | Joseph Desgagnés |
| Abel Perron | Léandre Tremblay | Pierre Leclerc |
| Séraphin Perron | Louis Desbiens | Pierre Gagnon |
| Louis Perron | Odilon Desgagnés | Hilaire Desmeules |
| Pierre Boudreault | Edmond Mailloux | Gédéon Lajoie |
| Gabriel Perron | Hyppolite Pedneault | Jules Harvey |
| Félicité Perron | Éloi Pedneault | Joseph Desgagnés |
| François Dufour | Épiphanie Desgagnés | Cyprien Desgagnés |
| Nazaire Boudreault | Amable Dufour | Éloi Desgagnés |
| Fidime Boudreault | Nazaire Tremblay | Magloire Tremblay |
| Vincent Boudreault | Anicet Dufour | Félicité Perron |

| | | |
|---------------------------|---------------------|-------------------|
| Georges Dufour | Thimothée Desgagnés | François Tremblay |
| Maurice Bergeron | Alexis Desbiens | Nérée Harvey |
| Louis Desgagnés | Majoric Harvey | Georges Lapointe |
| Déphis Bouchard | Narcisse Desgagnés | Alexis Tremblay |
| Veuve Symphonien Lapointe | | |

Nous, soussignés, certifions que les signatures ci-dessus et de l'autre part ont été données librement en notre présence et qu'elles sont véritablement de ceux dont elles portent les noms.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat au presbytère de l'Isle-aux-Coudres, ce 25 mai 1885.

Alphonse Pedneault
Éloi Pedneault

**Procès-verbal de l'assemblée tenue à l'Isle-aux-Coudres,
le 11 juin 1885, par M. P. Boily, prêtre, curé des
Éboulements, pour la construction d'une nouvelle église.**

L'an 1885, le 11^e jour du mois de juin, à dix heures du matin, en vertu de la commission à moi donnée par Mgr Dominique Racine, évêque de Chicoutimi, en date du 27 mai dernier, je, soussigné, curé des Éboulements, me suis transporté dans la paroisse de l'Isle-aux-Coudres, comté de Charlevoix, district de Saguenay.

Dans la sacristie de l'église de ladite paroisse, conformément à un avis lu publiquement et affiché, dimanche le 31 mai et dimanche le 7 juin, à l'issue du service divin, à la porte de l'église de ladite paroisse de l'Isle-aux-Coudres.

Ainsi qu'il appert par le certificat signé du sieur Nérée Harvey et le peuple étant assemblé dans la sacristie de ladite paroisse, en conséquence de l'invitation à lui faite par ledit avis, j'ai d'abord donné lecture à haute et intelligible voix de ladite commission, puis de la requête adressée audit Seigneur Évêque par la majorité des habitants francs-tenanciers de ladite paroisse, à l'effet d'obtenir la permission de construire une nouvelle église et procédant en présence de toute l'assemblée à l'exécution de ladite commission, j'ai constaté:

- 1- que ladite requête, après en avoir retranché les noms des sieurs Hyppolite Desgagnés qui n'a aucune propriété et des sieurs Cénaryse Harvey, Maxime Harvey, Jean Boudreault, Étienne Dallère, Louis Dallère, Euchariste Pedneault, Vital Mailoux et Magloire Bergeron qui ont déclaré qu'ils étaient maintenant opposés à la construction de la nouvelle église et après avoir ajouté à ladite requête, sur leur demande, les noms des sieurs Magloire Tremblay (présent) et Félicité Perron (sur sa demande par écrit) déclarant qu'ils voulaient la construction de la nouvelle église,

était véritablement de cœur, au nombre de soixante-six (66) dont elle porte les signatures ou les marques certifiées et que ce nombre forme la majorité des habitants francs-tenanciers de ladite paroisse.

- 2- que l'église a besoin de réparations assez considérables, pour une couverture en bardeaux et le peinturage extérieur et que ladite église est réellement trop petite. Quelques-uns de l'opposition de l'autre part, demandaient à agrandir; plusieurs objectaient qu'il serait difficile d'allonger, vu que l'église est en «coulombages». À la fin de l'assemblée, François Dufour est venu faire retrancher son nom de la requête, mais il était près de l'église lors de la vérification de la requête et la majorité était alors contestée.
- 3- qu'en conséquence, la construction d'une nouvelle église dans ladite paroisse nous semble nécessaire.

J'ai de suite, en vertu de ladite commission et en présence de ladite assemblée, fixé l'emplacement de la nouvelle église, à la même place que l'église actuelle, le maître-autel devant être à la place du maître-autel actuel ou à peu près, le portail de ladite église devant être tourné vers l'ouest. J'ai arrêté de plus que ladite église qui sera construite en pierre aura environ 100 pieds en longueur, 50 pieds en largeur et 32 pieds de hauteur; toutes lesdites dimensions prises en dehors et à mesure anglaise.

En foi de quoi j'ai signé le présent procès-verbal, avec les sieurs Nérée Harvey et Louis Boily, témoins pour ce appelés, les jour et an que dessus, pour ledit procès-verbal être rapporté audit Seigneur Evêque et par lui réglé ce qui de droit.

P. Boily, prêtre
Curé des Éboulements

Nérée Harvey
Louis Boily

Le tracé des plans fut confié à monsieur David Ouellet qui avait été l'architecte de la précédente basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré et qui fit de la nouvelle église de Saint-Louis une réplique de cette basilique.

Le 13 août 1885, monsieur E. Dufour, curé de Saint-Roch-des-Aulnaies, dûment autorisé par monsieur Jean-Baptiste Pelletier, Vicaire Général de monseigneur Dominique Racine, bénissait la première pierre et, aussitôt, la construction alla bon train. La nature généreuse de l'île se chargea de fournir les matériaux et, aussi bon charpentier que contremaître, monsieur le curé J.-Alphonse Pelletier conduisit les travaux avec énergie et habileté.

Sous sa direction, tous les paroissiens, jeunes et moins jeunes, apportèrent la contribution de leurs bras, qui pour la prospection et le charroyage des pierres dont sont revêtus les murs extérieurs de l'église, qui pour l'abattage et l'équarissage du bois employé pour la charpente et les murs intérieurs, qui sur le chantier même de la construction. Tous ces travaux furent exécutés bénévolement et le don substantiel de monsieur le Grand Vicaire servit à payer des tailleurs de pierre spécialisés qu'on avait dû engager, ainsi qu'à défrayer le coût d'achat de la tôle à baguette qui coiffe la toiture de l'église. Moins d'un an après la mise en chantier, soit le 3 août 1886, monseigneur Dominique Racine, évêque de Chicoutimi, bénissait solennellement la nouvelle église de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres.

Bien que se voulant une réplique de la basilique de Sainte-Anne de Beaupré, l'église de Saint-Louis est beaucoup plus modeste. La façade écran dissimule la pente du toit et, au centre, sur un socle qui surmonte un accent circonflexe, se dresse une statue de Saint-Louis exécutée par Louis Jobin; c'est une sculpture en bois, recouverte de métal en feuille qui protège la sculpture des intempéries. Juste sous l'accent circonflexe, un oculus qui est répété dans chaque tour-clocher; une rose s'épanouit également au centre de la façade néo-classique.

Trois portes donnent accès à la nef et celle du centre est la plus importante. Juste au-dessus de celle-ci, une plaque de pierre témoigne de l'année d'érection du sanctuaire, soit 1885. Deux frontons surmontent chacune des fenêtres qui éclairent l'intérieur des tours qui servent d'abris aux escaliers menant à la tribune; ces deux tours sont placées en ressaut, sur la façade. On remarque l'emploi en façade, de deux types de pierre, les chaînages et les moulures; les éléments décoratifs sont de pierres plus pâles provenant de Saint-Marc-des-Carières.

Cependant, chose curieuse, un côté de l'église, invisible de la route et de la place devant l'église, ainsi que la chapelle érigée de ce côté, sont faits de moëllons et c'est probablement une raison d'économie qui a poussé les constructeurs à agir ainsi. C'est peut-être le même souci d'économie qui fait que le côté non apparent, dans le haut des tours, ainsi que le chevet en hémicycle, ont été faits de bois recouvert de fer-blanc posé à la canadienne. La toiture de l'abside est recouverte de tôle à baguette, le long-pan est percé de quatre fenêtres dont le linteau de pierre mouluré forme un larmier, les meneaux sont peints de blanc et retiennent un verre translucide. Les deux tours, terminées par des flèches, donnent beaucoup d'élégance à l'église.

Sa sobriété extérieure cache un intérieur riche et un décor qui a emprunté beaucoup au vocabulaire classique; ce décor a été exécuté en 1887. Le chœur se termine en hémicycle et le voûtement en est bombé. Ce même voûtement se prolonge dans la nef, tandis que celui des bas-côtés est plat; à l'intersection de la nef et des collatéraux, une colonnade dont les chapiteaux sont corinthiens.

Le retable du sanctuaire, celui de la chapelle, ainsi que le maître-autel, sont l'œuvre de Louis Jobin, un des derniers tenants d'une génération dont les premiers artisans tenaient leur art, à la source même de la Renaissance; il tenait son art de son maître Berlinguet qui lui, le tenait de Thomas Baillargé.

La chaire, dont la cuve est décorée de cinq niches contenant des statues, est faite de bois doré et verni, la table de communion est de bois verni et les deux confessionnaux sont de bois peint gris et argent.

Le maître-autel est construit un peu comme un temple antique où les colonnettes supportent des entablements qui eux-mêmes supportent un arc surmonté de quelques étages couronnés d'une coupole; un magnifique petit baldaquin supporté par des colonnettes cannelées et un entablement doré abritent le tabernacle. Le retable est flanqué de deux colonnes cannelées aux chapiteaux corinthiens, supportant un arc agrémenté de denticules de corbeaux, de motifs floraux; une colombe, symbole du Saint-Esprit, sur un fond en nuée flamboyante, complète la décoration. Entre les deux colonnes, un tableau représentant saint Louis et dont l'auteur n'est pas connu avec certitude. Au premier plan, au centre, saint Louis agenouillé, vu de profil, vêtu du manteau royal, à droite, la couronne d'épines et le sceptre posés sur le sol, un autel sur lequel repose un reliquaire contenant la sainte Couronne. Au deuxième plan, deux anges tenant une couronne, à l'arrière-plan, à gauche, deux flèches et une tour. Ce tableau fut rafraîchi en 1977, en même temps que les tableaux de la voûte.

En effet, la voûte de l'église, tant dans le chœur que dans la nef et les jubés, s'orne d'une quinzaine de tableaux peints à même les murs, par l'artiste Paul-Gaston Masselotte. En 1977, monsieur Jean Barry, alors curé de la paroisse de Saint-Louis, obtint de monsieur l'abbé Henri Gilbert, artiste-peintre associé à la galerie Charles-Huot de Québec et expert en la matière, qu'il effectue la restauration de ces tableaux endommagés par les ans. Cette restauration présentait de grands problèmes techniques et demandait beaucoup de concentration, puisque monsieur Gilbert devait travailler sur des échafaudages, à quelque dix mètres du sol. Il effectua le nettoyage des tableaux et posa ensuite un vernis d'une composition spéciale qui laisse transparaître l'œuvre ainsi fixée, ne retouchant ensuite que les

craquelures ou parties brisées. Ce travail, l'un des plus importants du genre exécutés au Québec, pourrait contribuer à préserver pendant un autre siècle ces œuvres magnifiques du peintre Masselotte. Le haut de la voûte avait été peint à fresque, mais une réparation effectuée au milieu des années 50 a fait disparaître les fresques, ainsi que les étoiles d'or qui ornaient la voûte, au grand regret des paroissiens.

Tableaux du chœur

La Cène

Au premier plan, une table sur laquelle sont posés des couverts et de la nourriture et autour de laquelle sont assis le Christ et les douze apôtres.

Abraham et le sacrifice d'Isaac

À l'avant-plan, des feuillages. Au premier plan, au centre, Abraham debout, vu de face, tenant un couteau dans la main droite et un bâton enflammé dans la main gauche, à droite, un feu de bûches et un bélier. Au deuxième plan, à gauche, un ange pointant de la main droite et Isaac, sur un bûcher, vu de profil, le genou gauche posé à terre, à demi vêtu, la tête inclinée vers l'avant.

Saint Hilaire de Poitiers chassant les serpents de l'île de Gallinaria

Au premier plan, à droite, un homme debout, vu de face, la main droite appuyée sur un bâton autour duquel s'enroule un serpent. Au deuxième plan, plusieurs personnes étendues sur le sol, assaillies par des serpents, au centre, un serpent enroulé autour d'une croix, à l'arrière-plan, des palmiers et des montagnes.

Saint François-Xavier évangélisant

Au premier plan, au centre, saint François debout, vu de face, vêtu d'une soutane, d'un surplis et d'une étole, tenant un crucifix dans la main gauche et entouré d'hommes aux traits asiatiques. À l'arrière-plan, un boisé.

L'Assomption

Au premier plan, au centre, la Vierge debout, vue de face, les bras étendus, la tête levée, portée par des anges et entourée de nuages.

Tableaux de la nef

Le mariage de la Vierge

À l'avant-plan, à droite, un homme assis, jouant de la flûte. Au

premier plan, au centre, sainte Anne, la Vierge, un prêtre, saint Joseph, tous debout et vus de trois-quarts, entourés de plusieurs personnages. À l'arrière-plan, des colonnes et un temple.

L'apparition de la Vierge à sainte Bernadette de Lourdes

À l'avant-plan, à gauche, une femme agenouillée, vue de dos, tenant un chapelet entre les mains. Au premier plan, au centre, la Vierge debout, vue de face, les mains jointes, à ses pieds des roses et, derrière elle, un rocher. À l'arrière-plan, de l'eau, des arbres et des montagnes, sur un ciel bleu et blanc.

La mort de saint Louis

Au premier plan, au centre, saint Louis étendu sur un lit, entouré de ses croisés.

Saint Louis distribue des aumônes

Au premier plan, au centre, saint Louis debout, vu de face, distribuant des aumônes. Au deuxième plan, une table rectangulaire recouverte d'une nappe blanche autour de laquelle sont réunis de nombreux personnages. À l'arrière-plan, des colonnes.

Saint Louis rendant la justice sous les chênes de Vincennes

À l'avant-plan, à gauche, un boisé. Au premier plan, au centre, saint Louis debout, vu de face, portant le manteau royal et la couronne, entouré de plusieurs personnages. À l'arrière-plan, un boisé et une ville.

Saint Louis recevant la discipline de son confesseur

Au premier plan, à gauche, le manteau royal, la couronne et le sceptre, au centre, saint Louis agenouillé, vu de dos et un moine assis, vu de face. À l'arrière-plan, à gauche, un reliquaire, au centre, un crucifix, à droite, deux flèches et une tour.

Tableaux des jubés

Saint Simon Stock recevant le scapulaire des mains de la Vierge

Au premier plan, à gauche, un fouet et un crâne, la Vierge couronnée, vue de trois-quarts, assise sur un nuage et entourée d'angelots, tenant un scapulaire. À droite, saint Simon agenouillé, vu de profil, tendant la main droite vers la Vierge, un prie-Dieu avec un livre ouvert. Au deuxième plan, à droite, un grabat et une fenêtre ouverte.

Le baptême du Christ

Au premier plan, au centre, le Christ debout dans l'eau, vu de face, à demi vêtu, les mains croisées sur la poitrine. À droite, saint Jean-Baptiste debout, vu de trois-quarts, versant de la main droite l'eau sur la tête du Christ et tenant une croix dans la main gauche. À l'arrière-plan, un boisé, de l'eau, des montagnes.

L'église de Baie Saint-Paul

Au premier plan, au centre, l'église de Baie Saint-Paul entourée d'arbres. À l'arrière-plan, des montagnes et un ciel bleu et blanc.

L'église de Sainte-Anne-de-Beaupré

Au premier plan, des gens et des prêtres réunis. Au deuxième plan, au centre, l'église et le presbytère. À l'arrière-plan, une montagne et le ciel bleu et blanc.

Tableau dans la chapelle de Sainte-Anne

Sainte Anne et la Vierge

Au premier plan, au centre, sainte Anne debout, vue de face, tenant la Vierge enfant couronnée, sur le bras droit. Au deuxième plan, à gauche, un ange tenant une rose dans les mains, à droite, un ange tenant un lys entre les mains.

Inscription: «Ô bonne sainte Anne, secours des affligés, santé des infirmes, priez pour nous».

Statues

Christ en croix

Nef - Bas-côté droit

En bois et plâtre, hauteur de 2 mètres environ. Moulage. Polychrome.

Christ en croix, tête nue, pieds cloués l'un à côté de l'autre, mains à demi ouvertes.

Christ mort

Autel latéral droit, tombeau

Oeuvre de T. Carli

Sur la base, l'inscription: «Don de Mr Gédéon Lajoie, le 1^{er} mai 1899».

Plâtre-moulage. Ronde-bosse. Polychrome.

Composition horizontale, corps du Christ couché sur un drap.

Sacré-Cœur

Nef - Bas-côté droit

Sur la base, à l'arrière: «M. Rigali, 132 rue St-Jean, Québec».

Plâtre-moulage d'une hauteur de 1 mètre 39

Ronde-bosse. Polychrome. Cœur rayonnant sur le thorax. Base ornée de trois têtes d'anges.

Sainte Anne et la Vierge

Chapelle de Sainte-Anne - Autel

Oeuvre de T. Carli. Hauteur de 1 mètre 74

Sur la base, en face, l'inscription: «Sainte-Anne de Beaupré».

Ronde-bosse. Polychrome. Sainte Anne couronnée, tenant la Vierge enfant couronnée, sur le bras droit.

Saint Antoine de Padoue

Nef - Bas-côté droit

Oeuvre de M. Rigali, Québec

Hauteur 1 mètre 34.

Ronde-bosse. Polychrome. Saint Antoine de Padoue tenant un livre ouvert dans la main droite et sur lequel est posé l'Enfant-Jésus.

Saint Curé d'Ars

Chapelle de Sainte-Anne, à gauche de l'autel

Ronde-bosse. Polychrome. Saint vêtu d'une soutane, d'un surplis, d'une étole, les mains jointes sur la poitrine.

Saint François d'Assise

Nef - Bas-côté gauche

Inscription à la base: «T. Carli-Petrucci Ltée, 408 rue Notre-Dame, Montréal»

Ronde bosse. Polychrome. Saint François, les mains jointes sur la poitrine, tenant une croix. Sur la base, un livre fermé et un crâne.

Saint François-Xavier

Sacristie

À la base, au revers: «M. Rigali, Québec». Plâtre-moulage.

Ronde-bosse. Polychrome. Saint François tenant une croix dans la main gauche, le bras droit levé, pointant du doigt.

Saint Gérard

Chapelle de Sainte-Anne, à droite de l'autel

Plâtre-moulage. Ronde-bosse. Polychrome. Saint Gérard offrant un pain à un enfant.

Saint Joseph

Plâtre-moulage. Ronde-bosse. Polychrome. Saint Joseph tenant un lys dans la main droite.

Saint Joseph et l'Enfant-Jésus

Nef - Autel latéral droit

Plâtre-moulage. Ronde-bosse. Polychrome. Saint Joseph tenant un lys dans la main droite, l'Enfant-Jésus et le globe sur le bras gauche.

Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus

Nef - Bas-côté gauche

Plâtre-moulage. Ronde-bosse. Polychrome. Sainte Thérèse tenant une croix entourée de roses, entre les mains.

Vierge de Lourdes

Nef - Autel latéral gauche

De «Barsetti A. et Mannuci Inc., 381 2^e rue, Québec».

Plâtre-moulage. Ronde-bosse. Polychrome. La Vierge porte une ceinture bleue, un chapelet sur le bras droit. Une rose orne chacun de ses pieds. Sur la base, un rocher et des racines d'arbre.

Vierge de pitié

Autel latéral gauche. Tombeau

De «Desmarais et Robitaille Ltée, Montréal».

Plâtre-moulage. Ronde-bosse. Polychrome. Composition triangulaire. Vierge assise et corps du Christ couché horizontalement.

Chaire, Statues des niches signées T. Carli

Première niche, à droite

Saint Jean - Plâtre-moulage. Ronde-bosse. Polychrome. Saint Jean tenant une plume dans la main droite, un parchemin et un aigle sur le bras gauche.

Deuxième niche, à droite

Saint Marc - Plâtre-moulage. Ronde-bosse. Polychrome. Saint Marc tenant une plume dans la main droite, un lion et un parchemin dans la main gauche.

Niche du centre

Saint Matthieu - Plâtre-moulage. Ronde-bosse. Polychrome. Saint Matthieu tenant un parchemin dans la main droite, une tête d'ange sur le bras gauche.

Deuxième niche, à gauche

Prophète Ezéchiel - Plâtre-moulage. Ronde-bosse. Polychrome. Personnage tenant une table de la loi sur le bras gauche.

Première niche, à gauche

Saint Luc - Plâtre-moulage. Ronde-bosse. Polychrome. Saint Luc tenant une tête de taureau sur son bras gauche.

Grotte à la droite du presbytère

Apparition de la Vierge à sainte Bernadette de Lourdes. Construite en ciment. Au pied de la Vierge, dans un cadre, on lit ceci :

Notre-Dame, Étoile de la mer

Protège nos navigateurs

Donne la fécondité à nos champs

Et du travail à nos ouvriers

Les paroissiens de l'Isle-aux-Coudres

Juillet 1967

Objets du culte

Aiguière baptismale en argent, en forme de crémillère, en argent, œuvre de Laurent Amiot, orfèvre, date de 1828. Sous le pied est gravée l'initiale A deux fois, dans un ovale.

Deux ampoules aux Saintes Huiles, en argent. Sur le couvercle et sur les flancs, on voit les initiales V F et, également, sur le couvercle et le flacon, les initiales S C et O S. Ampoules jointes par deux tiges en argent et décorées d'un rang de perles sur le couvercle.

Boîtier en métal et trois ampoules aux Saintes Huiles, en argent. Le boîtier est décoré d'un rang de fleurs sur le couvercle. Sur le flacon et le couvercle de chaque ampoule, sont gravées les lettres S O S C C I.

Boîtier et trois ampoules aux Saintes Huiles portant également les lettres S O S C C I, sur le flacon et le couvercle ternis par une perte d'argent.

Deux burettes en métal décolorées et bosselées sur la panse.

Croix de procession datant d'avant 1834. En bois, sur le sommet l'inscription INRI. Monochrome, argent. Croix décorée d'un rang de perles. Deux volutes reliées par une coquille formant l'extrémité des bras.

Chandelier pascal datant possiblement de 1779. Hauteur 1 mètre 45, en bois, polychrome blanc et argent. Décoré de godrons et de perles, de feuilles de laurier, de feuilles d'acanthe, de roses, d'une tête d'ange et d'un agneau mystique.

Deux chandeliers en bois, peints en blanc. Décorés de feuilles d'acanthé et de fleurs.

Deux autres chandeliers en bois, plus petits, peints en blanc.

Deux anges porte-flambeau, en plâtre-moulage. Ronde-bosse. Polychrome. Ange tenant un flambeau entre les mains.

Calice en argent datant de 1779, œuvre de François Ranvoyzé. Décoré de godrons sur le nœud, le faux-nœud et le pied.

Ciboire en argent datant de 1824, œuvre de Laurent Amiot. Sous le pied, la lettre A dans un ovale, deux fois. Décoré de godrons sur la coupe et sur le pied.

Croix de procession en métal argenté et doré. Les lettres INRI sont inscrites sur le sommet. Sur le nœud, deux anges et deux cœurs.

Encensoir en argent (1784 ou 1821), auteur inconnu. La cheminée et la cassolette sont décorées de motifs floraux, le pied de godrons.

Ostensoir en métal argenté et doré (auteur inconnu). Décoré de quatre têtes d'ange sur la lunule et de deux têtes d'ange sur le pied.

Autre ostensoir en métal argenté et doré dont la lunule est entourée de pierres semi-précieuses.

Un plateau de forme ovale, en argent, œuvre de Laurent Amiot. Sur le rebord, à l'arrière, la lettre A dans un rectangle.

Une piscine en argent, couvercle gravé à l'anglaise, œuvre de François Sasseville.

Un crucifix en bois sculpté et argenté, œuvre de Charles Vézina.

Statue de saint Louis au fronton de l'église

Oeuvre de Louis Jobin, elle est de bois recouvert d'une feuille de cuivre, haute de deux mètres environ, ronde-bosse, monochrome. Elle représente saint Louis couronné, tenant un sceptre dans la main droite et la couronne d'épines dans la main gauche. D'abord recouverte de plomb, elle fut par la suite revêtue de cuivre. Installée au fronton de l'église en 1886, elle fut réparée une première fois, en 1916, par Louis Jobin lui-même. En 1972, le revêtement de cuivre, ayant subi les effets des intempéries depuis toutes ces années, exigeait d'importantes réparations et Fernand Dufour, un artisan remarquable malheureusement disparu, consacra de nombreuses heures à la réfection et au rajeunissement de cette statue du saint patron de la paroisse.

Chapelles de procession Saint-Pierre et Saint-Isidore

Les deux chapelles de procession furent élevées en 1836 et 1837, l'une à l'est et l'autre à l'ouest de l'église et servaient à tour de rôle, pour la procession de la Fête-Dieu. Ces constructions en pierre, au chevet arrondi, abritent chacune un autel. Le tabernacle de la chapelle du nord-est, dédiée à saint Isidore, provient, croit-on, de l'église du XVIII^e siècle et aurait été sculpté à l'atelier des Levasseur, en 1773.

Parmi les réparations importantes effectuées à l'église, au cours des années, il faut noter celles du clocher sud qui s'était déplacé lors d'une tempête de vent et de neige, le 2 février 1976, et qui dut être, en partie, refait à neuf.

L'orgue

Quelques années avant sa mort, monsieur le Grand Vicaire Alexis Mailloux avait fait don à la fabrique d'un instrument de musique. Cet instrument fut plus tard installé dans l'église actuelle, mais il n'offrait pas un rendement adéquat, dans un édifice aux dimensions beaucoup plus vastes que celles pour lesquelles il avait été conçu.

En 1908, une souscription des paroissiens permit à monsieur le curé Boily de faire l'acquisition d'un instrument également de marque Casavant, mais plus puissant et mieux adapté au contexte de l'église actuelle. En 1972, des réparations mineures ont été effectuées, dans le but de le rafraîchir et de le conserver en parfait état.

Le petit orgue fut remisé dans la sacristie où on l'avait pratiquement oublié. Quelques années plus tard, la fabrique le vendit à monsieur Thomas Tremblay, pour la somme de \$5.00. Mais, le temps avait fait son œuvre et il ne reste rien de cet instrument, sinon quelques pièces du clavier, au fond du garage de monsieur Tremblay.

Joseph Desgagnés, frère de Louis, fut l'organiste de la paroisse, de 1911 à 1924; jusqu'en 1911, ce sont les membres de la famille de monsieur Éloi Pednault qui assumaient cette fonction. En 1924, Bernadette Desgagnés, sœur de Joseph et de Louis, prit la relève et occupa ce poste jusqu'en 1974, soit pendant cinquante ans. Avant l'avènement de l'électricité, l'orgue fonctionnait au moyen d'une soufflerie manuelle. Chaque dimanche, Bernadette désignait un «volontaire» pour actionner la pompe à air de la soufflerie; l'heureux élu devait commencer son travail au signal donné et pomper consciencieusement jusqu'à ce qu'il reçoive l'ordre d'arrêter. L'installation d'un système électrique fut accueillie avec satisfaction, tant par Bernadette qui voyait ainsi sa tâche simplifiée, que par ses aides

bénévoles. Actuellement, deux jeunes femmes de Saint-Louis, Guylaine Desgagnés et Nancy Perron touchent l'orgue.

Le presbytère

Le 12 janvier 1854, l'archevêque de Québec ordonnait à la paroisse de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres de construire un presbytère, pour remplacer la petite maison qui servait de logis au curé. Ce presbytère de style canadien, construit en 1855, était de bois, élevé sur un solage en pierre haut de deux pieds; il comportait plusieurs lucarnes et deux cheminées. En 1904, on lui ajoutait un étage et on le lambrissait en briques. En 1927, on avait refait la galerie de la façade et ajouté une véranda en bois de pin.

Au début de l'automne 1958, monsieur le curé Fernand DeVarennes soumit aux paroissiens de Saint-Louis un projet de construction d'un nouveau presbytère, pour remplacer le presbytère existant qu'il déclarait inadéquat. Toutefois, il ne put obtenir l'assentiment de tous, certains optant pour des réparations du presbytère, plutôt que pour une nouvelle construction.

En décembre 1958, monsieur Yvon St-Pierre vint prendre charge de la cure de Saint-Louis et, endossant l'idée de son prédécesseur, souleva la question de la construction d'un nouveau presbytère. Au cours d'une assemblée des marguilliers où il y eut des opinions très contestées, on décidait d'une nouvelle construction.

Le 27 mars 1959, il fut résolu que le contrat de démolition du vieux presbytère serait accordé à monsieur Cléophas Dufour qui présentait une soumission de \$475.00. Le 1^{er} avril 1959, la soumission de \$35,000.00 présentée par monsieur Henri-Paul Dufour, pour la construction d'un nouveau presbytère, était acceptée. Les plans et devis ont été faits par monsieur Sylvio Brassard, architecte de Québec et le travail de construction ne dura que trois mois.

Le 8 novembre 1959, monsieur l'abbé Alfred Bergeron, curé de Baie Saint-Paul et vicaire forain, procéda à la bénédiction et à l'inauguration du nouveau presbytère, en présence de nombreux membres du clergé, des marguilliers de la paroisse, d'un grand nombre de paroissiens et de plusieurs visiteurs. A cette occasion, on effectua la pose d'une pierre souvenir contenant un document signé par toutes les personnes présentes à la cérémonie.

L'école St-Pierre

À la fin des années cinquante, les responsables de l'éducation, dans la paroisse de Saint-Louis, constatèrent qu'en raison d'un accroissement substantiel de la clientèle scolaire, les petites écoles

disséminées dans la paroisse étaient devenues nettement insuffisantes et ne répondaient plus aux besoins de la gent étudiante. En janvier 1960, épaulés par monsieur le curé Yvon St-Pierre, ils s'adressèrent au département de l'Instruction publique, afin d'obtenir la permission de centraliser l'enseignement dans une seule école qui serait située dans le village.

Le 29 mai 1960, ils obtenaient l'autorisation de présenter une demande de soumissions pour la construction d'une école de six classes, plus une résidence pour les religieuses, sur le terrain vacant de la fabrique, à l'ouest du presbytère. Le 24 août 1960, ayant reçu l'accord du surintendant et lancé un projet d'emprunt de \$124,000.00, au moyen d'une émission d'obligations, les commissaires optèrent pour la soumission présentée par monsieur Zémilda Tremblay de Clermont. L'école a été appelée école St-Pierre, en l'honneur de monsieur le Curé qui en avait été un des ardents promoteurs.

Le cimetière

Le cimetière actuel, au milieu duquel se dresse une grande croix noire en pin de Colombie, œuvre de monsieur Oscar Dufour, a été aménagé en 1926 et béni le 24 octobre de la même année. Il y a une trentaine d'années, lors de l'aménagement des abords de l'église, tous les corps inhumés dans l'ancien cimetière ont été ramenés dans le cimetière actuel, au cours d'une corvée à laquelle tous les paroissiens ont participé.

Les sacristains

Monsieur Ubald Perron, qui avait pris la charge de sacristain, le 6 janvier 1903, fut remplacé par Jean-Baptiste Desgagnés vers 1914. Celui-ci fut à son tour remplacé par Joseph Tremblay, en octobre 1917. L'année suivante, ce dernier eut comme successeur Joseph Desgagnés qui dut démissionner pour cause de maladie, en 1922. Monsieur Louis Desgagnés prit la relève de son frère et sa carrière a duré 50 ans. Depuis 1972, monsieur Jean-Paul Harvey occupe le poste de sacristain de l'église de Saint-Louis.

Infirmières qui ont assuré les services médicaux de novembre 1936 à mai 1950

Les infirmières suivantes ont exercé leur profession à l'Isle-aux-Coudres:

Simone Gagné, de novembre 1936 à juillet 1943 (6 ans et 8 mois)
Adrienne Guay, de juillet 1943 à octobre 1945 (2 ans et 3 mois)

Anita Latulippe, de novembre 1945 à mars 1946 (4 mois)
Fernande Lapointe, de mars 1946 à mai 1947 (1 an et 3 mois)
Jeanne Claver, de mai 1948 à mai 1950 (2 ans)

Ces personnes avaient chambre et pension, bureau et pharmacie, chez monsieur Louis Desgagnés. Depuis 1950, l'île bénéficie des services du docteur Gérard Matte qui prendra sa retraite, au cours de l'année 1985.

LES CLOCHES

LES CLOCHES

La chapelle construite en 1748 fut dotée d'une cloche, don de la communauté des révérends pères Jésuites dont plusieurs membres avaient desservi l'Isle-aux-Coudres, dans les années précédentes. Pendant soixante-quatre ans, soit jusqu'en 1812, cette cloche fut seule à résonner sur l'île. Puis, au fil des années, la fabrique fit l'acquisition de plusieurs autres cloches dont, pour différentes raisons, elle se départit successivement, soit en les revendant, soit en les offrant à d'autres paroisses.

À l'automne de 1863, le Grand Vicaire Alexis Mailloux, alors en séjour de repos dans l'île, conseilla aux paroissiens réunis en assemblée, l'achat de trois cloches de la célèbre fonderie Mears, d'Angleterre. Ce conseil fut bien accueilli et la commande fut aussitôt passée, par l'entremise de monsieur M. Hardy, marchand de Québec; au printemps de 1864, monsieur Hardy recevait livraison des cloches et en avisait les paroissiens de l'Isle-aux-Coudres.

Laissons le Grand Vicaire Mailloux nous relater les péripéties qui ont marqué l'acheminement de ces cloches, vers leur destination:

«Une goélette appartenant à Symphorien Lapointe reçut la mission de les descendre à l'Isle-aux-Coudres, mais voilà que pendant la descente, un accident des plus déplorables faillit jeter au fond du fleuve, les trois belles petites cloches que l'on attendait avec tant d'impatience. Arrivée à l'endroit des caps appelé les Islets du Sault-au-Cochon, un fort coup de vent fit soudain chavirer l'embarcation.

Les trois hommes de l'équipage eurent la bonne fortune de pouvoir monter sur le flanc de la goélette où ils auraient passé un mauvais quart d'heure si, par une autre bonne fortune, une goélette du nord n'eut passé près d'eux et ne les eut recueillis à bord. Le capitaine de cette goélette eut encore l'obligeance de les amener à l'Isle-aux-Coudres où ils jetèrent l'alarme au milieu de la population, en lui annonçant que les cloches attendues étaient en grand danger d'aller voir le fond de l'eau, si déjà elles n'y étaient pas.

À cette désolante nouvelle, on s'empressa de prendre deux chaloupes et de se rendre sur les lieux du sinistre. Par une manœuvre habile, ces deux chaloupes se placèrent sous les mâts de la goélette qui n'était que mollement couchée sur les eaux, on réussit à la redresser, puis on la vida. Enfin, on eut le bonheur d'en retirer les cloches et leurs accompagnements. Les deux chaloupes revinrent triomphantes à l'île, avec leur précieux fardeau.

Ces cloches furent bénites lors d'une grande et solennelle fête et depuis, les sons argentins et l'harmonie que produisent ces trois belles cloches font la joie et la gloire des habitants. Quoique placées à l'ex-

trémité ouest de l'île, elles sont assez fortes pour qu'on les entende sonner de toutes les maisons de la paroisse, quand le temps est propice. L'église étant bâtie sur le bord du fleuve dont les eaux s'approchent jusqu'à un demi-arpent, dans les grandes marées, le son de ces cloches se fait entendre à une très grande distance sur le fleuve quand, à marée haute, le vent ne se mêle pas d'en troubler le calme. Rien n'est plus doux, plus suave, plus ravissant pour l'oreille que cette harmonie glissant sur les eaux paisibles d'un beau fleuve comme le Saint-Laurent».

(Histoire de l'Île-aux-Coudres - Par M. l'abbé
Alexis Mailloux, en 1879)

Monsieur le curé Jean-Baptiste Pelletier fait le compte rendu de la bénédiction de ces cloches:

Le 21 juin 1864, nous, prêtre soussigné, avons béni dans la paroisse de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres, trois cloches sous la vocabule:

la première, de Cécile-Honorine
parrain: messire Godefroy Tremblay
marraine: Honorine Pelletier

la seconde, de Marie-Louise
parrain: Cléophas Martel
marraine: Victoire Bérubé

la troisième, de Marie-Anne
parrain: Étienne Desgagnés
marraine: Olympe Pacaud

La première pèse 437 lbs, la deuxième 347 lbs et la troisième 282 lbs. Elles ont été payées comme suit: argent de la fabrique, revenu des cloches précédentes, souscription de la paroisse et don du curé.

Jean-Baptiste Pelletier, prêtre
21 juin 1864

LES AÎNÉS RACONTENT

Les aînés racontent...

Nous avons eu le privilège de rencontrer quelques-unes des personnes les plus âgées de l'île qui se sont prêtées de bonne grâce à nos questions indiscrètes.

Elles ont accepté de nous livrer leurs souvenirs d'enfance et de jeunesse et nous ont ainsi donné un aperçu des us et coutumes du début du siècle.

Si leurs récits témoignent d'une vie rude et parfois dépourvue de confort matériel, nos interlocutrices et interlocuteurs nous parlent de cette époque, sans amertume, mais avec beaucoup de nostalgie et, à l'occasion, avec un brin d'humour.

Louis Desgagnés, 80 ans, sacristain pendant 50 ans

- Mon père a été sacristain, puis c'est mon frère, également organiste, qui l'a remplacé. Lorsque mon frère tomba malade et dut être hospitalisé au sanatorium du Lac-Edouard, j'étais encore très jeune, mais j'ai pris la relève et ça a duré 50 ans.
- Mon père m'a raconté comment il avait pris part à la construction de l'église actuelle. Lui et plusieurs autres paroissiens parcouraient l'île, à la recherche de belles pierres. Lorsqu'ils en trouvaient une «talle», de belles pierres pas rouillées, ils les fendaient avec leurs casse-pierres, les chargeaient dans des voitures à chevaux et les transportaient sur le chantier de construction. Ils s'étaient tracé une côte, partant du haut des champs et descendant directement au chantier de construction. Tout le monde travaillait bénévolement à la construction.
- Quant à la sacristie, personne ne sait si elle était là avant ou si elle a été construite après l'église. D'aucuns pensent que la sacristie actuelle était l'église précédente. Ils pensent qu'elle n'était pas orientée de la même manière et que l'église actuelle aurait été construite tout à côté. On ne pourra jamais le savoir avec certitude, car les registres n'en parlent pas. Moi, je pense que la sacristie était déjà là, au bout de l'ancienne église. J'ai pu constater qu'elle est très vieille, car c'est moi qui ai refait le toit à neuf. De la manière dont est fait l'accouplement des pierres, je suis pas mal certain que la sacristie était déjà là et que l'église actuelle a été construite à la même place que l'ancienne. À un moment donné, le toit s'est mis à couler et comme c'était l'automne, il fallait se dépêcher de le rendre étanche avant l'hiver. J'ai pris trois hommes avec moi et on a d'abord recouvert le toit d'un enduit de plastique, avant de poser une couche de tôle épaisse. Ce

fut un gros travail, car on devait suivre la ligne de jointure avec les pierres de l'église et la tôle galvanisée était très dure à percer.

- Pendant la construction de l'église, je ne sais pas où avaient lieu les messes et les cérémonies, probablement dans la salle publique ou dans la sacristie qui était déjà là. La première pierre, celle qui a été bénite au mois d'août, est la première, en bas, en avant et il y a une croix gravée dessus. J'ai entendu dire qu'il y aurait de l'argent caché dans cette pierre qui aurait été bénite par le curé de Saint-Roch-des-Aulnaies. Je sais que la statue de saint Louis, sur le devant de l'église, a été faite par Louis Jobin et que l'architecte de l'église était David Ouellet.
- Je sais aussi que nous avons eu au moins deux églises, avant celle-ci, car il y a des tableaux représentant ces deux églises, dans les jubés de l'église actuelle. On dit aussi qu'en 1911, la fabrique n'avait plus de dettes, mais je ne me rappelle pas s'il y a eu une consécration de l'église; j'étais trop jeune à cette époque.
- Au début de ma carrière de sacristain, je gagnais \$1.00 par jour, ce qui faisait \$30.00 par mois. Je travaillais très fort et bien des fois, tous les membres de ma famille venaient m'aider lorsque j'avais trop d'ouvrage, mais eux n'étaient pas payés. Beaucoup plus tard, j'ai gagné \$60.00 par mois et j'ai travaillé longtemps pour ce salaire. À un moment donné, j'ai décidé de demander une augmentation de salaire au curé du temps, monsieur Jean. Comme ça faisait plusieurs fois que je lui en parlais et que je ne recevais jamais de réponse, j'ai décidé de faire une petite grève; pendant quatre jours, je ne suis pas allé travailler. La cinquième journée, je vois monsieur le Curé entrer chez nous par la porte de la cuisine; il venait me chercher pour travailler. Je lui dis: «Je ne vais plus travailler. Ça fait quinze jours que je vous demande une augmentation de salaire et je n'ai pas de réponse». Il me fait sortir sur la galerie, pour me parler seul à seul et il me promet que j'aurai une augmentation; je suis retourné au travail, mais je n'ai jamais eu mon augmentation.
- Ça n'était pas mauvaise volonté de sa part, mais bien des gens ne payaient pas leur dîme à temps et le pauvre monsieur le Curé n'avait pas beaucoup d'argent. Monsieur le Curé DeVarenes a remplacé monsieur Jean, par la suite, mais il n'a pas réglé ce problème. Par un samedi après-midi, un peu avant Noël, il entre dans la sacristie, alors que j'étais débordé d'ouvrage et il commence à se plaindre que ça n'avait pas de sens, que trop de paroissiens ne payaient pas leur dîme. Je le regarde et je lui dis: «Monsieur le Curé, ne me dites pas ça à moi, vous savez que ma dîme est toujours payée et, toujours en temps». Le lendemain, le diman-

che, il a fait tout un sermon sur les gens qui payaient mal et moi, j'avais bien envie de rire, en pensant à mon petit salaire. Enfin, quand j'ai pris ma retraite, en 1973, je gagnais \$160.00 par mois; aujourd'hui, un sacristain gagne au moins \$250.00 par semaine, ce qui fait toute une différence avec les salaires de mon temps.

- J'en reviens à mon travail, au début, c'était l'époque des poêles à bois pour chauffer l'église, la sacristie et la salle publique; pour l'éclairage, on avait les fanaux qu'il aurait fallu nettoyer à fond, chaque fois qu'on s'en servait car, lorsqu'on les avait allumés trois ou quatre fois, ils empestaient tellement que ça n'était pas endurable, mais on n'avait pas le choix. Il n'y avait pas de cérémonies le soir, à part la messe de Minuit à Noël. On célébrait les Vêpres, le dimanche avant-midi, une demi-heure ou une heure après la grand'messe et les gens allaient jaser dans la salle publique, entre les deux cérémonies.
- J'avais cinq poêles à entretenir, un en arrière de l'église, un en avant, un dans la sacristie et les autres dans la salle publique ou salle commune. Dans l'église, il y avait deux cheminées et un long tuyau traversait l'église d'en arrière à en avant, suspendu au plafond par des fils de fer et soutenu par des «pattes», au plancher; tout cet attirail devait être enlevé au printemps. Bien entendu, on ne chauffait pas la nuit, mais le samedi après-midi, j'allais préparer mes poêles, pour le dimanche; je les remplissais d'écorces et de petit bois sec, prêts pour être allumés le lendemain.
- Le dimanche matin, à 4 heures, j'étais rendu à l'église pour allumer les fanaux et ensuite les poêles. Je peux vous assurer que ce n'était pas chaud quand j'arrivais; il y avait à l'entrée, de chaque côté, un bénitier surmonté d'un ange et l'eau bénite y était prise dans la glace, même qu'une fois, je m'en souviens, les bénitiers avaient fendu. Je commençais à chauffer mes poêles et à les surveiller car, quand il ventait fort, ça tirait pas mal et il fallait voir à fermer les clés au besoin, pour prévenir les incendies. C'était tout un travail et je n'arrêtais pas une minute, jusqu'à ce que l'église soit tempérée pour l'arrivée des gens qui venaient pour la communion. A 7 heures, monsieur le Curé donnait la communion, mais la messe avait lieu plus tard. Pendant ce temps, j'allais allumer les poêles de la salle publique où, après la communion, les paroissiens se réunissaient en attendant l'heure de la messe; ils mangeaient alors les quelques provisions qu'ils avaient apportées, car ils n'auraient pu résister tout l'avant-midi sans manger.
- Lorsque les «snowmobiles» ont fait leur apparition, une de ces grosses machines transportait chaque dimanche un groupe d'une douzaine de personnes, régulièrement. Un dimanche, le chauff-

feur les avait fait entrer dans la sacristie, pour qu'elles se réchauffent. J'étais occupé dans l'église, quand la porte du nord de la sacristie s'ouvre et j'entends crier: «Le poêle est tombé». J'accours en vitesse et en entrant dans la sacristie, je m'aperçois que le tuyau du poêle est tombé, on ne se voyait plus dans la fumée, on étouffait, il y avait de la suie partout. J'attrape des gros câbles qu'on gardait dans une armoire et en attelant le poêle avec ces câbles, on réussit à le sortir dehors, dans la neige, pour empêcher la sacristie de passer au feu.

- Les paroissiens devaient fournir gratuitement au curé, le bois nécessaire pour les besoins du presbytère, mais la fabrique payait le bois pour le chauffage de l'église, la sacristie et la salle publique. Il était apporté de la Petite-Rivière par bateau et empilé dans un petit hangar, près de l'église.
- Puis est venu le temps où le bois a été remplacé par du charbon et les fanaux par les lampes à huile. Pour l'éclairage, c'était une grande amélioration, mais le chauffage au charbon donnait encore plus d'ouvrage, car on chauffait maintenant jour et nuit. Le premier hiver, monsieur le Curé qui ne connaissait rien au charbon, pas plus que moi d'ailleurs, avait acheté une espèce de gros charbon probablement bon pour les fournaies des bateaux, mais pas pour nos petits poêles. Ce n'était pas qu'un petit travail de remplir les poêles avec ça, on se crevait à manœuvrer la grosse pelle et c'était toute une histoire de réussir à les faire prendre. J'allais emplir les poêles quatre fois par jour, le matin de bonne heure, l'avant-midi, l'après-midi et le soir, vers onze heures et demie. Une fournaise à charbon avait également été installée au presbytère. Monsieur le Curé Jean, pas trop habile pour la chauffer, l'emplissait trop et mettait le feu à tout bout de champ. Il m'appelaient alors pour «dumper» la fournaise et j'en ai sorti bien souvent dehors, à toute vitesse, des seaux de charbon en feu et de cendres.
- Je me souviendrai toujours d'une aventure qui m'est arrivée, du temps de monsieur Jean; j'en ai beaucoup ri plus tard et j'en ris encore, mais, sur le coup, ce n'était pas drôle. Lorsqu'il avait à faire certains travaux, monsieur Jean enlevait sa soutane et portait à la place, une espèce de grand manteau en coton noir boutonné et long jusqu'à terre. Ce jour-là, il étrennait un de ces manteaux de coton et, je ne sais trop ce qui s'est passé, mais il fut asphyxié par le gaz, dans son garage. Avec l'aide de la servante, je réussis à le traîner dans la cuisine et à l'étendre sur un petit divan qu'il y avait dans le coin de la pièce. Il était serré comme un boudin, dans son manteau neuf et j'essayais de le déshabiller, pour lui permettre de respirer. Comme il était pratiquement sans con-

naissance, il était tout mou et ne pouvait pas s'aider et il n'y avait pas moyen de desserrer le fameux manteau neuf. Je n'avais pas le choix et je dus lui arracher les manches et déchirer le manteau, pour pouvoir lui enlever. Je l'ai monté sur mon dos, dans sa chambre du deuxième étage, pendant que la servante faisait venir le docteur, pour le soigner. Heureusement, ce n'était pas trop grave, mais quand il a été un peu remis, la première chose qu'il a remarquée, c'est que j'avais brisé son manteau neuf et là, il a piqué une colère. Il était tellement fâché qu'il me menaçait de m'envoyer une lettre d'avocat. Je lui dis: «Monsieur le Curé, vous en avez d'autres vieux manteaux, vous n'aviez qu'à en mettre un de ceux-là pour travailler dans le garage, au lieu de mettre votre manteau neuf». Finalement, j'ai réussi à le calmer.

- Un peu avant Noël, c'était la période des gros préparatifs. À cette occasion, on installait dans l'église, de quarante à cinquante lampes à huile. J'allais au magasin, chercher deux gros bidons d'huile et ça me prenait une semaine au moins, pour emplir toutes ces lampes. Ensuite, il fallait monter toutes les décorations, les banderolles rouges, les banderolles jaunes, les fleurs. Le soir de la messe de Minuit, je commençais à sonner les cloches, un premier coup à onze heures, un autre à onze heures et demie, un à minuit moins quart et le dernier tinton à minuit moins cinq, pour avertir les dernières personnes qui jasaient sur le perron de l'église que c'était le temps d'entrer. Un soir, j'ai même dû aller dépêcher un paroissien un peu émêché qui s'était coincé dans la petite porte intérieure nord, en se dépêchant d'entrer. À cette époque, les petites portes intérieures nord et sud étaient mal organisées, il était difficile de les ouvrir à la grandeur et il fallait faire attention, l'hiver, quand on entrait. Depuis, on a fait des réparations et ces portes ont été disposées autrement.
- Les banderolles étaient de différentes couleurs pour chaque circonstance: rouges ou jaunes pour Noël, Pâques et les Quarante-Heures, noires ou blanches pour les services funèbres. Elles étaient tissées en belle laine et avaient dix-huit pouces de largeur. On les suspendait au plafond par des cordes retenues au plancher. Pendant l'Avent, il n'y avait jamais de fleurs sur l'autel, contrairement à aujourd'hui; j'ai remarqué que, maintenant, il y a des fleurs sur l'autel, à cœur d'année.
- Pendant les jours Saints, on voilait les statues, partout dans l'église et même dans la sacristie. On montait ces voiles, à bout de bras, avec une grande perche et on les redescendait de la même manière, le samedi Saint, pour mettre à la place, les décorations de Pâques. C'était la coutume que le sacristain porte la soutane et le surplis et, un samedi Saint où j'étais occupé à dévoiler les

statues, une après l'autre, je n'arrivais pas, avec la perche, à décrocher le voile sur la statue de saint Joseph; je grimpe sur le petit autel et voilà que je m'enfarge dans ma soutane et je prends une de ces dégringolades, pour aller m'assommer sur la Sainte table. J'ai été chanceux, car j'aurais pu me tuer.

- Les services funèbres n'étaient pas tellement différents de ce qu'on fait de nos jours, excepté que toutes les prières étaient en latin. Il y avait trois classes et la première classe coûtait \$100.00; le catafalque était tout entouré de cierges, il y avait des banderolles et des drapeaux de chaque côté. Pour la deuxième classe, il n'y avait pas de banderolles et beaucoup moins de cierges; pour la troisième classe, il n'y avait pas grand'chose. Ça faisait du travail de moins pour le sacristain.
- Pour les mariages, il y avait également trois classes, mais il n'y avait pas tellement de décorations, quelle que soit la classe. Toutefois, ceux qui voulaient la troisième classe ne payaient pas, mais ils se mariaient à la sacristie. Les curés n'aimaient pas beaucoup célébrer les mariages à la sacristie, parce que ça ne rapportait pas de revenu pour la fabrique, puisque c'était gratis.
- C'était aussi mon travail de creuser les fosses. Le cimetière était derrière l'église, à ce moment-là, c'était avant le cimetière actuel. Il n'y avait pas de terrain réservé pour chaque famille, mais on enterrait en rangées. Quand il n'y avait plus de place, on avait le droit d'enterrer en double, mais le règlement nous obligeait à ajouter de trois à quatre pieds de terre, pour enterrer sur les premières sépultures. Si ma mémoire est bonne, on a enterré jusqu'à trois de hauteur. J'en ai creusé des fosses. Un beau dimanche après-midi d'été, j'étais obligé de creuser une fosse, pour une sépulture le lendemain. Ça ne me plaisait pas beaucoup, parce que, le dimanche après-midi, j'avais l'habitude de jouer ma partie de croquet, avec monsieur Pascal Lavoie, curé du temps et mon partenaire préféré à ce jeu. Je commence à creuser à toute vitesse, sous une chaleur écrasante et je me dépêche tellement qu'au bout d'une heure, j'avais fini de creuser la fosse. Quand je suis sorti du trou, tout en nage, je me suis fait abîmer de bêtises, par monsieur Lavoie. «Es-tu fou, creuser à une telle vitesse? Tu parles d'une imprudence! Y n'y a que toi pour faire des choses comme ça! Sais-tu que tu aurais pu mourir là, à faire une telle folie par cette chaleur?» Quand il m'a eu bien engueulé, on s'est installés et on a joué notre partie de croquet.
- L'automne, quand la terre commençait à geler, c'était plus dur de creuser les fosses; on creusait à deux hommes et ensuite on descendait dans une boîte en bois, de la grandeur du trou et on posait par-

dessus, un grand panneau en bois pour la protéger de la pluie ou de la neige qui tombait de bonne heure certains automnes. Je fabriquais la boîte et le panneau, moi-même. Un soir, à la brunante, j'avais fini de creuser le trou, avec un ami de la Baleine qu'on appelait Gros-Bee, on s'installe pour descendre la boîte mais, soit que je n'aie pas pris les bonnes mesures pour la boîte, soit qu'on ait mal calculé la grandeur du trou, voilà que la boîte reste prise à mi-chemin. Pas moyen de la faire descendre plus bas, pas moyen non plus de la remonter; on a travaillé toute la soirée, pour défaire la boîte, avec comme outil, une grosse pince, car on n'avait pas envie de coucher là.

- Du temps de mon père, les cercueils étaient transportés à l'église sur un genre de «rack» ou plate-forme qu'on montait sur les roues pour l'été et sur des skis pour l'hiver. En avril 1922, la fabrique fit l'acquisition d'un corbillard qu'on gardait dans une remise, non loin de l'église. Quand une personne mourait, le jour de l'enterrement, quelqu'un de la famille venait, avec un cheval, chercher le corbillard et, après l'enterrement, il le ramenait dans la remise; les paroissiens n'avaient pas à payer pour s'en servir. Mais il n'était pas commode à cause de sa largeur. L'été, il n'y avait pas de problème, mais l'hiver les chemins étaient plus étroits et c'était plus difficile d'utiliser ce corbillard. Finalement, en mars 1960, il a été vendu à l'encan à la porte de l'église. Depuis, on fait venir un entrepreneur de la Baie Saint-Paul ou d'ailleurs, d'autant plus que, maintenant, on n'expose plus les morts à la maison et qu'on ne fabrique plus les cercueils, comme je l'ai fait moi-même bien des fois.
- Le cimetière actuel a été aménagé en 1926 et béni le 24 octobre de la même année. La grande croix noire en pin de Colombie qui surmonte les sépultures est l'œuvre de monsieur Oscar Dufour. Tous les corps qui étaient dans le vieux cimetière ont été ramenés dans le cimetière actuel, il y a une trentaine d'années, lorsqu'on a aménagé les abords de l'église. Ça a été fait par les paroissiens eux-mêmes qui avaient organisé une corvée et c'est pour ça qu'il y a un peu de mélange dans les épitaphes et les monuments.
- Les réparations à l'intérieur de l'église ont été faites du temps de monsieur le curé Jean. C'était pas mal détérioré et la fabrique a décidé qu'il fallait tirer les joints et peindre. Ces réparations ont coûté entre \$45,000.00 à \$50,000.00 et ont duré presque un mois et demi; elles ont été terminées fin été, début automne. Le samedi, quand les travaux s'arrêtaient, il fallait nettoyer l'église, car ça faisait du gros dégât. On allait chez les voisins, emprunter quatre ou cinq aspirateurs et on nettoyait du mieux qu'on pouvait, pour la messe du lendemain. La fabrique devait décider si on mettait

de l'acajou et de l'arborite et, moi j'aurais préféré l'acajou. Même si c'est moi qui faisais le travail, c'est la fabrique qui a décidé pour l'arborite, probablement question de coût; je ne trouve pas que c'est une belle couleur.

- On a descendu les châssis, pour les laver. En ce temps-là, les vitres doubles étaient vissées et on pouvait les dévisser pour les descendre et les laver, puis laver entre les châssis. Quand on les a replacées, on a tout calfeutré et, depuis, on ne peut plus laver les vitres; par dehors, ça va, mais en dedans ce n'est plus possible. L'église est propre maintenant, mais les vitres restent sales, c'est bien de valeur. Il y a aussi la manière dont les confessionnaux sont disposés en arrière qui dépare un peu l'église, mais il le fallait bien, pour pouvoir améliorer le système d'entrée des petites portes nord et sud.
- Quant à la voûte, c'est regrettable qu'on ait peinturé tout uni et qu'on ait fait disparaître les fresques et les étoiles, c'était bien beau. La peinture avait été donnée en sous-contrat, à la firme Deslauriers et Messieurs Ménard et Laberge pensionnaient chez nous. Le midi, Henri-Paul Dufour venait avec eux dîner à la maison et il me faisait bien rire. Henri-Paul, c'était un ouvrier dépareillé, d'après moi, le meilleur de l'île; il savait comment travailler et comment mener son monde. Il a toujours été mon grand ami et, quand il est parti, ça m'a fait bien de la peine. Quand je vais chez Donald et que je vois son portrait, ça me fait quelque chose, je me rappelle le bon temps qu'on a eu ensemble.
- L'histoire du presbytère, ça a commencé à être discuté par monsieur le curé DeVarennes. Deux soirs de suite, il m'a fait venir au presbytère, pour rencontrer son frère qui était architecte et m'a demandé de lui soumettre mon idée sur la situation. Monsieur DeVarennes se plaignait que le presbytère était insalubre, humide, plein de courants d'air et difficile à chauffer. Je leur ai suggéré qu'on pourrait faire certaines réparations, soit refaire les planchers, faire disparaître quelques lucarnes qui étaient des ouvertures inutiles et de refaire le toit au complet; le frère architecte a alors estimé ces réparations à \$34,000.00. Monsieur le Curé n'a fait aucun commentaire sur cette suggestion, mais je voyais bien qu'il n'était pas d'accord. Il a convoqué une assemblée des marguilliers et m'a demandé de présenter ma proposition; de son côté, il a soumis son idée qui était de démolir le presbytère et d'en construire un nouveau. Comme les marguilliers n'étaient pas de son avis, il a clôturé l'assemblée et l'affaire en est restée là.
- Son remplaçant, monsieur le curé Yvon St-Pierre remit la question sur le tapis, lorsqu'il vint prendre charge de la cure. Il convo-

qua une nouvelle assemblée des marguilliers et, comme il était lui-même en faveur d'une nouvelle construction, il leur dit qu'ils avaient le choix entre réparer ou construire et, sans attendre la réponse, il leur soumet deux plans, le plan d'une construction de plein-pied et le plan du presbytère actuel. Alors, le marguillier en charge se lève et déclare: «On démolit le presbytère, car la paroisse de Saint-Louis est capable de construire une maison convenable pour loger son curé». Monsieur St-Pierre déclare la proposition acceptée et demande lequel des deux plans sera choisi; le plan de plein-pied ne cadrant pas avec le style de l'église, on opte pour le plan du presbytère actuel. Tout a été fait sans que les autres aient pu placer un mot et, d'après l'avis de la plupart des paroissiens, ceci fut la décision d'un seul homme. Quant à moi, j'étais sûr et je le suis encore, qu'en effectuant les réparations qu'il fallait, on aurait pu conserver notre presbytère d'un si beau style canadien et qu'il serait encore aujourd'hui confortable et fonctionnel.

- Le contrat de la démolition du presbytère et du nettoyage du terrain fut donné à Cléophas Dufour qui avait présenté une soumission de \$475.00. À part le tour des fenêtres du nord-est qui était un peu pourri, tout le bois était en parfait état. C'étaient des pièces de cèdre de 5 pouces, emboîtées les unes dans les autres et il n'y avait pas un seul clou. On s'est servi de ce bois, une partie pour faire des aboiteaux au bout d'en bas et une partie pour bâtir les charpentes des motels de la Roche-Pleureuse, en bas, près de la piscine.
- Le contrat de construction du nouveau presbytère fut octroyé à Henri-Paul Dufour pour une soumission de \$35,000.00. La fabrique avait à ce moment-là, de \$80,000.00 à \$100,000.00, mais avec tout l'ameublement qui est entré dans cette grande bâtisse, une fois fini, ce presbytère a dû coûter, d'après moi, pas loin de \$85,000.00.
- Il y a encore bien des choses dont je me souviens, par exemple, quand monsieur Jean était curé, il avait fait installer un petit moulin à vent qui faisait de l'électricité et il a remplacé les lampes à huile par des lumières; ces lumières n'étaient pas très fortes, mais c'était beaucoup mieux que les lampes. Plus tard, l'électricité est arrivée pour de bon sur l'île, en 1954, je pense et monsieur St-Pierre a fait installer les lustres actuels, dans l'église.
- Cependant, je ne me souviens pas s'il y a eu des cloches dans les petites chapelles de procession; il doit probablement y en avoir eu, puisqu'elles ont chacune un clocher. On ne sait pas ce qu'elles sont devenues, sans doute qu'on s'en est débarrassé, comme beaucoup d'autres vieilles choses qu'on ne peut retrouver. Il fut un temps où

des brocanteurs venus de partout parcouraient l'île, à la recherche des antiquités et, malheureusement, les gens leur ont vendu bien des objets qu'ils regrettent maintenant de ne pas avoir conservés.

- Enfin, j'ai pris ma retraite en 1973, après une carrière de sacristain bien remplie et la fabrique m'a remis un plateau en argent, à cette occasion. J'ai eu plusieurs patrons, pendant ces 50 ans; j'ai commencé avec monsieur Pascal Lavoie et, ensuite, il y a eu monsieur Mathieu, monsieur Jean, monsieur DeVarennés, monsieur St-Pierre, monsieur Duchesnes et monsieur Gauthier qui n'est resté que sept mois. Lui, il chantait bien, je l'entends encore quand il avait entonné le Minuit Chrétiens, à la messe de Minuit; il avait une plus belle voix encore, que le jeune Joannes qui chante si bien le Minuit Chrétiens, à la télévision, c'était plaisant à entendre.
- Lorsque j'ai pris ma retraite, nous avions comme curé, monsieur Jean Barry et je m'entendais bien avec lui aussi; c'était un bon curé et j'espère qu'il viendra faire un tour à l'île, pour le centenaire de l'église.

**Georges Harvey, 95 ans et 10 mois
et son épouse
Marie-Anne Boudreault, 89 ans**

Georges — J'ai toujours entendu dire que l'église actuelle avait été bâtie par-dessus la vieille qu'on aurait démolie quand la nouvelle église a été terminée. On aurait agi de cette façon, pour pouvoir continuer à dire la messe, pendant la construction. C'est possible, mais on ne saura jamais si ça s'est vraiment passé ainsi, car on ne trouve aucun détail à ce sujet, dans les archives de la fabrique. Chose certaine, l'église actuelle est plus grande que l'ancienne et la sacristie était sûrement là, du temps de la vieille église.

Marie-Anne — La chapelle de sainte Anne n'a certainement pas été aménagée au moment de la construction de l'église. Je me souviens quand ils ont monté les colonnes de cette chapelle, j'étais toute petite. Un après-midi, j'étais chez un de mes oncles, j'étais assise sur la galerie. Je regardais passer les charettes remplies de grosses pièces de bois et mon oncle m'avait dit que c'était pour les colonnes de la chapelle de sainte Anne.

Georges — Les deux chapelles de procession sont aussi très vieilles, elles ont dû être bâties du temps de la vieille église. Il doit bien y avoir eu des cloches dans leurs clochers, mais je ne me souviens pas de les avoir entendu sonner. Ces chapelles servaient pour la procession de la Fête-Dieu.

Auparavant, le cimetière était à côté de l'église, au bout de la sacristie et se prolongeait jusqu'au cap, sur le terrain où est maintenant la salle de l'Age d'or. Lorsqu'ils l'ont déménagé à la place où il est aujourd'hui, c'est Alfred Mailloux qui a été enterré le premier, dans le nouveau cimetière. C'était après la division de l'île en deux paroisses.

Le premier corbillard dont je me souviens, quand j'étais tout jeune, c'était juste une plate-forme avec au-dessus un genre de grand parapluie. Puis, en 1922, ils ont acheté un autre corbillard qui a été vendu à l'encan, à la porte de l'église, en 1960. Par après, ils faisaient venir un entrepreneur de la Baie Saint-Paul.

Les morts étaient exposés dans les maisons, dans une chambre ou dans le salon, j'en ai vu exposés dans la cuisine. Les cercueils étaient fabriqués par les gens de la maison ou des voisins. Ils étaient presque toujours en pin, parce que ça se travaillait mieux. Ils étaient rembourrés de tissu blanc et recouverts de drap noir, en dehors. Les corps étaient exposés pendant deux jours, on leur mettait leur habit neuf et aussi des gants. Au cimetière, on enterrait en rangées tant qu'il y avait de la place, puis on commençait une autre rangée. Par trois fois, on a ajouté de la terre pour «renhausser», pour pouvoir enterrer sur trois rangées de hauteur. Comme monuments, certains mettaient une croix en bois ou en béton, d'autres mettaient une pierre tombale en béton. J'ai fait beaucoup de ces monuments et Henri-Paul Dufour en a fait plusieurs. C'est lui qui a aussi fait le tour de pierres du nouveau cimetière et qui a tiré les joints.

Quant aux baptêmes, ça ne se passait pas comme aujourd'hui. On ne faisait pas une grosse cérémonie. La plupart du temps le père ne venait pas à l'église avec l'enfant, il n'y avait que le parrain et la marraine. Bien souvent, c'était la marraine qui était aussi porteuse.

J'ai vu faire les réparations dans l'église actuelle et également les réparations du clocher qui avait penché pendant une tempête de vent. Ils l'avaient relevé avec des coins, mais à un moment donné, il y a eu une autre grosse tempête et le clocher est tombé; ils ont dû le refaire à neuf.

J'ai aussi vu défaire le vieux presbytère. C'était du temps de monsieur le Curé St-Pierre. Il a demeuré dans la sacristie, en attendant que le nouveau presbytère soit construit. On avait d'abord décidé de bâtir sur le même solage rallongé, mais on n'a pas dû le faire comme ça, puisqu'il est un peu plus en arrière. Cependant, la voûte de sûreté qui était dans la cave du vieux presbytère est encore là, à la même place.

Marie-Anne — Avant qu'arrivent les automobiles, les gens venaient à

l'église en voitures à chevaux et à pied, même l'hiver. On venait de loin, ceux de la Baleine et même ceux du bout qui est Saint-Bernard, aujourd'hui. Le printemps, quand il n'y avait pas de chemin passable, ils coupaient à travers les champs.

Georges — C'est monsieur le curé Pascal Lavoie qui a eu la première automobile, sur l'île. Maintenant, tous les gens en ont, excepté moi; je n'en ai jamais eu, ça ne m'a jamais tenté.

J'ai fait ma première communion à douze ans. J'ai marché au catéchisme, comme les autres enfants. On nous montrait comment nous confesser et comment communier. Il fallait apprendre par cœur toutes les réponses du petit catéchisme et, ensuite, on passait un examen. Ceux qui manquaient l'examen étaient refusés et devaient attendre l'année suivante pour se présenter de nouveau pour leur communion.

Je ne me souviens pas exactement de la comète Halley, on me dit que c'était en 1910. Mais, j'ai vu tant de choses étranges dans le firmament, des fois, c'était de la fumée, des fois, d'autres phénomènes qu'on ne pouvait expliquer; alors, il se peut que, quand la comète est passée, je ne l'ai pas remarquée plus que les autres choses. Je sais que Grand-Louis avait composé une chanson, à propos de cette comète.

Par exemple, je me souviens bien du R-100, quand il est passé, au début d'août 1930. Il faisait un beau soleil et j'étais à faire les foins dans les champs du haut. On le voyait parfaitement, car il passait très bas et il s'est arrêté au-dessus de l'Isle-aux-Coudres. Quelque temps après, je suis monté à Montréal, pour travailler comme débardeur et le ballon était ancré à sa tour, à Saint-Hubert.

Le 11 novembre 1918, je travaillais dans le port de Montréal, dans la cale d'un bateau. Tout à coup, j'entendais toutes sortes de bruits, des cris, des voix de femmes, de la musique. Je monte en vitesse sur le quai, pour savoir ce qui se passait; tout le monde criait dans les rues, que c'était l'armistice, que la guerre était finie.

C'était plus triste, quand la grippe espagnole a fait son apparition, quelque temps après. On disait que les combattants avait rapporté cette maladie des vieux pays. Ce fut une terrible tragédie, presque pire que la guerre. C'était subit, ça prenait tout d'un coup, sans avertissement. Des gens en parfaite santé mouraient dans l'espace de quelques heures. Moi, je me sentais bien, comme d'habitude et je devais prendre mon quart, à minuit, dans le port de Montréal. À six heures, j'étais encore en pleine forme; un peu après le souper, je commence à avoir des frissons et à faire de la température. J'appelle mon contremaître et je lui dis que je n'irai pas travailler; plus ça allait, plus j'avais des malaises.

Je suis allé m'acheter un flacon de gin et je me suis fait une ponce bien forte, avec du citron et de l'eau chaude. Je me suis couché et, à minuit, je me suis réveillé. Je me suis fait une autre ponce, aussi forte que la première et je me suis recouché. J'ai transpiré toute la nuit et le lendemain matin, j'ai pris une bonne dose d'huile de ricin. Je me suis rétabli, mais un de mes amis qui pensionnait dans la même maison que moi, a été moins chanceux. Aussitôt qu'il s'est senti malade, il a fait venir un médecin. Mais les médecins ne connaissaient pas cette maladie et ne savaient donc pas comment la soigner. Celui qui soigna mon ami lui mit des cataplasmes de graines de lin, pour faire baisser la température, lui dit de boire beaucoup de lait, jour et nuit et de dormir avec les fenêtres grandes ouvertes, mais son état empirait d'heure en heure. Moi, je n'aimais pas trop ça, je voyais bien que ça n'allait pas du tout. Je lui dis: «Si tu veux mourir, continue de te faire traiter par un médecin». Au bout de deux jours, j'ai pris sur moi de payer le médecin et de le renvoyer, mais il était trop tard, mon pauvre ami est mort, deux jours après. Peu de temps après, j'ai rechuté et je suis alors descendu à l'île. Je me suis soigné de la même manière que la première fois, au gin et au citron et j'ai réussi à m'en sortir. Mais, dans la ville même de Montréal, il y avait eu des milliers de morts.

Sur l'île, ça a été terrible aussi, des familles entières ont disparu, tel Joseph Boudreault qui avait perdu sa femme et ses enfants. J'ai vu certaines familles de dix personnes où on n'en a réchappé qu'une ou deux, parfois trois. C'était justement à l'époque où on construisait le chemin de fer, au nord et beaucoup de gens de l'île y étaient employés. Mon beau-frère, Charles Bouchard, y travaillait et je me souviens que lui et moi, on avait traversé en canot des malades de la grippe espagnole qui étaient arrivés par le train, pour retourner à l'île. C'était une maladie bien mystérieuse et on n'a jamais compris pourquoi des personnes en parfaite santé étaient frappées et mouraient dans l'espace de quelques heures, alors que d'autres personnes déjà malades ou de santé très fragile étaient épargnées.

Quelques années plus tard, on a eu un autre fléau, le gros tremblement de terre de 1925. On ne peut pas raconter comment on ressent ça, ça ne se raconte pas, ça arrive trop vite. Je n'ai pas tellement eu connaissance de la première secousse, car je dormais, mais je me suis réveillé et j'ai d'abord cru que la maison brûlait. Les jeunes ont paniqué, mais les vieux, les parents âgés, étaient moins énervés car ils avaient déjà vécu d'autres tremblements de terre.

Des murs se déplaçaient, des cheminées tombaient, même qu'à la Baleine, les murs extérieurs d'une maison en pierre se sont tous fendus. La terre a continué à trembler et, pendant la nuit, il y a eu encore quatre ou cinq secousses, moins fortes que la première, mais

assez pour que les gens continuent à avoir peur. Ils se rassemblaient plusieurs dans une même maison et priaient.

Jos. Perron était parti avec sa voiture, chercher la garde-malade, à l'autre bout de l'île, car la sœur du grand Alfred était malade et elle avait besoin de soins. En cours de route, il s'apercevait que sa jument se comportait curieusement, elle buttait à tout moment. Il pensait qu'elle avait mal aux pattes, mais il s'est vite rendu compte que la route se fendait sous les sabots de la jument et il a réalisé qu'il s'agissait d'un tremblement de terre.

Ils disent qu'on est supposé en avoir d'autres prochainement, mais je ne voudrais pas revivre un événement comme celui-là, ce n'est pas plaisant.

On parle encore beaucoup de l'époque de la contrebande de whisky qui se faisait, parce qu'il était défendu de vendre de la boisson au Québec. Les goélettes se rendaient aux îles Saint-Pierre et Miquelon, chercher ce whisky de contrebande. J'étais très jeune et mon père naviguait sur un bateau des Desgagnés et je me souviens d'être allé souvent au quai des Éboulements, voir décharger les cruches empaillées pleines de whisky; c'était de la bonne boisson, pas domageable pour la santé.

La majorité des gens de l'île fabriquaient eux-mêmes une sorte de whisky qui était beaucoup moins bon et très fort; on appelait cette boisson de la «bitte». J'hivernais à l'île et j'en ai beaucoup fait moi-même. Une année que les gens en avaient fait en plus grande quantité que d'habitude, monsieur le Curé a dû s'en mêler pour arrêter la production de cette boisson. On fabriquait aussi une sorte de vin à base de racines ou de fruits qu'on laissait fermenter très longtemps et qu'on appelait la «bête». Quant à la «bitte», on en faisait surtout une provision pour la mi-carême. C'était très fort, ça équivalait à l'alcool à 94%, certains la buvaient en ponces, d'autres dont j'étais, la prenaient pure; on était jeunes, on pouvait supporter de prendre ça pas mal fort.

Le quai de Saint-Bernard a été commencé en 1891 et terminé en 1898. Ils ont pris sept ans à le faire et aussi à aménager la côte; il paraît que ça a été une grosse entreprise, à l'époque. J'étais encore jeune quand j'ai vu réparer et agrandir le quai, ainsi que la côte.

Avant qu'on construise des goélettes, il paraît qu'on naviguait dans des espèces de canots creusés dans des troncs d'arbres. Je n'ai pas connu ça, parce que c'était bien avant mon temps, mais j'ai vu une fois un de ces canots qui avait été conservé; je ne sais pas ce qu'il est devenu. Même s'il y avait des goélettes, on avait aussi de gros canots pour aller au nord et revenir à l'île.

J'en ai eu un vraiment beau et j'aimerais bien l'avoir encore, ce canot. Il avait vingt-cinq pieds de longueur et était bâti comme une barge, on appelait ça un canot à clins, avec un boom de dix-huit pieds, une grande voile, une petite à l'avant et un gouvernail à l'arrière. Je faisais du transport de petites marchandises, à Québec et je pouvais aussi embarquer des passagers. Je suis parti avec vingt-cinq hommes à bord, j'allais les mener à Saint-Urbain où ils travaillaient à la construction des routes. Il y a eu aussi le jour où un céréalier a fait naufrage, devant Saint-Joachim, je suis monté avec mon canot, chercher le grain qu'on pouvait sauver. Je suis allé bien des fois à la Malbaie, avec Louis Tremblay, mais les dernières années, je n'avais plus de voiles, j'avais fait poser un moteur. Ces sortes de canots sont complètement disparus, on les a tous démolis; c'est regrettable, car c'étaient de belles pièces de musée.

J'ai travaillé dans les chantiers, l'hiver, pendant au moins une bonne dizaine d'années. On était plusieurs, on partait l'automne et on revenait à l'île, tard au printemps. On travaillait surtout au Lac Saint-Jean où les américains faisaient de gros chantiers. Comme charretier, je gagnais \$26.00 par mois, mais je devais fournir tout, les harnais, les bottes, j'achetais tout moi-même. Je n'ai jamais eu d'accident, à mon travail, parce que j'étais un très bon charretier.

Pour rejoindre un chantier, au Lac Saint-Jean, je me souviens d'avoir marché 45 milles à pied. J'étais avec mon frère Louis et plusieurs autres; on portait tout notre bagage sur notre dos, y compris les godendards, car à cette époque, les bûcherons coupaient les arbres avec des godendards. On s'était arrêtés juste pour dîner et on avait encore 12 milles à marcher quand le soir est tombé. On s'est bâti une cache en branches et on y a passé la nuit. On est repartis le lendemain matin et un mille avant d'arriver, on a dû traverser une grosse dam, très dangereuse, mais on a fini par arriver.

On transportait le bois, à partir du lieu de la coupe, jusqu'à un lac où il était retenu dans une dam, jusqu'au printemps quand le lac dégelait et qu'ils commençaient la drave. Le transport se faisait sur des gros traîneaux qu'on appelait des bobsleighs; on pouvait y charger jusqu'à trois cordes de bois par voyage. Les chevaux qui tiraient ces charges étaient très gros et très forts, ils pesaient de mille sept cents à mille huit cents livres chacun. Rendus au lac, on avait des helpers pour nous aider à décharger le bois. Quand notre journée était finie, on soupaît puis on se contaît des histoires, on racontaît nos misères; on se couchait de bonne heure, car il fallait prendre des forces, pour recommencer le lendemain. Il y avait de gros chantiers, à cette époque; j'ai vu des chantiers qui appartenaient à des américains et, où on employait soixante à soixante-dix personnes, avec une vingtaine de chevaux.

Quand je revenais, au printemps, je passais à l'île, juste le temps de changer mes vêtements d'hiver pour des vêtements d'été et je repartais pour Montréal où je travaillais comme débardeur. Je me souviens d'être resté quatre ans sans revenir à l'île, même pas pour les Fêtes, quatre années complètes. Je m'étais beaucoup ennuyé, j'avais hâte de revenir. J'étais marié, à ce moment-là et déjà dans la quarantaine, mais l'argent était rare; il fallait s'exiler et faire des sacrifices, pour ramener un salaire et faire vivre la famille.

J'ai commencé à travailler comme débardeur, à Montréal, alors que j'étais encore garçon; le premier été, je gagnais 25 cents de l'heure. Je m'étais déjà fait \$20.00, pour une semaine de travail de quatre-vingts heures. Quand un homme se promenait avec \$10.00 dans ses poches, c'était un homme riche. On ne payait pas cher pour se loger et manger, l'argent était dur à gagner; aujourd'hui il y en a beaucoup plus, mais il n'a plus de valeur. Même si on travaillait fort, on ne trouvait pas la vie difficile. On ne peut comparer avec la vie des jeunes d'aujourd'hui. Je trouve qu'ils sont trop influencés par les autres pays et la publicité, ils gagnent beaucoup d'argent, mais je me demande s'ils sont plus heureux que nous l'étions à leur âge.

Un jour, j'ai réalisé que j'avais passé assez d'années à travailler en dehors, dans les chantiers et à Montréal et je suis revenu m'établir à l'île, pour de bon, pour cultiver et faire l'élevage des animaux.

J'en reviens à mon jeune temps, j'ai beaucoup patiné mais on ne jouait pas au hockey, dans le temps, ce n'était pas la mode. J'ai d'abord eu des patins faits à la maison, dans un morceau de bois dans lequel on ajoutait une lame et qu'on attachait à nos chaussures, avec des lanières de cuir. Beaucoup plus tard, j'ai eu, comme tout le monde, les vrais patins avec des bottines qu'on vendait dans les magasins. Les skis, on ne connaissait pas ça. Pour glisser dans les côtes, on se fabriquait ce qu'on appelait un toboggan avec une planche courbée qu'on prenait sur les tonneaux et sur laquelle on clouait une bûche de bois pour faire un siège. Mon père m'avait fait une belle paire de raquettes, mais je les avais accrochées dans le hangar et je me les étais fait voler. J'ai vu souvent les courses de gros traîneaux avec des voiles, mais je n'en ai jamais fait, je trouvais que c'était dangereux; quand il ventait le moindrement, ça filait vite ces affaires-là.

Par contre, j'ai fait beaucoup de courses de chiens, j'aimais bien ce sport. J'aimais beaucoup les chiens et, en plus de faire des courses, je m'en servais comme moyen de transport. J'en ai eu un, en particulier, il était bien dompté, il s'appelait Café. Chaque jour, je montais traire les vaches, dans le haut, à l'entrée du bois, à trente arpents de la maison. Ma mère savait combien de temps ça me prenait pour

traire et quand elle pensait que c'était l'heure, elle attelait Café à sa petite charrette et elle l'envoyait me chercher. Il savait où me trouver, il arrivait en courant et quand j'avais chargé les chaudières de lait sur la charrette, on revenait à la maison. J'ai encore cette charrette, je l'ai toujours conservée. J'ai eu plusieurs chiens, toujours des belles bêtes qui pesaient des fois dans les cent quarante livres, faciles à dompter.

Dans mon jeune temps, le courrier était traversé par les canots. Plus tard, il a été livré par les petits avions qui atterrissaient à l'Îlette. Ces avions transportaient aussi les malades, quand ça pressait et, à l'occasion, les gens qui voulaient traverser au nord. Ils n'étaient pas tellement sécuritaires, les portes étaient parfois attachées avec de la broche et les passagers étaient assis sur des boîtes, parce qu'il n'y avait pas de bancs. On m'a souvent offert d'embarquer, mais je n'ai jamais accepté; je n'aimais pas courir après le danger et je me disais qu'il serait bien temps de me servir de ces avions, si jamais j'avais une urgence et que ça devenait absolument nécessaire. Heureusement, je n'en ai pas eu besoin.

Le premier téléphone avait été installé au pied de la côte chez Mailloux, bien avant ma naissance, mais dans les années suivantes, ça s'est modernisé et quand il y a eu plusieurs téléphones, ils ont dû poser des poteaux en plus grand nombre. J'étais jeune quand on a bûché des poteaux sur la terre de mon père et sur d'autres terres et j'ai aidé à les transporter. Mon père et les autres ont donné tous ces poteaux gratuitement et ils en ont aussi donné, lorsqu'est arrivée l'électricité. Par la suite, on a installé des câbles sous le fleuve, on les amenait du nord à bord d'une goélette. On a choisi les endroits où il n'y avait pas de crans, pour les passer et les enfouir dans les terres.

À ma connaissance, pas un homme de l'Île n'a participé à la guerre de 1914-18 ni à celle de 1939-45. Il y en avait qui avaient l'âge d'y aller, mais ils refusaient et se cachaient. Les recruteurs, qu'on appelait M.P. venaient à tout bout de champ, sans s'annoncer, mais ils l'apprenaient toujours à temps et allaient se cacher dans le bois. Les M.P. n'ont jamais réussi à en attraper un seul. A ce temps-là, je travaillais à Montréal, mais j'étais marié et avec les papiers pour le prouver, ils ne pouvaient nous enrôler parce que les hommes mariés étaient exemptés. On se faisait souvent arrêter sur la rue et on vérifiait nos papiers. Ils devenaient enragés et il ne fallait pas leur laisser nos papiers dans les mains, car ils les déchiraient et ça nous causait du trouble. Je me suis fait arrêter, un soir à onze heures, sur la rue Saint-Laurent où j'étais allé m'acheter des vêtements; on n'osait pas faire les fantasques, car ils étaient armés et ce n'était pas rassurant, il y en avait parmi eux qui n'avaient pas un bon caractère.

Quand j'ai fait ma jeunesse, je n'ai jamais eu de nombreuses blondes. Bien entendu, quand j'avais vingt ans, j'allais patiner avec les filles, sur les mares gelées, comme tous les garçons de mon âge, mais je ne pensais pas au mariage. Ma femme et moi, on se connaissait depuis qu'on était au monde, on a été élevés ensemble.

J'admets que c'est moi qui l'ai demandée en mariage, mais c'est elle qui a poussé les affaires et vite, à part ça.

Elle demeurait dans la première maison bâtie dans l'anse et, avec mes deux grands amis, Zénon et Désiré, j'allais veiller chez elle. Comme son père ne nous offrait pas de boisson, on prenait nos précautions et on avait toujours notre petit flacon, dans nos poches. Au cours de la veillée, pendant les chants et les jeux de société, je montais de temps en temps dans la chambre d'en haut, avec Désiré et Zénon et là, on prenait un petit coup, puis on redescendait s'amuser avec les autres.

Un soir que j'étais allé en haut plusieurs fois, j'étais un peu chaudasse et quand elle vient me reconduire à la porte, je la bloque entre les deux portes et je lui dis, en farce: «Ça aurait de l'allure, si on se mariait». Elle me répond: «Es-tu soûl?». Le lendemain soir, j'arrive pour la veillée, elle m'accroche et me dit: «Ça a bien de l'allure, on se marie!». J'étais pris, on est allés au presbytère, mettre les bans, j'ai traversé au nord pour acheter les gages et mon habit de noce; deux semaines plus tard, on se mariait.

Le jour des noces, la réception était chez ses parents et la deuxième journée, c'était chez les miens. La troisième journée, j'ai remis mes vieux habits et j'ai recommencé à travailler, car c'était la saison des récoltes et on n'avait que ça pour vivre; de toute façon, les voyages de noce ça ne se faisait pas, à l'époque. Il y a 70 ans de ça et il me semble que c'était hier, je ne comprends pas comment je l'endure depuis ce temps-là.

Marie-Anne — Tu peux bien parler, c'est plutôt moi qui t'endure, depuis 70 ans.

Georges — On s'endure bien, tous les deux et j'espère que ça va durer encore très longtemps.

Hermeline Bergeron, 90 ans

- Évidemment, je n'étais pas née quand l'église actuelle a été construite, mais mon mari me racontait que du bois d'épinette utilisé dans la charpente avait été coupé sur notre terre qui était, à l'époque, celle de mon père. Celui-ci avait donné ce bois gratuitement et des équipes de volontaires l'avaient bûché et transporté.
- Comme tout le monde, j'ignore si l'église a été construite sur l'emplacement de l'ancienne, mais il semble que ce soit le cas. Je crois aussi que la sacristie était là du temps de l'ancienne église, car elle est très vieille. Notre église est très belle et nous en avons toujours été fiers.
- Quand j'étais jeune fille, je n'allais pas souvent dans les soirées et

quand j'y allais, c'était presque toujours chez la parenté. On dansait, mais pas les danses d'aujourd'hui; c'étaient des gagues simples et des danses carrées. Les hommes et les femmes n'avaient pas le droit de danser ensemble, c'était défendu par monsieur le Curé. On faisait aussi des jeux de société et on chantait beaucoup.

- J'ai connu Maurice, mon mari, au cours d'une soirée chez mon parrain. Je le voyais pour la première fois, je ne l'avais jamais rencontré auparavant. Il m'a demandé pour me fréquenter et, par la suite, il venait me voir tous les dimanches soirs. Mes parents étaient très sévères et nous surveillaient; à onze heures, il devait s'en aller. Les fréquentations ont duré deux ans et quand on s'est mariés, en juillet 1915, j'avais dix-neuf ans.
- Pour mon mariage, je portais une belle robe blanche en cachemire, garnie de soie dans le bas et un chapeau orné d'une plume d'autruche et d'une guirlande de fleurs. J'ai longtemps conservé ma plume, mais je ne sais pas ce qu'elle est devenue. Nous avons pris le repas de nocce chez mes parents. Il y avait du ragoût, du rôti de porc, des tartes de toutes sortes et des gâteaux. À cette époque, on ne faisait pas de voyage de nocce. La messe de mariage était une messe basse ordinaire, sans décorations et sans chants. L'été, on utilisait les calèches, l'hiver, les carrioles. Après la messe du mariage, toutes les voitures de la nocce faisaient le tour de l'île, avec les mariés, avant de revenir à la maison. L'été, c'était agréable, mais l'hiver les gens trouvaient que cette promenade était trop longue, surtout par gros froid.
- Autrefois, les accouchements se faisaient à la maison, avec le concours des sages-femmes. Le temps venu, on envoyait les enfants chez le voisin en leur disant que le gros corbeau allait passer, car à cette époque, on ne parlait pas clairement de ces choses, devant les enfants. J'imagine qu'ils devaient quand même se douter de quoi il s'agissait, puisque lorsqu'ils revenaient à la maison, il y avait toujours un nouveau bébé, mais les enfants n'étaient pas habitués à questionner les parents. Après l'accouchement, on restait au lit pendant une semaine. Parfois, c'étaient les voisines qui venaient donner un coup de main, parfois, l'aînée de la famille était assez âgée pour tenir la maison et prendre soin des plus jeunes.
- La grosse crise économique, nous on n'en a pas tellement eu connaissance, car notre terre nous fournissait à peu près tout ce qu'il fallait pour nous nourrir. Ce sont les gens des villes qui en ont le plus souffert parce qu'ils n'avaient pas de travail et pas d'argent. C'était aussi le temps de la prohibition et à l'automne, les navigateurs ramenaient du whisky de contrebande, à pleins bateaux. Ils allaient le chercher aux îles Saint-Pierre et Miquelon; mon mari achetait sa provision pour l'hiver, mais je n'aimais pas

ça du tout qu'il achète du whisky de contrebande. Certains en cachaient dans le bois, en enterrant les cruches sous les arbres. Bien des années plus tard, on a retrouvé de ces cruches qui avaient été oubliées dans le bois. Les gens fabriquaient aussi une sorte de boisson domestique, à base de fruits ou de racines et il s'en consommait beaucoup. Quand on a démoli certaines vieilles maisons, les ouvriers ont retrouvé des serpentins d'alambics, entre le plafond du grenier et le toit.

- C'était aussi l'époque où les labours se faisaient encore avec des boeufs attelés aux charrues et où les hommes aimaient mesurer la vitesse de leurs chevaux, surtout le dimanche, au retour de la messe. Ils se lançaient des défis et c'est à qui aurait le meilleur cheval et le plus rapide. Ce sport donnait lieu à de nombreuses obstinations, sur le perron de l'église et parfois ces discussions tournaient à la chicane.
- Ces coutumes ont bien sûr disparu avec l'avènement de la mécanique et de la modernisation et les temps ont bien changé depuis ma jeunesse qui a quand même été une belle époque.

Joseph Laforêt, 85 ans et sa sœur Alice, 82 ans

Joseph — J'ai fait connaissance avec la petite école de la Baleine, bien avant d'avoir l'âge d'étudier. Ma sœur Valère, qui avait fait son cours d'École Normale à la Baie Saint-Paul, était revenue enseigner dans cette vieille école et quand je n'avais que quatre ou cinq ans, elle m'y amenait et me gardait avec elle, pendant les heures de classe.

On commençait jeunes à travailler sur la terre et la plupart des enfants cessaient de fréquenter l'école, tout de suite après leur communion, vers l'âge de onze ans. Moi, j'ai été plus chanceux, j'ai pu étudier jusqu'à l'âge de quatorze ans ce qui, dans le temps, était très avancé.

Comme les autres, j'ai fait ma communion vers l'âge de onze ans, après avoir marché au catéchisme pendant trois semaines. Comme on demeurait à quatre milles de l'église et que les hommes qui travaillaient aux champs n'avaient pas le temps d'atteler et de venir me conduire, je marchais les quatre milles, aller et retour, donc huit milles; j'ai fait ce trajet tous les jours, pendant trois semaines. Je partais le matin, de bonne heure, pour entendre d'abord la messe et ensuite assister à l'instruction religieuse qui durait tout l'avant-midi. Je revenais à la maison pour le dîner et, après le repas, je montais travailler aux champs pour le reste de la journée. Je portais ce qu'on appelait des souliers de «beu», espèces de bottes en cuir de boeuf que je fabriquais moi-même sur des formes de bois. Mais tout ça ne me

semblait pas dur, c'était normal, j'étais dans la fleur de l'âge et j'étais en forme; il faut dire qu'à cette époque, le fameux stress était inconnu.

Alice — Pour leur communion, les filles portaient la robe blanche et le voile, les garçons, un brassard blanc au bras. Personne ne communiait avant l'âge de dix ou onze ans. C'est Pie X qui, plus tard, a donné aux enfants la permission de communier à sept ans, ce qui était supposé être l'âge de raison.

Joseph — Tous les trois ans, l'évêque venait confirmer. Il arrivait par bateau, dans l'anse où toute la paroisse était réunie pour le recevoir. Une vingtaine de personnes étaient alignées avec les fusils et tiraient une salve d'honneur pour l'évêque, pendant qu'on le conduisait à l'église. Le marguillier en charge et sa femme agissaient officiellement comme parrain et marraine de tous les confirmés. Pour la confirmation, les enfants étaient habillés comme pour leur communion.

Alice — Cependant, chacun avait dans sa famille un parrain ou une marraine de confirmation, selon qu'il s'agissait d'un garçon ou d'une fille. Pour cette occasion, la famille organisait une petite fête.

Joseph — Les grandes personnes allaient se confesser le dimanche, avant la messe. Une fois par mois, on installait un confessionnal dans l'école et tous les enfants devaient se confesser. Le dimanche, à peu près une demi-heure après la messe, c'était la célébration des Vêpres. Il n'était pas question de faire ça en fin de journée, parce que beaucoup de gens demeuraient trop loin et n'auraient pas pu revenir. Monsieur le Curé était très sévère et il fallait que tout le monde attende, après la messe, pour assister aux Vêpres.

On prétend que l'église actuelle a été bâtie par-dessus la vieille, du moins, c'est ce que disait mon père. Il me racontait aussi que tous les paroissiens ont contribué bénévolement à la construction, avec des matériaux provenant de l'île même, excepté la tôle de la toiture qu'ils ont dû acheter. La charpente et les colonnes sont toutes faites avec les épinettes bûchées sur la terre de Maurice Bergeron. Les pierres ont été prises un peu partout, sur l'île, les hommes cherchaient de belles pierres, pas rouillées et quand ils en avaient trouvé, ils les transportaient jusqu'à l'église où elles étaient taillées. Les pierres étaient jointes avec du mortier qui est un mélange de chaux et de sable, c'est beaucoup plus solide que le ciment actuel. On empilait des pierres à chaux, on y mettait le feu, la pierre brûlait et il ne restait que la chaux qu'on mélangeait au sable. Presque toute la pierre à chaux qui a servi à la construction de l'église a été extraite au pied de notre côte, par du dynamitage; si vous allez voir, vous verrez bien les traces, à l'endroit où on a dynamité. Il existe aussi de la pierre à chaux, au pied de la côte de la Roche-Pleureuse. On dit que le mur

du côté nord de l'église aurait été construit avec les pierres de l'ancienne église. La sacristie était sûrement à la même place, mais elle aurait été rallongée d'une dizaine de pieds.

Cinq prêtres ont été enterrés sous l'église, mais il y a dû avoir beaucoup d'autres morts enterrés là. Quand les ouvriers ont creusé la cave de l'église, pour installer le chauffage central, ils ont trouvé bien plus d'ossements qu'il n'aurait été supposé y en avoir pour seulement cinq personnes. C'est ce qui laisse supposer que vraiment, l'église a été reconstruite exactement au-dessus de l'ancienne; ses fondations sont soudées dans le roc. Dans la cave et aussi dans le grenier, les ouvriers ont remarqué des chevrons qui n'auraient aucun rapport avec la bâtisse actuelle; on pense que ce seraient des pièces de bois de l'ancienne église qui ont été laissées là parce qu'elles ne nuisaient pas.

L'ancien cimetière était situé en arrière de la sacristie, côté sud-est et s'étendait jusqu'au pied du cap. À un moment donné on a manqué de place et on a ajouté de la terre pour relever le terrain et enterrer sur une deuxième rangée; il y a eu des corps enterrés sur trois rangs de profondeur.

Alice — À cette époque, les morts n'étaient pas embaumés et ils étaient exposés à la maison, ordinairement dans le salon. On les habillait de noir et on les exposait sur des tréteaux ou parfois sur des chaises, d'où l'expression «être sur les planches». On ne mettait le corps dans le cercueil qu'au moment de partir pour les funérailles, à l'église.

Joseph — Le cercueil était fabriqué à la maison, par les parents du défunt ou par des voisins; on m'a souvent demandé pour fabriquer des cercueils. La boîte elle-même était généralement en bois de pin, parce que c'était le bois qui se travaillait le mieux. On rembourrait l'intérieur avec un rang d'ouate qu'on recouvrait d'un tissu blanc; on faisait un petit oreiller recouvert du même tissu. Ensuite on entourait l'extérieur avec du drap gris foncé ou noir; le couvercle était ouvert à pleine longueur. On mettait de la chaux dans le cercueil, entre la ouate et la doublure de tissu.

Alice — On veillait le corps, jour et nuit, pendant deux jours complets; les amis, les parents, les voisins venaient veiller au corps avec la famille. À toutes les heures, on se mettait à genoux et on récitait un chapelet. Il fallait faire manger tout le monde et, en plus du dîner et du souper, il y avait le réveillon, à minuit, avec sandwiches, pâtés à la viande et tartes. Le dernier soir, le réveillon était servi à 11 heures, parce que les gens devaient être à jeun depuis minuit, pour communier le lendemain, à la messe des funérailles.

Joseph — Après deux jours, on mettait le corps dans le cercueil et on

se rendait à l'église, pour les funérailles. Avant de descendre le cercueil dans la fosse, on enlevait le crucifix des mains du mort et on le remettait à la famille. Puis, on dévissait les poignées et on les mettait de côté pour le prochain cercueil, car elles étaient très rares et on avait de la misère à en trouver. Je ne me souviens pas du corbillard utilisé au début du siècle, mais le dernier qui a appartenu à la fabrique a été acheté en 1922. On le remisait dans un petit garage, non loin de l'église et il servait gratuitement pour tous les paroissiens. Le jour des funérailles, un homme de la famille arrivait avec un cheval, l'attelait au corbillard et, après la cérémonie, le ramenait dans le garage. L'hiver, les roues étaient remplacées par des sortes de skis en métal. Ce corbillard a été vendu à l'encan, à la porte de l'église, le 26 mars 1960 et, chose curieuse, on a trouvé tout de suite un acheteur.

Alice — Quand un homme mourait, sa veuve s'habillait en noir des pieds à la tête et, pendant un an, devait porter ce qu'on appelait une pleureuse. C'était un long voile noir qui traînait jusqu'à terre, il était attaché à son chapeau. Un veuf, lui, ne portait qu'un brassard noir au bras, pendant un an. Pour le décès d'un père, d'une mère, d'un frère ou d'une sœur, on portait du noir pendant un an.

Dans ce temps-là, on baptisait un enfant, la journée même de sa naissance ou le lendemain, au plus tard. Même l'hiver, par gros temps, on partait quand même pour aller faire baptiser, on emmaillotait le bébé, double par-dessus double. Le baptême avait lieu à la sacristie et, la plupart du temps il n'y avait que le parrain et la marraine, le père n'y allait pas. C'est pour ça qu'il y a tant d'erreurs sur les noms, dans les registres. On choisissait le parrain et la marraine dans la parenté, d'habitude un du côté de la mère, l'autre du côté du père. Il n'y avait pas de fête pour un baptême, c'était moins solennel qu'aujourd'hui. Parfois, le bébé mourait presque tout de suite après sa naissance, alors on l'ondoyait à la maison. La mortalité infantile était très élevée, à cette époque. Les vitamines n'existaient pas et on ne mangeait pas de steak tous les jours. Les enfants étaient nourris à la sauce à la patate et quand ils tombaient malades, ils n'étaient pas assez forts pour résister. Il n'y avait pas non plus d'antibiotiques et nos bobos mettaient du temps à guérir. On se soignait avec des remèdes qu'on fabriquait: des emplâtres de moutarde, du Painkiller, de l'huile de ricin pour faire baisser la température, de l'herbe de plantain qu'on mettait sur les plaies, les bains chauds et les lainages pour suer les gripes. Ça donnait plus ou moins de bons résultats et, bien souvent, la personne mourait, faute de soins appropriés.

Joseph — Comme tout le monde, on allait souvent s'occuper des malades. On faisait venir un médecin de la Baie Saint-Paul ou on traversait le malade au nord, en canot. J'ai même traversé des morts,

en canot. Enfin, de 1936 à 1950, on a eu des gardes-malades et depuis 1950, on a les bons services du docteur Gérard Matte qui, malheureusement pour nous, prend sa retraite cette année.

Dans le temps de la contrebande, la plupart des gens de l'île fabriquaient une sorte de boisson qu'ils appelaient de la «bitte» et même les enfants en buvaient. À un moment donné, sept enfants sont morts dans peu de temps et on prétendait que c'était parce qu'ils avaient bu de cette boisson; monsieur le Curé est intervenu, pour faire cesser cette fabrication.

Alice — Quand on était jeunes, nos sports n'étaient pas nombreux. L'hiver, on patinait sur les mares gelées, il y en avait une juste derrière notre maison. Certains hivers, les battures du fleuve étaient tellement prises qu'on pouvait se rendre dans l'anse en patinant, par les battures.

Joseph — Nos patins étaient faits d'un morceau de bois dans lequel on entrait une lame de faucille; on les attachait à nos chaussures, avec des courroies de cuir. On glissait aussi dans nos côtes, avec des petits traîneaux, mais le plus excitant, c'était la traîne à voile. On installait une voile sur une grosse traîne à chevaux et on s'envoyait avec ça dans les côtes, en dirigeant avec nos mains et nos pieds; quand il y avait le moindre vent, ça filait vite mais c'était très dangereux. Les courses de chiens étaient aussi bien populaires. On ne connaissait pas encore les skis, c'est venu beaucoup plus tard.

L'été, pour aller à l'église, on descendait la côte et on prenait la route de ceinture de l'île. L'hiver, quand il y avait assez épais de neige, on se balisait un chemin à travers les champs, juste où est la route actuelle qui n'existait pas, dans le temps. On utilisait ce chemin pendant tout l'hiver et jamais les tempêtes ne nous ont empêchés de nous rendre à l'église. On ne s'habillait pas outre mesure, des fois on ne portait pas de foulard, on n'avait que des mitaines de laine, mais on ne souffrait pas du froid, on était jeunes et résistants. Après la messe, on lunchait en jasant sur le perron de l'église, en attendant les Vêpres, ou on s'en allait dans la salle publique. Les hommes se tenaient dans une partie de cette salle et les femmes, dans l'autre; il y avait une porte de chaque côté. Sur le terrain de la fabrique, près du garage du corbillard, il y avait plusieurs petites étables en planches, pour abriter les chevaux pendant qu'on assistait à la messe. Monsieur le Curé nous louait une place pour l'hiver, ça coûtait \$4.00. On rentrait le cheval dans l'étable et la carriole restait dehors; jamais on ne s'est fait voler, ni les chevaux, ni les choses qu'on laissait dans les carrioles, le vol on ne pensait jamais à ça. Plus tard, il y a eu plus d'automobiles et de snowmobiles que de chevaux et, un dimanche matin, on s'est aperçus que monsieur le

Curé avait fait démolir toutes les petites étables, elles n'étaient plus nécessaires.

Alice — Une fois par année, au printemps, les femmes de la paroisse organisaient une corvée pour faire le grand ménage dans l'église. Ça prenait une semaine entière pour nettoyer les bancs, laver le plancher. C'était la seule activité de l'église où les femmes pouvaient participer, à part aller à la messe.

Joseph — J'avais dix ans, lors du phénomène de la comète Halley, c'était en 1910. C'était une grosse étoile avec une sorte de grande queue. Les gens disaient que quand elle tomberait, on mourrait tous et que ce serait la fin du monde. Nous, on n'a pas été surpris, on s'y attendait parce qu'ils en avaient parlé dans l'Action Catholique. On était abonnés à ce journal et, pour \$4.00 par année, on le recevait par le courrier, cinq jours par semaine.

Alice — En 1918, après la première guerre, il y a eu l'épidémie de grippe espagnole qui a fait beaucoup de victimes. Des gens en bonne santé quelques heures avant, tombaient subitement, comme des mouches. Parfois, en l'espace d'une journée, plusieurs membres d'une même famille étaient atteints et mouraient. Ce n'était pas toujours ceux qui avaient une santé fragile; dans bien des familles, il y a eu plusieurs morts. Par peur de la contagion, on enterrait les morts immédiatement, sans entrer dans l'église; on bénissait les cercueils au cimetière. On les enterrait dans une section spéciale qu'on a appelée la section des fiévreux. Ce fléau a duré presque un an.

Joseph — Le tremblement de terre de 1925, c'était pas mal énervant aussi, mais mon père se souvenait d'un tremblement plus fort qui s'était produit, quand il était jeune. Il me racontait que toutes les cheminées tombaient et que les chaudrons sortaient des armoires; la terre avait tremblé à plusieurs reprises pendant un mois.

Alice — Il y a eu également le fameux feu de 1949 où la savane a brûlé pendant tout le mois d'août. C'était très étendu, ça brûlait jusqu'ici, en haut de nos champs. On a prétendu que ce feu avait été allumé par un tracteur qui faisait des étincelles et c'est ce qui aurait mis le feu à la tourbe. Les hommes creusaient des tranchées et montaient des sacs de sable, ils arrosaient avec des pompes, mais ils n'arrivaient pas à éteindre ce feu. Les étincelles tombaient loin, jusque sur nos toitures et les gens accrochaient des médailles dans les fenêtres, pour protéger les maisons. Par vent de suroît, la fumée nous envahissait, on étouffait, ça n'était pas respirable. Pendant tout le mois d'août, on a couché les portes et les fenêtres fermées, comme en plein hiver.

Joseph — Dans les bons souvenirs, il ne faut pas oublier le R-100, le

dirigeable qui est monté jusqu'à Montréal. Il est passé par le sud de l'île et on est montés dans le haut de nos terres pour le voir passer; c'était beau à regarder. Il s'est arrêté à la hauteur de l'île-aux-Grues et n'est reparti qu'à la noirceur. Il y en aurait un autre, le R-101, qui serait venu l'année suivante, mais il a dû passer ailleurs, ici on ne l'a pas vu, à moins qu'il ne soit passé de nuit.

Alice — J'en reviens à nos divertissements de jeunesse, dans le temps des Fêtes. Le Jour de l'an, c'était seulement une fête de famille, les cavaliers n'allaient pas chez leurs blondes; le lendemain, le 2 janvier, c'était leur tour. Ensuite, il y avait le Mardi-gras, mais le plus plaisant c'était la Mi-carême. Ça, c'est une vieille tradition, ça doit exister depuis très longtemps. Quand j'étais petite fille, il en venait chez nous, des gens déguisés qui, toute la journée faisaient le tour des maisons de l'île. Ils faisaient ça à pied, mais ils traînaient leurs petits flacons et se réchauffaient en chemin. Avec ce que les gens leur offraient, ils devenaient un peu chaudasses, vers la fin de la journée. Chez nous, c'était la maison renommée pour recevoir les mi-carêmes. On allait jusqu'à leur servir le souper, ils se trouvaient bien reçus, c'est pour ça qu'il en venait beaucoup.

Joseph — C'est pendant la mi-carême qu'avait lieu, dans l'école, la veillée des âmes dont les profits servaient à faire dire des messes pour les défunts de la paroisse. Le syndic en poste s'occupait de recueillir par les maisons différents objets qui étaient revendus, lors de cette soirée. À l'été, il y avait la criée sur le perron de l'église. On y vendait des quartiers de boeuf ou de lard, des cochons et des poulets vivants. Tout ça était aussi donné par les gens et l'argent revenait à la fabrique, c'était une sorte de souscription pour la paroisse; parfois, c'était monsieur le Curé qui faisait monter les enchères. Il fut un temps où le curé devait cultiver un bout de terre, pour assurer sa subsistance. Les paroissiens devaient payer une dîme de quatre pour cent de leurs récoltes de patates, de blé, de grain et fournir aussi du bois de chauffage. S'il y avait un surplus, le curé pouvait le vendre et se servir des revenus pour vivre. À une certaine époque, une famille vivait au presbytère, avec le curé; à ce moment-là, la paroisse comprenait l'île entière.

Alice — L'île a été divisée en deux paroisses, en 1928. L'église de Saint-Bernard a été construite cette année-là, mais la paroisse n'avait pas encore de curé. C'est lors de la bénédiction du monument, à Saint-Bernard, que les gens de cette paroisse demandèrent à l'évêque de leur nommer un curé, ce qui fut fait en 1929. Le monument de Saint-Bernard a été conçu par monsieur Bellerive, un historien, qui soutenait que la première messe avait été dite à cet endroit. Ce fut une grande fête, il vint des visiteurs de partout, des députés, des membres du clergé, tous les gens de l'île y assistaient. L'événement

fut couvert par les journalistes du Soleil, un journal de Québec.

Joseph — Je n'ai pas connu monsieur le Curé Onésime Lavoie, mais j'en ai bien entendu parler par mon père qui me disait que ce curé était très malin et se fâchait souvent. J'ai bien connu monsieur le Curé Pascal Lavoie; lui, il était moins sévère, mais il avait quand même refusé la communion à des filles qui s'étaient fait couper les cheveux à la garçonne, quand c'est devenu la mode. Monsieur Pascal Lavoie a été le premier sur l'île à posséder une automobile, c'était en 1926. Moi, j'ai acheté la mienne l'année suivante, en 1927. L'année financière avait été bonne, les patates se vendaient au prix de \$4.00 la poche de cent livres, ce qui était très élevé. Je me suis acheté une voiture neuve, une belle Ford à pédales, avec les commandes au pied et le gaz à la main. Armand Lajoie me l'a ramenée de Québec, à bord de sa goélette; il est accosté dans l'anse et comme il n'y avait pas de quai, on a descendu la voiture de la goélette, sur des madriers.

C'est monsieur le Curé Jean qui a fait effectuer les réparations à l'église, en 1955. Les murs étaient lambrissés en planches et peinturés en brun, le haut qui était en plâtre était tout craqué. On a recouvert le bas des murs et les colonnes, en arborite; on a peinturé le haut tout uni et on a fait disparaître du plafond les belles étoiles qu'il y avait, comme dans la voûte du firmament. En 1958, monsieur le Curé St-Pierre a fait démolir le vieux presbytère bâti en 1855. C'était une belle maison de style canadien, bâtie bas par protection contre le vent, mais haute de solage. L'intérieur était en planches; c'était très grand, il y avait une chambre spéciale pour l'évêque qui venait tous les trois ans, il y avait de belles portes d'arche. Monsieur St-Pierre disait que c'était humide et difficile à chauffer, que c'était trop vieux et pas réparable. Plusieurs n'aiment pas le presbytère actuel, ils disent qu'il ressemble à une maison ordinaire, que l'autre était plus beau. C'est vrai que, maintenant, les gens ont recommencé à construire dans le style canadien.

Alice — Avant que l'électricité soit installée sur l'île, on faisait notre propre électricité au moyen d'une éolienne qu'on avait sur le toit, ça fait plus de quarante ans de ça. Ça nous permettait de pouvoir écouter la radio, on était modernes. Les gens venaient ici, écouter l'émission de Séraphin, c'était Hector Charland qui faisait Séraphin Poudrier; à sept heures, il y avait le chapelet, avec les gens de l'archevêché de Québec.

Joseph — On suivait aussi les joutes de hockey, avec le club Canadien de Montréal et Maurice Richard. Je me souviens comme on était excités, le soir de l'émeute, au Forum. On l'écoutait à la radio parce que, même si la télévision existait, on n'avait pas encore acheté la nôtre; la première télévision, sur l'île, a été achetée par l'hôtel de la Roche-Pleureuse.

Marie-Anne Berthe Harvey, 84 ans

- Ma mère était sage-femme et s'absentait souvent pour aller faire des accouchements. D'après moi, elle a mis au monde pas moins de quatre cents enfants; pour exercer ce métier, elle avait dû obtenir un permis, à la Baie Saint-Paul. Le prix d'un accouchement était de \$1.00, peu importe le nombre d'heures qu'elle devait passer auprès de l'accouchée, d'habitude plusieurs heures avant et souvent, plusieurs heures après l'accouchement lorsqu'il y avait des complications; quand un enfant mourait, elle l'ondoyait. Un des premiers accouchements qu'elle avait fait, c'était chez un de mes oncles et il n'avait pas voulu la payer parce que c'était un dimanche et il disait qu'on ne devait pas payer avec de l'argent pour des services rendus un dimanche. J'ai eu l'occasion de l'accompagner une fois, alors qu'elle est allée accoucher ma sœur mais, ordinairement, elle ne m'amenait pas avec elle. Plus tard, quand les gardes-malades sont arrivées sur l'île, le prix d'un accouchement est monté à \$5.00 et on trouvait que c'était cher.
- Quand il y avait un malade dans une famille, les gens de la maison le soignaient jour et nuit, mais les voisins et amis allaient les aider aussi longtemps que la maladie durait, surtout pour veiller le malade pendant la nuit. Ça permettait à ceux qui s'en étaient occupé pendant la journée de se coucher et de se reposer pour reprendre le collier, le lendemain. Comme on avait bien confiance en ma mère, on faisait appel à elle, plus souvent qu'à son tour et je l'ai accompagnée bien des fois, pour aller veiller des malades plusieurs nuits d'affilée. Même que dans une famille, il y avait eu deux personnes malades en même temps et que ça avait duré plusieurs semaines. À un moment donné, on n'avait pu se rendre auprès d'un malade, parce que c'était trop loin et qu'on n'avait pas de moyen de transport et monsieur le Curé nous avait fait de gros reproches.
- Quand j'étais petite fille, la mode n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. On portait des vêtements en étoffe du pays, tous confectionnés à la maison. Mon père prenait son canot et allait porter un stock de laine brute, à la Baie Saint-Paul où il y avait un moulin spécial pour carder la laine, puis il retournait chercher cette laine lorsqu'elle était prête. Elle était ensuite filée et tissée chez nous; me mère cousait toutes nos robes et autres vêtements. Les filles ne portaient jamais le pantalon, même pour travailler aux champs.
- À l'automne, les hommes faisaient boucherie et on donnait une pièce de viande à chaque famille de la parenté. On salait le reste, la viande grasse et la viande maigre séparément. La viande grasse se mangeait salée et on dessalait la viande maigre, au fur et à

mesure de nos besoins, pour faire les pâtés de viande, les cretons et les rôtis de porc. Par contre, certains aimaient mieux les pâtés faits avec de la viande salée; un des cousins de mon mari ne mangeait que des pâtés à la viande salée, il préférait ça.

- Pendant le carême, toutes les personnes de vingt et un ans et plus étaient obligées de jeûner. Le midi, on avait droit à deux onces de nourriture, un bol de soupe avec des biscuits soda, il n'était pas question de dessert; même à partir de seize ans, il fallait se priver et faire pénitence. Dans certaines familles, ils cachaient au fond d'une armoire, les chaudrons pour cuire la viande et ils mangeaient du poisson, pendant quarante jours; un voisin m'avait dit: «Chez nous, l'armoire à provisions est vide pendant tout le carême, on n'y garde aucune nourriture».
- Je n'avais pas encore dix ans, lorsque j'ai fait ma première communion. C'était au printemps et avant, j'ai marché au catéchisme pendant trois semaines. Ça se faisait dans la sacristie et, chaque jour, monsieur le Curé nous questionnait sur les réponses du petit catéchisme; on devait les apprendre par cœur. Je me souviens encore du cantique qu'on avait chanté, le matin de notre communion:

J'engageai ma promesse au baptême
Mais pour moi, d'autres firent serment
En ce jour, je réponds par moi-même
Je m'engage, aujourd'hui, librement

- Par la suite, on allait communier tous les dimanches et on devait être à jeun depuis la veille, à minuit, sans manger ni boire, même de l'eau. La communion se donnait avant la messe et après notre action de grâce, on mangeait des biscuits qu'on avait apportés, pour prendre des forces pour entendre la messe, car ça faisait long sans manger.
- Mon grand-père ne cultivait que des patates et pour le reste, il s'approvisionnait à la Baie Saint-Paul. Nous, on avait des vaches et sur notre terre, on cultivait des patates, du blé et du foin pour nourrir les animaux. Mon père avait une goélette à quatre voiles, la Rosaria et il montait vendre ses patates à Québec; mon mari, quand il était garçon, a beaucoup navigué avec mon père. Un jour, il faisait une grosse tempête de nord et mon père devait embarquer avec un chargement, mais il hésitait à cause du mauvais temps. Il en a parlé à monsieur le Curé et celui-ci lui a dit de partir quand même, qu'il ne lui arriverait rien. Il est parti et, en fait, le voyage s'est bien passé. En ce temps-là, presque chaque famille était propriétaire de sa propre goélette.

- L'hiver, les hommes allaient travailler aux chantiers de la Baie Saint-Paul. Ils traversaient en canot sur les glaces, en partant du mouillage de Cap-aux-Corbeaux. Ils apportaient des chaudières pleines de nourriture car, aux chantiers, on les logeait, on leur donnait des paillasses de foin pour dormir, mais on ne leur fournissait pas la nourriture. Ils revenaient en fin de semaine et repartaient le lundi, avec des provisions pour la semaine.
- À l'école, pendant les récréations, on s'amusait à toutes sortes de jeux, on faisait des rondes en chantant, on avait du plaisir, on ne s'ennuyait jamais. On nous donnait une vacance au printemps, pour qu'on puisse aider nos parents à planter les patates et une vacance à l'automne, pour aider à les récolter. Pendant l'été, on avait aussi comme travail de faire la chasse aux mouches qui se collaient aux plants de patates et les mangeaient; il fallait d'abord attraper les pères, ceux qui avaient des barres noires, car c'était surtout eux qui mangeaient les plants.
- Souvent, monsieur le Curé devait aller porter la communion à une personne malade. Ils portaient deux voitures, le charretier de la première en avant avait une cloche et la sonnait tout le long du chemin, pour annoncer que le bon Dieu s'en venait; monsieur le Curé suivait dans la deuxième voiture. Quand on entendait la cloche, on sortait tous des maisons et on s'agenouillait pour adorer le bon Dieu qui passait. Un jour, monsieur le Curé était allé porter le bon Dieu à une femme malade. Il venait de repartir quand un voisin qui était allé à la chasse arrive chez ces gens pour leur apporter de la viande fraîche. Il tenait une carabine neuve à la main et voulait la montrer au mari. Celui-ci, sans penser, prend la carabine, vise et tire, mais le coup ne part pas. Le voisin, tout blême, sort dehors avec la carabine, tire en l'air et le coup part, car la carabine était vraiment chargée. On a dit que c'était un miracle que le coup ne soit pas parti dans la maison, que c'était parce que la femme malade venait de recevoir le bon Dieu.
- Nos loisirs de jeunes filles, c'était de tricoter, filer, carder; on échiffait des guenilles pour tisser des draps, on appelait ça bar-rater. On taillait aussi les guenilles qui servaient à tisser des catalognes. On s'éclairait à la lampe à huile et on se couchait de bonne heure.
- Mais, on avait aussi les soirées, chez les voisins, les amis, la parenté et les soirées de la mi-carême. Dans ces soirées, il y avait de la danse, mais les hommes et les femmes n'avaient pas le droit de danser ensemble; on chantait et on faisait des jeux de société. Dans un de ces jeux, lorsque tous les gens étaient assis, chaque fille devait aller demander à un garçon d'être son cavalier pour la

soirée et, pour ça, devait lui chanter une chanson; lorsqu'il acceptait, le garçon devait lui chanter une chanson à son tour et on faisait ça jusqu'à ce que tous les couples soient formés. Un soir, j'arrive devant un garçon, Louis Lapointe, et pour le taquiner, je lui chante:

Quand j'aurai mes dix-huit ans
M'en irai dans un couvent
Un couvent de religieuses
Pour y passer une vie heureuse
Je n'aurai pas besoin d'amant

Lui, il se lève, se plante debout devant moi et commence:

Les petites filles qui font des sœurs
Pensez-vous qu'elles ont du cœur
Pas toujours, pas toujours
Si vous êtes un beau garçon
Pensez-vous qu'elles diront non
Pas toujours, pas toujours

Il avait chanté cette chanson pour se venger, mais on a passé la soirée ensemble et on s'est bien amusés. En ce temps-là, il n'y avait que la musique à bouche, pour faire de la musique pour danser.

— J'ai eu la grippe espagnole, en même temps que mon frère Noël. Je travaillais à passer le lait dans l'écrémeuse, quand tout à coup je me suis sentie mal et quelques minutes après j'étais écrasée; presque en même temps, mon frère rentrait des champs, malade lui

aussi. Ma mère nous a couchés tous les deux, entourés de briques chauffées et enveloppés dans de grosses couvertures de laine; elle nous a fait boire beaucoup de café très chaud et c'est ainsi qu'elle nous a fait suer notre grippe.

— Quand le tremblement de terre a eu lieu, en 1925, un de mes enfants, Joachim, avait la coqueluche. Il venait de s'étouffer en tousant et j'essayais de le ranimer quand j'ai senti la grosse secousse, la première. C'était la panique partout, les gens avaient peur et, le lendemain, beaucoup étaient allés se confesser. Lorsque le R-100 est passé au-dessus de l'île, je venais d'accoucher et ma mère a poussé mon lit près de la fenêtre, pour que je puisse le voir passer. Je me souviens aussi de l'hiver où les petits avions ont commencé à traverser à l'île. Ils décollaient de chez Pierre Boudreault et atterri-ssaient à la même place, au retour. J'en ai pris un pour traverser au nord, une fois que j'avais affaire à monter à Montréal. On n'avait pas encore de radio, il y avait seulement un téléphone au central et un autre au bout de l'île; il y avait très peu de magasins, seulement deux ou trois.

- Je me suis mariée en janvier et, ce jour-là, un lundi, il faisait une tempête de suroît. On était trois couples qui se mariaient à la même heure, les deux autres couples étaient des gens de l'anse; je me rappelle surtout qu'une de ces deux mariées était tellement poudrée qu'elle avait la figure blanche comme un drap. On s'est mariés dans la chapelle de Sainte-Anne et, pour la cérémonie, je portais une robe de popeline beige, perlée et brodée. Il n'y avait aucune décoration spéciale dans l'église et pas de chant. À ce moment-là, la chaire n'était pas où elle est maintenant; dans la chapelle de Sainte-Anne, il y avait une petite estrade, avec des marches et c'est là que monsieur le Curé faisait ses sermons; le plafond avait encore ses belles étoiles d'or sur le fond bleu.
- Dans la carriole, en revenant de l'église, on en a profité pour s'embrasser. À cette époque, les jeunes qui se fréquentaient n'avaient le droit de s'embrasser qu'au Jour de l'an. Une fois mariés, on avait le droit et on s'est embrassés à notre goût.
- Le repas avait lieu chez mon grand-père et, avant, je me suis changée de toilette, j'ai mis un costume bleu marine et un chapeau de la même couleur, garni d'une grande plume bleu pâle. La noce a duré toute la journée et, le lendemain, la fête s'est continuée chez les parents de mon mari. Comme la veille, on a eu de la musique, du chant, des danses et des jeux de société, de gros repas.
- On est aussi allés rendre visite aux gens qui nous avaient invités à aller les voir. Le dimanche qui précédait le mariage, les promis faisaient leurs invitations après la messe, sur le perron de l'église. Pendant la semaine, les pères passaient par les maisons pour inviter ceux que les futurs mariés n'avaient pu rencontrer à la porte de l'église. Les gens qui ne pouvaient venir à la noce nous invitaient à aller les voir chez eux et c'est ce qu'on a fait, au cours de la deuxième journée.

Une soirée à la salle de l'Age d'or

Les hommes ont toujours prétendu que lorsque plusieurs femmes se rencontrent, elles parlent tellement que personne d'autre ne peut placer un mot. Toutefois, l'expérience a prouvé que le même phénomène se produit, mais en pire, lorsqu'il s'agit d'un groupe d'hommes. Alors, imaginez ce qui arrive quand des dizaines d'hommes et de femmes, réunis pour une soirée, racontent à qui mieux mieux leurs souvenirs d'enfance et de jeunesse.

Le courageux jeune homme qui est allé les rencontrer, ce soir-là, a pu, malgré tout, obtenir des détails intéressants sur certains

événements passés et a également recueilli quelques récits humoristiques. Étant donné que les gens de l'île, comme d'ailleurs tous les descendants de la vieille France, sont les dignes héritiers de l'esprit latin, certaines anecdotes un peu piquantes ne peuvent être relatées dans ce livre.

- En 1877, un premier téléphone fut installé sur l'île, dans un arbre, au pied de la côte chez Mailloux. Il était mis gratuitement à l'usage de tous et les gens qui se trouvaient sur les lieux, lorsqu'arrivait un appel, devaient transmettre le message à ceux à qui il était destiné. En 1934, quelque cinquante-sept ans plus tard, il y avait sur l'île dix-sept postes de téléphone.
- La première succursale de la Banque Nationale a été ouverte sur l'île, en 1920, à la demande même des insulaires.
- En 1929, on lança la goélette l'Isle-aux-Coudres qui, après deux voyages pour le transport des marchandises, à Québec, à l'automne, fut affectée officiellement à la traversée, de Saint-Joseph-de-la-Rive à l'île, au printemps de 1930. Il y eut successivement, le Louis Boily en 1933, le Cap-à-la-Branche en 1934, l'Étendard en 1935, le Halley en 1936, de nouveau l'Isle-aux-Coudres de 1937 à 1948, le Mont-Laurier en 1949 et la Marjolaine en 1958.
- Lors de sa première traversée officielle, en 1930, l'Isle-aux-Coudres était sous le commandement du capitaine Théodore Harvey avec, comme équipage, Jos Harvey, maître, Louis Lajoie, ingénieur et Apollinaire Lajoie, ingénieur et homme à tout faire. La première traversée d'hiver, en 1958, a été effectuée par la Marjolaine, commandée par le capitaine Godefroy Harvey qui avait sous ses ordres, Réal Harvey et André Dufour, matelots, Jean-Yves Harvey, ingénieur et Raymond Desmeules, cuisinier.
- Il s'est construit des centaines de goélettes sur l'île, et la dernière fut la M.P. Émilie, construite par Paul Mailloux, en 1957.
- De 1936 à 1950, on a eu plusieurs infirmières en service à l'île, dont garde Gagné, garde Guay, garde Latulippe, garde Lapointe et garde Clavet. Après il est venu un médecin, le Dr Paquin qui n'est resté que quelques mois. En 1950, le Dr Gérard Matte s'est établi ici pour exercer sa profession; il prend sa retraite cette année et nous le regretterons.
- Les plus âgés se souviennent de la comète Halley, phénomène qui s'est produit en 1910. C'était à l'époque des légendes des loups-garous et des feux follets et les gens qui n'avaient pas été avertis du passage de la comète avaient paniqué en la voyant. On avait bien annoncé sa venue, dans l'Action Catholique, le seul journal du

temps, mais très peu de gens recevaient le journal, de sorte que la plupart avaient été pris par surprise. C'était une espèce de grosse étoile traînant dans son sillage des millions de petites étoiles, ce qui donnait l'impression qu'elle avait une grande queue. D'après les déductions des scientifiques, elle serait passée à 25 millions de milles de la terre et elle fut visible à l'œil nu, pendant au moins une semaine. Les gens, tout énervés, disaient que quand la queue de la comète toucherait la terre, ce serait la fin du monde.

- Grand'Louis avait même composé la chanson suivante, sur l'air de «Viens poupoule»:

Heureusement, deux amoureux
Allaient le cœur heureux
Un policier trop vigilant
Les surprend s'embrassant
Comment, dit le policeman barbu
Vous faites ça dans la rue
Le cavalier qui n'avait pas peur
Lui dit d'un air moqueur
Voyons, monsieur le sergent
Vous êtes un cornichon, vraiment
Mais celui-ci s'écrie, tout tremblant
Écoutez-moi donc les enfants

Refrain

Ahl la comète, la comète Halley
Va tomber sur la terre, le 18 mai
Ahl la comète, la comète s'en vient
Ça va nous arriver, nous les braves canadiens...

- Le dirigeable R-100, lui, est passé au début du mois d'août 1930. Il faisait une température magnifique et c'était très beau à voir. Il est passé par le sud, à basse altitude et, vis-à-vis de l'Île-aux-Grues, il s'est arrêté pendant au moins une ou deux heures. On a pensé qu'il avait probablement un trouble quelconque et que l'équipage devait le réparer. Il est reparti vers la fin de l'après-midi et a continué sa route jusqu'à Saint-Hubert, près de Mont-réal, où il a été amarré à son mât d'ancrage.
- Comme bien d'autres régions, l'Île-aux-Coudres a eu ses quêteux attirés qui venaient, chaque année, faire leur tournée habituelle.
- Après la guerre de 1914, arriva un quêteux qui passait par les maisons, avec deux valises pour recueillir les dons qu'on voulait bien lui faire et qui étaient le plus souvent en nature, car l'argent était assez rare. Il se disait italien et dansait fort bien la gigue; on ne sait pour quelle raison, les habitants de l'île l'avaient surnommé Sol-à-Pétrole.

- Il y a eu aussi celui qu'on appelait le petit quêteux de Saint-Ferréol et qui, d'après les gens, devait être âgé d'au moins 75 ans. Il n'avait pas une très bonne vue et, un jour qu'il prenait le traversier pour se rendre à l'île, le petit quêteux entre dans la cabine; croyant qu'il s'agissait d'un banc, il s'assoit sur le poêle chauffé à blanc. Tous ceux qui ont été les témoins de l'incident s'accordent à dire qu'il avait eu affaire à se relever très vite. Un jour, il frappe à la porte d'une maison et le maître des lieux lui dit: «Je ne veux pas vous faire de peine, mais je vous fais remarquer que c'est la troisième fois que vous venez ici, aujourd'hui». Le petit quêteux, qui avait quand même l'esprit assez vif, lui répond du tac au tac: «Je sais que c'est la troisième fois que je viens aujourd'hui, mais cette fois, ce n'est pas pour quêter, c'est pour «déquéter». Il ne demandait jamais à coucher chez l'habitant, mais il dormait dans les écuries.

- Après la deuxième guerre mondiale, est arrivé dans l'île, le quêteux Belge, un homme cultivé, mesurant plus de six pieds et portant une longue barbe blanche. Il boitait et déclarait avoir été blessé d'un coup de baïonnette, à la guerre de 1914-18. On prétend qu'il vit encore et qu'il serait âgé d'environ 97 ans; il vivrait quelque part au Lac Saint-Jean, mais personne ne peut le confirmer.

- Il ne faut pas oublier Thomas-Louis qui était un simple d'esprit et était accompagné d'une femme qu'il disait être sa mère. Ils demandaient la charité et vendaient des fleurs qu'ils transportaient dans une petite charrette à deux roues.

- On n'a jamais su qui était exactement Caya. C'était un émigré qui avait été recueilli par une famille; certains ont dit qu'il était très intelligent, d'autres soutiennent qu'il était détraqué. On le chargeait d'apporter le dîner aux hommes qui travaillaient dans le haut des champs et, en cours de route, il s'installait à l'ombre, sous un arbre et mangeait toute la nourriture, de sorte que les travailleurs devaient se passer de dîner. Plusieurs prétendent que sa famille d'adoption ne le nourrissait pas suffisamment. Apparemment, il passait de longues heures assis sur une grosse roche, de là l'expression «la roche à Caya».

- Le gros tremblement de terre s'est produit le samedi, 28 février 1925, à 9 heures et quart à peu près. D'après les statistiques publiées dans le journal, par la suite, la première secousse avait une intensité de 8.2 sur l'échelle de Richter. Chose certaine, le premier coup a été très fort; dans certaines maisons, les murs se sont déplacés et les cheminées sont tombées. Les cloches de l'église ont sonné toutes seules et le lendemain, quand les paroissiens sont

arrivés pour la messe, ils ont pu constater les dégâts. Des statues étaient tombées, les murs étaient craqués et le plancher était jonché de débris de plâtre.

- Dans une maison, le grand-père qui s'était couché de bonne heure s'éveille à la première secousse, se demandant ce qui se passait. Il saute du lit en vitesse, en pieds de bas, juste au moment où le plancher se gondolait; il se retrouve dans la cuisine, pieds nus, car ses bas étaient restés pris dans les craques du plancher qui s'étaient refermées.
- Il y a eu plusieurs petites secousses, après cette grosse, et les gens angoissés se réunissaient tous dans une même maison et priaient. Apparemment, un tel tremblement de terre se produit tous les soixante ans; on serait donc dus pour un autre tremblement, cette année, ce qui n'est pas souhaitable.
- Il faut également rappeler le système des coupons de rationnement, pendant la dernière guerre mondiale. On nous distribuait une certaine quantité de coupons, dépendamment du nombre de personnes par famille, pour nous permettre d'acheter ce dont on avait besoin. Il y avait des coupons pour chaque catégorie de marchandises, les coupons pour la nourriture, les coupons pour les vêtements, etc. Quand on avait épuisé tous nos coupons, on ne pouvait plus rien acheter, même si on avait de l'argent et les riches n'en avaient pas plus que les pauvres. Bien sûr, on trouvait beaucoup de choses sur le marché noir, mais il fallait déboursier plus pour se les procurer. Par exemple, il était possible d'acheter du sucre au marché noir, mais on le payait \$20.00 pour 100 livres, ce qui était très cher à cette époque. Certaines personnes ont conservé de ces coupons, en souvenir, mais on ne connaît personne de l'île qui en ait gardés.
- L'électricité a été installée sur l'île, le 1^{er} novembre 1954. Auparavant, certaines personnes possédaient un petit moulin à vent pour faire leur propre électricité mais elles étaient rares. Avec la venue de l'électricité commerciale, tous ont pu en profiter et notre mode de vie a changé rapidement.

HOMMAGE DES JEUNES

Est-ce l'existence quotidienne dans cette nature vivifiante et la présence enveloppante du fleuve qui influencent les natifs de l'île mais, à les côtoyer, on découvre que beaucoup d'entre eux sont des poètes qui s'ignorent et que tous conservent en leur cœur, l'amour et le respect du passé.

Nous avons comme exemple, l'écrit de Danielle Bergeron Dufour qui a voulu se faire l'interprète de tous les jeunes de sa génération, pour rendre hommage aux générations précédentes, hommes et femmes admirables qui, à force de travail, de patience et de sacrifices, ont bâti cette île où il fait si bon vivre.

Nostalgie

Combien de fois, en cent ans écoulés
Avons-nous, tour à tour, vibré
Au rythme houleux des grandes marées
Par les vents de «soroit» soulevées
Harvey, Dufour et Tremblay
Combien de fois... on ne saurait compter...

Combien de fois, les orgues ont-elles résonné
Pour accueillir nouvelle mariée
Et tendre époux hardiment habillé
Au matin d'un beau jour de mai
Pour célébrer un heureux hyménée
Combien de fois... on ne saurait compter...

Combien de fois, a retenti le clocher
Pour annoncer d'un petit, l'arrivée
Et faire part à toute la communauté
De la joie qu'apporte un nouveau baptisé
Qu'il soit dixième ou premier-né
Combien de fois... on ne saurait compter...

Combien de fois, nos pères entêtés
Ont-ils hersé, labouré et semé
Ces terres aujourd'hui désertées
Et, dans le dur labeur, récolté
Un humble profit, de quoi manger
Combien de fois... on ne saurait compter...

Combien de fois, nos mères épuisées
Ont-elles, du matin au soir, trimé
Porté, mis au monde, élevé
Un nouvel enfant, chaque année
Sans jamais se plaindre, ni pleurer
Combien de fois... on ne saurait compter...

Combien de fois, une maman éplorée
A-t-elle vu son enfant la quitter
Et, au bord du printemps, s'embarquer
Sur une goélette fraîchement arrimée
Pour une imprévisible destinée
Combien de fois... on ne saurait compter...

Combien de fois, jeune fille a-t-elle pleuré
Le sort d'un marin, son bien-aimé
Enlevé par le flot meurtrier
Quand soudain, le navire a sombré
Un soir où la tempête s'est levée
Combien de fois... on ne saurait compter...

Combien de fois, avons-nous traversé
Ce fleuve tant aimé et redouté
En toutes saisons, eaux claires ou glacées
Avec difficulté ou sans dériver
À voile, à moteur ou en canoës
Combien de fois... on ne saurait compter...

Combien de fois, grand-mère a-t-elle raconté
Une légende, chaque soir réinventée
À tous ses petits-enfants étonnés
Entassés près de l'imposante cheminée
Et, par le moindre craquement, apeurés
Combien de fois... on ne saurait compter...

Combien de fois, nos vieilles maisons fatiguées
Ont-elles vu leurs planchers s'animer
D'accordeurs et de gigueurs aux pieds légers
De jeunes gens en quadrilles, pour la veillée
De «Mi-carêmes» tout endimanchées
Combien de fois... on ne saurait compter...

Combien de fois, la chaise a-t-elle bercé
Jusqu'à en devenir démodée
Un doux bébé emmaillotté
Le chagrin d'un enfant à consoler
Le dernier jour d'un vieillard trop usé
Combien de fois... on ne saurait compter...

Combien de fois, avons-nous ensemble prié
La Providence, pour voir la pluie tomber
Pour, sa divine clémence, implorer
À genoux, devant le cierge allumé
En processions ou en chapelets récités
Combien de fois... on ne saurait compter...

Combien de fois... Dieu seul saura compter...

Danielle Bergeron Dufour

Le mot de la jubilaire

Le mot de la jubilaire

Mes enfants... mes chers enfants... comme je suis heureuse des hommages que vous me rendez, en cette année de mon centenaire.

Ma naissance fut une œuvre de solidarité, de dévouement et, en cent ans, j'en ai vécu des vies de marins, de laboureurs, d'artisans, de prêtres et de bâtisseurs.

J'en ai chanté des semailles, des moissons, des mariages, des baptêmes, des communions, des fêtes de famille, des retrouvailles, des saisons nouvelles, des rêves, des espoirs, des amours, des réussites.

J'en ai pleuré des malheurs, des guerres, des fléaux, des départs en mer, des naufrages, des maladies, des pertes d'êtres chers, des orphelins, des unions brisées, des déceptions, des désespoirs, des haines, des échecs.

Mon cœur d'aïeule a éprouvé et éprouve encore de grandes jubilations et d'immenses tristesses. Quand mes vieux murs résonnent aux accents de vos voix entonnant un Te Deum, je me réjouis avec vous; quand vous vous réfugiez dans mes bras pour mieux supporter une épreuve, j'ai mal avec vous. En chaque occasion de votre vie, je suis là, prête à vous écouter, à vous soutenir, à vous consoler.

Parfois, mon rôle m'oblige à être sévère et à élever la voix pour vous rappeler à l'ordre, comme toute bonne maman d'une grande famille, mais que de trésors de tendresse, de compréhension, de pardons et d'encouragements j'ai à vous dispenser.

Qu'il est réconfortant de constater, chaque jour, que vous avez conservé la foi de vos ancêtres, vous les aînés qui approchez du terme d'une vie fructueuse, vous les jeunes qui, malgré les attraits du siècle présent, vous tournez encore vers l'aïeule, pour lui demander sa bénédiction.

De par ma vocation, je suis destinée à devenir une bisaïeule et même une trisaïeule, si Dieu le veut, toujours bien ancrée sur mon roc, défiant les éléments, si solide mais en même temps si fragile, de cette fragilité propre à quiconque porte sur ses épaules, le poids de tant d'années.

Quand je me laisse emporter par la rêverie, j'imagine déjà vos enfants, à qui vous inculquez le respect des traditions et les enfants de vos enfants qui auront hérité de vos croyances, m'entourant de leur sollicitude, de leurs soins et de leur vénération, pendant les siècles à venir.

Mais, cette année, je veux vivre dans le présent, accueillir vos célébrations, chanter avec vous, partager votre allégresse et surtout, vous dire merci, pour cette fidélité dans vos sentiments.

Mes enfants... mes chers enfants... je vous aime!...

Votre vieille église

ANNEXE 1

Dans le chapitre traitant des registres paroissiaux, le symbole L pour livre aurait dû se présenter sous la forme £, mais à cause de la difficulté d'impression, il a été réduit à L.

Deux systèmes monétaires autres que le système actuel ont eu cours des débuts de la colonie jusqu'à la Confédération. Pour l'histoire de notre église, jusque vers 1825, le système en vigueur était la livre française (L) Celle-ci se divisait en 20 sols (s) et le sol se divisait en 12 deniers (d).

La livre française fut ensuite remplacée par la livre anglaise (L). Celle-ci se divisait en 20 shillings (S) et le shilling se divisait en 12 pences ou deniers (D).

A quelques reprises, on rencontre une monnaie nommée louis. Celui-ci valait environ 3 livres françaises.

Si l'on compare les deux systèmes, il fallait environ 24 livres françaises pour égaler une livre anglaise. Par exemple, un calice acheté en 1777 valait 264 livres françaises alors qu'un autre calice avec une patène achetés en 1829 valaient 22 livres anglaises.

Pour avoir une idée de la valeur des biens acquis par la Fabrique, comparons avec certains salaires du temps. Vers 1820, un apprenti-imprimeur gagnait 20 livres anglaises par an alors qu'un imprimeur d'expérience en gagnait 60. Vers les années 1850, le maire de Québec et le greffier de la même ville gagnaient chacun 300 livres anglaises par an tandis qu'un messenger de l'hôtel de ville voyait son salaire fixé à environ 50 livres anglaises par an.

BIBLIOGRAPHIE

Archives de la fabrique de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres
Archives de l'archevêché du diocèse de Québec
Inventaire d'œuvres d'art publié par le ministère des Affaires
culturelles du Québec
Histoire de l'Isle-aux-Coudres, par monsieur Alexis Mailloux (1879)
Église Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, par Suzanne Rémillard
Boudreault

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| Le mot de monsieur le Curé | 3 |
| Message du président du comité des fêtes du centenaire | 4 |
| Historique de l'Isle-aux-Coudres | 7 |
| Prêtres qui ont desservi l'Isle-aux-Coudres | 10 |
| Prêtres natifs de l'Isle-aux-Coudres | 13 |
| Extraits des registres paroissiaux de l'église Saint-Louis | 19 |
| Description physique de l'Isle-aux-Coudres, par le Grand Vicaire Alexis Mailloux | 60 |
| Description poétique de l'île, par monsieur Mailloux | 63 |
| Récits de noyades survenues de 1750 à 1856 | 67 |
| Photographies | 74 |
| L'église actuelle de Saint-Louis, construite en 1885 | 94 |
| Les cloches | 112 |
| Les aînés racontent | 115 |
| Hommage des jeunes | 152 |
| Le mot de la jubilaire | 155 |

10.02

IMPRIMERIE H.L.N. INC.
SHERBROOKE, QUÉBEC